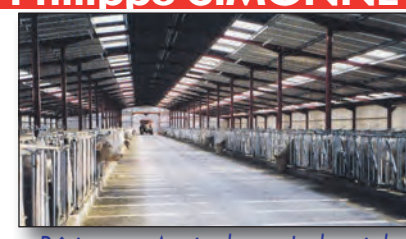
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1235 - VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2013 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

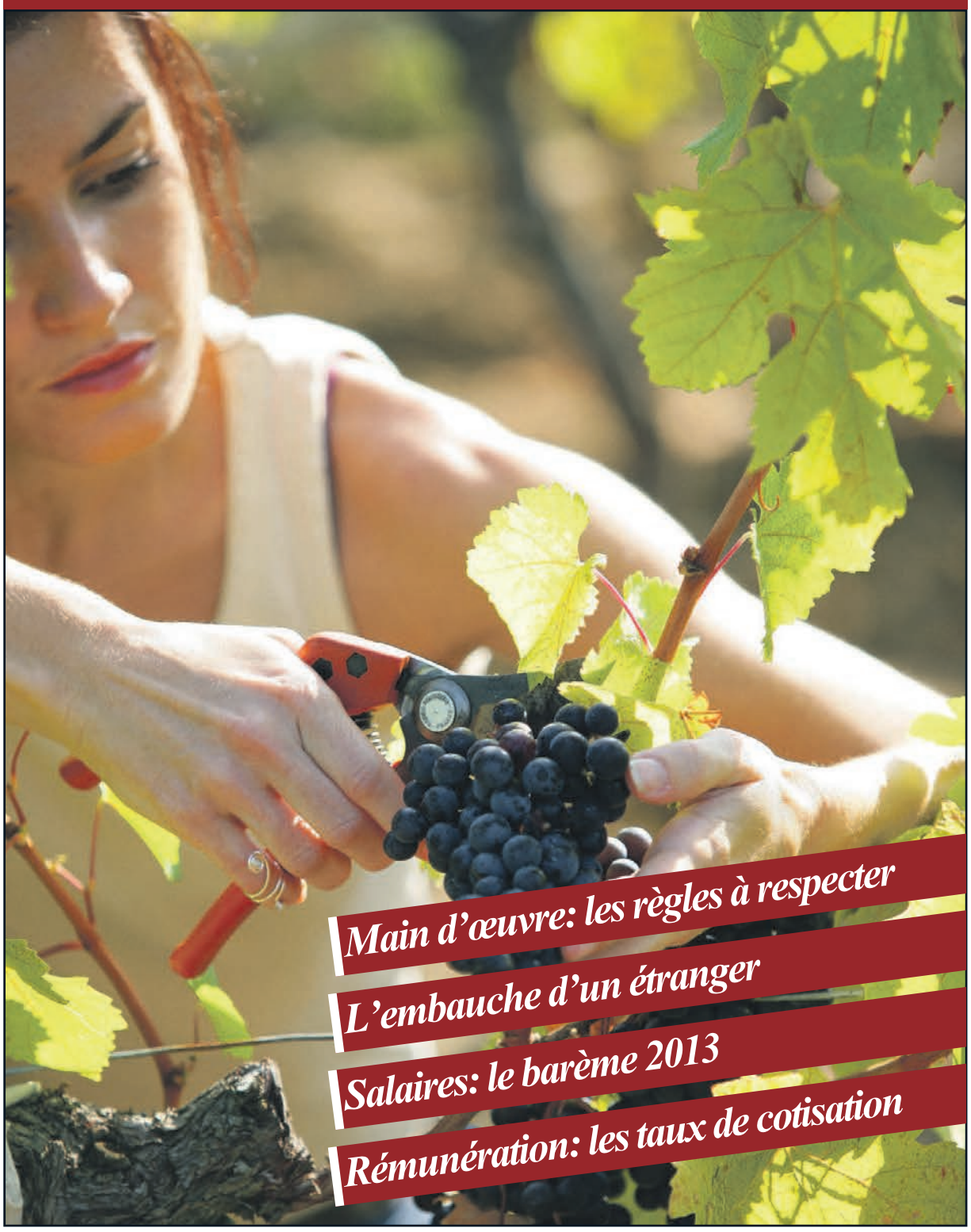
METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Portable : 06 76 45 76 48
Fax : 03 86 36 58 29
philippe.simonnet6@wanadoo.fr

SPÉCIAL VENDANGES



Main d'œuvre: les règles à respecter

L'embauche d'un étranger

Salaires: le barème 2013

Rémunération: les taux de cotisation

Encarté avec cette édition: Invitation Malécot-Poirier-Agri (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Récolte de moutarde

Un bilan pas très piquant



Nièvre

› Manif à Château-Chinon

Faut-il clôturer les rivières ?



Yonne

› Rencontre avec Mourad Chenaf



De la cour de ferme aux salons de la sous préfecture

VALTRA
Individuellement Vôtre
VALTRA est une marque déposée d'AGCO Corporation
AGCO Your Agriculture Company



Série N
la gamme 4 cylindres la plus puissante du marché



Série T
Toujours + de choix avec la nouvelle série T de 140 à 220 cv.

DEMANDEZ une démo d'un T3, et d'un N3

VALTRA

G. BUCHEZ
Autun - Corbigny - Luzy
Moulins - Engilbert
03 86 20 17 38

TALON CO-PRODUITS
A VOTRE SERVICE
Christian TALON
03 80 95 38 37
06 50 70 12 12

> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux

NOUVEAUTÉ MASH 18/40 et 45
TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Panorama
02 • Les prévisions météo
• Clin d'œil
03 • Manifestation: Faut-il clôturer des kilomètres de rivières du Morvan?
• Installation: PRI Infos

Côte d'Or
04 • Chambre d'agriculture: Suspendus aux annonces du ministre
05 • Moutarde: Un bilan pas très piquant
06 • Tuberculose: Un «Pourrissement du dossier»
07 • Spécial de Semur-en-Auxois: Un week-end Trait réussi

Nièvre
08 • Finale départementale de labours: 750 personnes ont bravé la pluie, à Préporché
09 • Marché des céréales: Prendre en main la commercialisation
10 • Orama: Retour d'assemblée pour Benoît Mathé
11 • Ferme du Marault: Concours national adultes charolais

Yonne
12 • Fête de l'agriculture: Un bon cru !
13 • Interview: De la cour de ferme aux salons de la sous préfecture
14 • Récolte de blé 2013: Une campagne atypique
15 • FDSEA 89: Quand la cerise de l'Yonne reçoit la mirabelle de Lorraine

16 • La Chambre régionale d'agriculture en session
25 • Filières élevage
26 • Filières cultures

Services
30-31 • Cours et marchés
32-34 • Petites annonces
35-37 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30
AgriBourgogne.fr

à suivre

Vins de Bourgogne

Une vendange en hausse de 6%, mais inférieure à la moyenne

Le vignoble de Bourgogne anticipe une vendange en hausse de 6% par rapport à celle de l'an dernier, mais inférieure à la moyenne, a indiqué la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) le 9 septembre.

«*Nous n'aurons pas la vendange que nous espérions début juillet : 2013 sera une année à peine moyenne dans les vignes qui ont échappé à la grêle*». Tel est le constat dressé par la CAVB, après le printemps froid et pluvieux et le début d'été orageux. L'organisme bourguignon prévoit une production de vin en progression de 6% par rapport à celle de 2012, qui serait située entre 1,2 et 1,35 million d'hectolitres. L'an dernier la production s'était établie à 1,2 million d'hectolitres.

Des volumes et des dates de vendange comme jadis

Même si la production du cru 2013 s'annonce un peu plus élevée que l'année précédente, elle sera plus basse que les niveaux habituels produits durant les décennies 1990 et 2000, d'environ 1,5 million d'hectolitres, selon Séverin Barioz, directeur de la CAVB. Les années 2010 marquent un retour à des niveaux de production modestes, qui évoquent ceux d'avant ces 20 dernières années.

De même, le début des vendanges est prévu début octobre pour la plus grande partie du vignoble, et fin septembre pour les crémants. Soit un retard de deux semaines par rapport aux dates de ces 20 dernières années. «*Les anciens diront que ce n'est qu'un retour aux dates normales*», a précisé Séverin Barioz.

Outre la grêle qui a compromis une partie de la récolte des Côtes de Beaune, du Châtillonnais et de Coulange-la-Vineuse, le potentiel de production du vignoble bourguignon a été altéré par la coulure et le millerandage en raison du temps froid. Le millerandage est une fécondation imparfaite de la fleur qui donnera des petits fruits, qui à maturité deviendront plus sucrés et moins acides que les autres. La pression parasitaire sur la vigne est faible, en dehors de celle de l'oïdium, champignon qui se développe à la faveur des nuits fraîches.

Zoom sur…

Grêle : dans l'attente de mesures en faveur des viticulteurs

Les appellations des Côtes de Beaune, du Châtillonnais et de Coulange-la-Vineuse frappées par la grêle sont dans l'attente d'une série de mesures en faveur des viticulteurs sinistrés, indique la CAVB : échelonnement de cotisations de MSA, éventuellement des prises en charge de cotisations. Dégrèvement d'environ 20 à 30% de la taxe sur le foncier non bâti. Mesure fiscale pour compenser la baisse d'activité : les charges fixes deviennent une charge déductible du bénéfice. Cette dernière mesure a été accordée aux viticulteurs de la Gironde, ajoute-t-on à la CAVB.

En bref

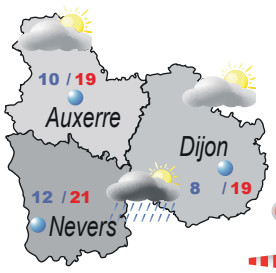
Les leçons de McDo en matière de contractualisation

Alors que la grande distribution s'enfonce dans une guerre des prix destructrice de valeur, McDonald's poursuit ses efforts de contractualisation. Dernière annonce en date, la signature d'un accord pour contractualiser 70% de ses approvisionnements en tomates charnues, à prix fixe sur trois ans, une première dans les fruits et légumes ! McDonald's travaille avec ses fournisseurs dans la durée et formalise peu à peu des contrats avec certaines filières, de l'amont à l'aval, l'exemple de la tomate est l'un des plus aboutis. La filière céréalière a inauguré un accord impliquant l'amont, la première et la seconde transformation et Mc Do souhaite maintenant aller plus loin. En pommes de terre, le géant du fast-food s'oriente vers un engagement sur 3 ans pour 30% des volumes de frites. Les partenaires ont tout intérêt à contractualiser sur plusieurs années pour gagner en visibilité sur les volumes et les prix. Mais pour que le système fonctionne, il faut également que les producteurs y trouvent leur compte, en fonction de leurs coûts de production sur des marchés qui peuvent connaître de fortes variations.

Dijon Céréales *vous présente la météo de la Bourgogne du 13 au 22 septembre*

AGATE FRANCE
AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com
DIJON CÉRÉALES

Vendredi 13 Septembre

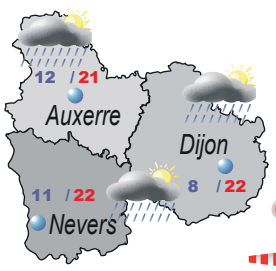


Mitigé
De rares averses et quelques timides apparitions du soleil en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 10 km/h

St Aimé
Soleil : 07:41 - 20:19
Lune : 16:05 - 00:46

Samedi 14 Septembre

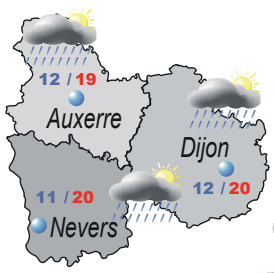


Perturbé
Des averses sont attendues pour ce samedi. Les vents resteront faibles sur la région.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 21 à 23 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 10 km/h

St Materne
Soleil : 07:42 - 20:18
Lune : 16:55 - 01:48

Dimanche 15 Septembre



Instable
Le ciel restera menaçant et les averses persisteront tout au long de la journée. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 19 à 21 °C
Vents : Ouest 10 km/h

St Roland
Soleil : 07:43 - 20:16
Lune : 17:39 - 02:57

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 au Mercredi 18 Septembre :

Éclaircies et averses en perspective.

Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 6 à 13 °C T° maxi. : 19 à 21 °C

Jeudi 19 au Dimanche 22 Septembre :
De rares averses pour jeudi. La fin de semaine se déroulera sous de belles éclaircies.

Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 4 à 8 °C T° maxi. : 16 à 18 °C

clind'œil



Manifestation devant la sous-préfecture de Château-Chinon

Faut-il clôturer des kilomètres de rivières du Morvan?

A la demande du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan, les préfets de Côte d'or, Nièvre et Saône-et-Loire, ont ouvert une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général de travaux de clôture des cours d'eau du Morvan, dans 47 communes des trois départements. Chez les agriculteurs, la pilule ne passe pas.



Pour exprimer leur refus, les agriculteurs morvandiaux ont fait brûler des pneus devant l'entrée de la sous-préfecture de Château-Chinon.

«*Travaux de restauration de la végétation rivulaire des cours d'eau par la mise en défens de zones sensibles »*... Par ces termes abscons, l'avis d'enquête publique, publié dans la presse régionale le 29 août dernier, a pris les agriculteurs à rebrousse-poils. Depuis affiché au bord des rivières et des routes du Morvan, il a nécessité une traduction plus limpide du projet en cours sur 47 communes du Parc naturel régional: 31 dans la Nièvre, 10 en Saône-et-Loire et 6 en Côte d'Or. Ce qui a été fait par la FDSEA58 et les JA58, lors d'une réunion d'information qui s'est tenue mardi soir au lycée agricole de Château-Chinon. Dans le cadre d'un contrat de territoire sur 5 ans, qui serait aidé financièrement, le Syndicat mixte du PNR souhaiterait en effet instituer la mise en place de clôtures le long des cours d'eau, l'aménagement d'abreuvoirs pour les bovins et des travaux de replantation d'arbres. L'idée, afin de préserver la qualité halieutique et piscicole, consisterait donc à empêcher les charolaises de venir s'abreuver ou de traverser les rivières... *«Après l'interdiction de curage des fossés, puis de défrichement, puis de brûlage des déchets verts, c'est à croire qu'on nous pond une c... par an»* a lancé Stéphane Lafranchise, le directeur de la FDSEA58, devant l'auditoire d'une centaine d'agriculteurs à la fois médusés et agacés.

Pas de concertation avec la profession

Mardi soir, la colère est montée d'un cran. A coup de pneus incendiés devant sa résidence, les agriculteurs ont décidé d'aller demander audience au sous-préfet de Château-Chinon, vers 22h30, pour exprimer leur refus d'assumer, à l'avenir, l'entretien de ce qu'ils considèrent comme un projet superflu et coûteux. Alain Ngouoto, le sous-préfet, était en congés et devait rentrer hier, jeudi. Surtout, comme ils l'ont rappelé à la préfète dans un courrier que Jean-Pierre Condamine et Alexandre Lorré, présidents de la FDSEA58 et des JA58, lui ont adressé le 6 septembre, ils regrettent que, comme en 2010, la profession agricole n'ait pas été consultée, ni par le Parc régional ni même par les services de l'Etat. Refusant cette *«agression au monde agricole»*, les Morvandiaux réfutent l'idée qu'ils *«soient à eux seuls responsables des atteintes -quoi que non avérées- à la qualité halieutique et piscicole des cours d'eau du Morvan»*. Avant d'envisager de nouvelles démonstrations de force, ils sont tous tombés d'accord, mardi, pour aller l'écrire vigoureusement, en noir sur blanc, dans les registres d'enquête tenus dans les mairies concernées. *«Nous ne devons pas lâcher. Lorsque la nature aura repris ses droits, il est peu probable que les prêcheurs de la décadence se retroussent les manches pour remettre en état un Morvan défriché par les moines au XVIè siècle...»*.

EMMANUEL COULOMBEIX



Vers 23h30, les délégués, rejoints par les gendarmes, ont décidé de quitter la cour de la sous-préfecture, après avoir obtenu un rendez-vous avec la Préfète de la Nièvre pour mercredi.

▸PRI info

Côte d'Or Il souhaite s'installer…

Homme, agé de 30 ans, marié, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en mécanique et d'un BTSA ACSE, actuellement cadre ingénieur dans une société de machinisme, recherche une exploitation pour s'installer hors cadre familial. Originaire du milieu rural, il a travaillé de façon saisonnière sur différentes exploitations. Il souhaite reprendre et développer une exploitation en productions végétales avec possibilité de transformation, vente en circuits courts et éventuellement conversion en Agriculture Biologique en Bourgogne ou Franche-Comté. Renseignements : CA21- C. Garnier-Penning 03.80.68.67.85

Nièvre Le Point Info Transmission

Le Point Info Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés: fiscalistes, notaires, juristes, experts … n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 45 99 (accueil financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Saône et Loire Formation "Oser faire le pas"

Un projet, c'est d'abord un rêve. Qu'ils soient récents ou plus anciens, tous les rêves peuvent voir le jour… mais pas toujours tels qu'on les avait imaginés au départ ! Comment oser franchir le pas ? Comment adapter son projet à la réalité ? Et mettre toutes les chances de son côté ? La formation «Oser faire le pas» qui aura lieu les vendredis 11 et 25 octobre et 8 novembre prochains s'adresse à toutes les personnes qui ont un rêve, une idée ou un projet d'installation en agriculture. Information auprès de Jeanne Frachon, animatrice Point Info Installation au 03 85 29 56 96.

Yonne La retraite ça se prépare

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).





▸ Agenda

15/09 Fermes Ouvertes : Nos fermes ont la cote !
Dimanche 15 septembre 6 exploitations agricoles situées à Is-sur-Tille, Lavilleneuve sur Vingeanne, Rouvres en Plaine, Ruffey les Beaune, Saulon la Chapelle et Villotte sur Ource ouvrent leur portes au public pour des visites gratuites à 10h00, 14h00 et 16h00. Plus d'infos sur www.fdsea21.fr

05/10 - 23/11 Repas organisé par l'association «4 L Evasion 21»
Pour financer son raid 4L Trophy au Maroc, l'association «4 L Evasion 21» organise 2 repas à la salle des fêtes de Baigneux le samedi 05 octobre et le samedi 23 novembre 2013. Menus proposés à 18€/ personne. Plus d'infos et réservation au 06.01.39.18.17 ou 06.71.81.97.46

20/10 Foire de la Saint-Simon à Flavigny
Comme chaque année, pour la traditionnelle Foire de la Saint-Simon, tous les amateurs de bonne chair, de dégustations en tous genres, tous les chineurs comme les simples curieux... vont converger vers Flavigny-sur-Ozerain le 20 octobre prochain, de 9h à la nuit. Au détour des ruelles étroites et chargées d'histoire du village, des animations et des concerts gratuits seront proposés. Les visiteurs pourront aussi découvrir la crypte carolingienne, déguster les anis de la Fabrique de Flavigny et flâner au gré des expositions d'artisanat ou des étales des marchands d'un jour du vide-grenier. Entrée de la foire (y compris parking obligatoire) : 3€ par véhicule. Accès du village par la route de Pouillenay, parking sur le plateau.
Renseignements au 06 08 54 15 98 ou par mail : brigand.g@wanadoo.fr

Chambre d'agriculture

Suspendus aux annonces du ministre

La politique agricole commune a animé la session de la Chambre d'agriculture, vendredi dernier à Beaune.

Enjeu très important pour le département, la prochaine Pac a occupé une place considérable de la deuxième session 2013 de la Chambre d'agriculture. *«L'ensemble de la zone intermédiaire a beaucoup donné lors des dernières réformes et craint d'être ponctionnée une nouvelle fois»* lance le président Vincent Lavier, rappelant que bon nombre de systèmes d'exploitations côte d'oriens dépendent directement des aides Pac. Les échanges ont été nombreux dans la salle (voir notamment le point de vue de la FDSEA dans cette même page). Quelles sont désormais les prochaines échéances de cette Pac? *«Nous sommes suspendus aux annonces du ministre»* répond Vincent Lavier, *«il nous manque des arbitrages politiques de sa part voire même du Premier ministre et du Président de la République. Leurs décisions vont peser lourdement sur nos zones»* enchaîne t-il en pointant du doigt le projet de Stéphane Le Foll de sur-primer les cinquante premiers hectares. *«Il va falloir faire avec moins»* résume Jean-Pierre Fleury.

Liens très forts avec la viticulture

Cette session, organisée au lycée viticole beaunois, a été l'occasion de retracer les actions menées par la Chambre dans le domaine de la viticulture. Le volume de bourbe collecté (déchet issu du pressurage du raisin) a doublé depuis les années 2000, les effluents vinicoles traités sont passés de 35% en 2001 à plus de 90% en 2012. Il est désormais possible de réduire de 30 à 50% les doses de fongicides. Les surfaces non désherbées chimiquement sont passées de 28% en 2002 à 63% en 2010. Le président Vincent Lavier s'est réjoui de cette évolution : *«La Chambre d'agriculture est investie dans le monde viticole depuis seulement une quinzaine d'années. Elle a toute sa place dans le monde viticole grâce à son équipe motivée et extrêmement performante. Très bien reconnue par les viticulteurs, la Chambre est capable d'intervenir à tous les niveaux et surtout dans la protection de l'environnement. Les aires de lavage connaissent un grand succès»*.

Développement des formations

Sophie Hanesse, responsable des productions végétales pérennes, a présenté un projet visant à développer les formations auprès des viticulteurs. Production, œnologie, commerce... Tous les domaines sont concernés. Le dernier point viticole abordé, et non le moins préoccupant, concerne la flavescence dorée. La profession met en œuvre l'ensemble des moyens techniques et financiers actuellement à sa disposition pour lutter contre cette maladie de la vigne et demande *«la mise en œuvre de programmes de recherche conséquents, cordonnées et durables apportant aux viticulteurs d'autres perspectives que l'arrachage de leur outil de production pour lutter contre les maladies du bois et la flavescence dorée»*.

AURÉLIEN GENEST



Jacky Roche (DDT), Anne Frackowiak-Jacobs (sous-préfète de Beaune), Pascal Mailhos (préfet), Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture), Marc Frot (Conseil général) et François Depuydt (directeur Chambre d'agriculture).

▸ Réflexion

Assurance obligatoire pour tout le monde ?

Sécheresse en 2011, gel en 2012, inondations en 2013 : Vincent Lavier est revenu sur les évènements climatiques à répétition. Pour le président de la Chambre d'agriculture, un système assurantiel performant est nécessaire pour pouvoir faire face à ce genre d'aléas revenant de plus en plus fréquemment. L'idée de rendre obligatoire l'assurance est suggérée, *«afin de ne pas rester exposés aux risques comme les agriculteurs le sont aujourd'hui»*.

Politique agricole commune

La FDSEA attend un soutien pour la zone intermédiaire

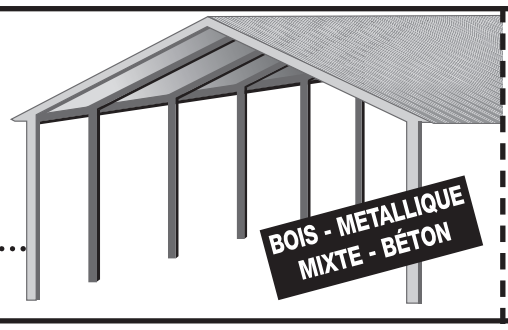
Les membres du bureau s'opposent fermement à la surprime des 50 premiers hectares et demandent de l'autonomie dans les exploitations ainsi qu'un niveau plancher pour les aides directes.

Alors que les négociations sur l'application française de la réforme de la Politique agricole commune se poursuivent, la FDSEA de Côte d'Or se mobilise pour une Pac qui soutienne toutes les exploitations de zone intermédiaire. Samuel Maréchal, secrétaire général adjoint, s'inquiète de l'idée du ministre -quasiment validée- de primer davantage les cinquante premiers hectares des exploitations : *«nous sommes fortement opposés à cette sur-prime qui serait défavorable à la totalité de nos systèmes, végétales et animales»*. Compte tenu des surfaces relativement importantes de nos exploitations en système plutôt extensif, il insiste : *«cette sur-prime aurait des impacts très négatifs, et encore plus dans nos zones intermédiaires à faibles potentiels. S'il y a des aides plus faibles à l'hectare, du fait de cette surprime, les exploitations vont s'agrandir pour compenser les pertes financières. Ce n'est pas ce que nous souhaitons ! Nous avons tout à perdre dans cette surprime»*. Fabrice Faivre, président, évoque la notion d'actifs : *«dans cette nouvelle Pac, il faudrait que tous les actifs, associés exploitants, soient reconnus dans les Gaec mais aussi dans les sociétés comme les EARL ou SCEA, sans oublier de tenir compte des salariés sur ces mêmes exploitations»*. Le bureau demande également une convergence des aides la plus rapide possible. *«Aujourd'hui, nous avons tous des DPU différents, fixés en fonction de l'historique de production»* explique Fabrice Faivre, *«la convergence permettra, à partir des situations disparates, d'arriver à un même niveau pour tout le monde. Nous sommes favorables à une convergence rapide et défendons la notion de soutien global plancher sur le 1er pilier. Nous pouvons accepter une convergence plus longue pour laisser à certaines exploitations le temps de s'adapter, mais la Côte d'Or étant en-dessous de la moyenne nationale des soutiens 1er pilier, nous ne pouvons pas envisager de baisse de nos soutiens en-dessous du niveau plancher que constitue cette moyenne national»*.

Enfin, la fameuse aide verte concernerait 30% des actuels DPU. *«Elle peut être basée sur l'historique de l'exploitant ou sur une moyenne nationale. Là encore, on ne partirait pas avantagé car pour l'instant, c'est l'historique qui serait privilégié dans les discussions...»*

«Sur la partie élevage, à part le retournement des 5% que l'on avait déjà, il n'y a rien d'autre. Au départ, nous voulions un retournement à 30% pour plus d'autonomie dans nos exploitations !» : à l'image des propos de Dominique Guyon, le président de la commission bovins viande, les membres du bureau de la FDSEA, réunis lundi à Dijon, étaient mécontents et inquiets. Fabrice Faivre a rappelé qu'il existait un *«véritable fossé»* entre les demandes des éleveurs et les propositions de Stéphane Le Foll : *«Les éleveurs veulent devenir plus autonomes et donc, pouvoir retourner les prairies. Le ministre de veut pas entendre parler de végétalisation de la zone allaitante. Pour l'instant, il proposerait de transférer des moyens aux systèmes allaitants en contrepartie du non-retournement des prairies... Les éleveurs n'attendent pas ça !»*

AURÉLIEN GENEST

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr
POUR TOUTES CONSTRUCTIONS AGRICOLES CONÇUES POUR DURER
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr


DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Moutarde

Un bilan pas très piquant

La récolte de moutarde s'est achevée sur un rendement de 13q/ha. Heureusement, les prix sauvent la mise.



Environ 1 000 tonnes de graines manquent à l'appel des industriels. L'aspect des plantes laissait présager de meilleures moissons.

«*Les résultats ne sont pas très bons*» constate Jérôme Cadet. L'année se termine sur une moyenne de 13q/ha, soit 3q/ha de moins que l'an passé. «*Cette différence peut ne pas paraître énorme, la baisse concerne tout de même la quasi-totalité de nos 250 producteurs*» précise le président de l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB). Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, explique ce résultat décevant : «*Il y a eu un grand manque d'ensoleillement au printemps. Les moutardes ont ensuite souffert de l'humidité. Rappelons que la zone de production moutarde est concentrée en plaine dijonnaise, là où les inondations ont été nombreuses et importantes. Pour ne rien arranger, plus de 1000 hectares de moutarde ont été grêlés en juin, avec des dégâts variant de 30 à 80%*». Treize quintaux à l'hectare est le rendement le moins bon de ces cinq dernières années. Heureusement, le prix de vente est resté à un bon niveau et permet aux producteurs de tirer leur épingle du jeu. «*En effet, le prix d'achat de la graine 2013, indexé sur le prix du colza, a été fixé en juin 2012 et n'a donc pas été impacté par la baisse actuelle du colza. La tonne de moutarde dépassait les 1000 euros cette année*» explique Jérôme Cadet. «*Même avec 13q/ha, cette récolte équivaut à faire 35q/ha de colza à son prix actuel*» fait remarquer Jérôme Gervais. Une problématique inquiète tout de même le président de l'association : «*il manque environ 1000 tonnes de graines pour les industriels. Nous devions livrer 7 400 tonnes. C'est toujours préoccupant de ne pas répondre à la demande. Heureusement, l'avantage d'une filière comme la nôtre est la proximité entre la production et le transformation. Des discussions se mettent en place et les problèmes se règlent plus facilement. Les industriels de la filière seront donc amenés à compléter ce manque par une autre source*». La récolte au Canada, principal fournisseur, n'a pas encore eu lieu mais s'annoncerait plutôt bonne. Suite à cette récolte 2013 plutôt maussade, la filière souhaite pouvoir honorer au maximum la commande 2014 des industriels. Pour ce faire, la surface ensemencée est revue à la hausse par rapport à ce qui était prévu en juin.De nouvelles surfaces peuvent donc encore être contractualisées.

AURÉLIEN GENEST

▶ Appel aux producteurs

Il manque 400 hectares

Envie de vous lancer dans la moutarde ? L'AGPMB recherche encore 400 hectares pour la mise en culture de cet automne. «*Suite à plusieurs départs en retraite, l'objectif de surface n'est pas encore atteint. La filière ouvre ses portes à de nouveaux producteurs*» annonce Jérôme Cadet, «*le prix de la récolte 2014 est déjà connu : 954 euros la tonne. Les agriculteurs intéressés peuvent nous contacter. Notre filière locale est gérée par les producteurs, les transformateurs, les organismes stockeurs et la Chambre d'agriculture. La culture de moutarde décale les travaux des semis dans le temps, elle permet de bien gérer les mauvaises herbes. La moutarde est une très bonne tête de rotation, à mon avis bien meilleure que le colza*». Si cette production vous intéresse, contacter au plus vite Jérôme Gervais ou Laure Ohleyer au 03 80 28 81 40.

▶ Point de vue

Stop aux vols sur les exploitations agricoles

Bernard Ehret, le secrétaire général adjoint de la FDSEA de Côte d'Or, réagit à un communiqué FNSEA.

Dans un communiqué daté du 2 septembre, la FNSEA s'inquiète de la recrudescence des vols sur les exploitations agricoles françaises : «*cultures de vergers pillées, réservoirs des tracteurs siphonnés, câbles d'irrigation arrachés, animaux dépecés… ces vols et dégradations représentent un coût important pour les agriculteurs. Ce qui était hier du chapardage est devenu un système très organisé… La situation empire*». La FNSEA dit «*stop*» et demande «*à Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faire avancer les enquêtes en cours et assurer une surveillance renforcée des exploitations avec le concours de la police et de la gendarmerie*». Interrogé sur le sujet, Bernard Ehret se dit en parfait accord avec ce communiqué. Coïncidence, le secrétaire général adjoint de la FDSEA fait lui-même partie des agriculteurs qui ont été victimes de vols cette année dans le Châtillonnais : «*Le contexte dressé par la FNSEA correspond tout à fait à ce que nous avons chez nous. J'habite Duesme, un petit village dans le canton d'Aignay-le-Duc. Les cinq agriculteurs locaux ont été visités à six reprises durant l'hiver dernier. Un sinistre ? Les trois quarts du réservoir d'une moissonneuse batteuse ont été siphonnés*». Parmi ses interrogations, Bernard Ehret s'étonne de voir «*autant de fourgons et camionnettes rouler la nuit dans nos campagnes*» : «*nous avons affaire à des bandes organisées, j'en suis persuadé. On nous demande de signaler les voitures suspectes mais avec le turn-over de gendarmes, c'est devenu beaucoup moins évident qu'avant*». Sur les solutions à mettre en place, Bernard Ehret souhaiterait «*davantage de moyens techniques*» : «*mettre un gendarme dans chaque village aura ses limites, sans parler de l'aspect financier. Et le territoire est tellement vaste… Il y aurait sans doute des moyens nouveaux, techniques, à mettre en place, comme des appareils qui pourraient contrôler la circulation. Peut-être qu'ils le font déjà, mais visiblement ça ne marche pas encore assez*».

AURÉLIEN GENEST

▶ Agenda

16/09 Réunion Drive fermier lundi à Plombières

Depuis un an, plusieurs Drives fermiers ont été ouverts par des agriculteurs dans différents départements (cf www.drive-fermier.fr). Ce mode de commercialisation, porté par un collectif de producteurs, propose une large gamme de produits. Les consommateurs passent leur commande et payent sur internet. Une journée par semaine est consacrée à la préparation des commandes puis à l'accueil des clients qui viennent retirer leurs achats. Pour le consommateur, cette formule assure un accès à des produits fermiers locaux sans consacrer trop de temps aux courses. Pour les producteurs, elle permet de toucher de nouveaux clients en vente directe. L'organisation collective permet de gagner du temps, de limiter les charges de structure et d'élargir la gamme proposée. Une réunion d'information lundi 16 septembre, de 14 heures à 16 heures, au lycée Félix Kir à Plombières-lès-Dijon. Ce rendez-vous permettra de mesurer si un groupe de producteurs peut être constitué pour porter un projet Drive fermier en Côte d'Or. A l'issue de cette réunion, une visite de l'atelier de transformation du lycée (lait, viande, fruits et légumes) sera proposée aux participants intéressés. Pour plus de renseignement, contacter Mathilde Schryve, conseillère diversification (mathilde.schryve@cote-dor.chambagri.fr , 03 80 68 66 31).



ROUGE ET FIABLE

Les moissonneuses-batteuses Massey Ferguson Beta sont spécialement conçues pour vous apporter les plus hauts niveaux de performance, de fiabilité et de productivité de leur catégorie quel que soit le type de récolte. Ces machines innovantes vous proposent des caractéristiques de haut niveau :
• Suivez les changements de contours du terrain grâce aux dispositifs autoLevel et autodévers • Cabine XLR spacieuse et confortable pour de longues journées de travail productives. Le contrat d'entretien et de couverture en réparation **manager**, proposé en option, vous permet de pouvoir compter sur la productivité maximale de votre machine quand vous avez le plus besoin.

275-360 CH | MF 7360-7370 BETA

MASSEY FERGUSON

AVENIR MOTOCULTURE	21 Arc sur Tille 21 Ménétreux-le-Pitois	03 80 63 07 77 03 80 96 08 05	SARL LUCAS	89 Cruzy-le-Châtel Antenne à Nuit/Ravière Antenne à Leuglay	03 86 75 20 98 03 86 55 71 56 03 80 81 86 60
BAZOLLES MOTOCULTURE	58 Bazolles	03 86 38 97 09	SARL MORTIER	21 Censerey 71 St Bonnet	03 80 84 43 76 03 85 24 72 05
ETS GATELLIER	58 Suilly-la-Tour	03 86 26 33 93	SOMAC	89 Perrigny 89 Soucy	03 86 94 25 70 03 86 86 63 19

▶ Agendas

14/09 Chantier nature à Marcilly-sur-Tille

Dans le cadre de l'opération nationale *«Chantiers d'automne»*, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne organise un chantier nature le 14 septembre de 9h30 à 18h à Marcilly-sur-Tille. Une façon originale et citoyenne de *«mettre la main à la pâte»* pour la préservation de la biodiversité bourguignonne. Les participants redonneront une seconde jeunesse au Mont de Marcilly pour permettre à la Carline acaule et autres joyaux botaniques des pelouses calcaires de retrouver le chemin du soleil. Informations et inscriptions au Conservatoire au 03 80 79 25 99. Sortie gratuite et ouverte à tous. Pique-nique offert le midi. Internet : www.cen-bourgogne.fr.

19/09 Réunion gazoduc à Mirebeau

Un projet de canalisation souterraine, passant pas la Côte d'Or, est à l'étude afin d'augmenter les capacités d'approvisionnement en gaz naturel de la France. Des réunions publiques sont organisées pour présenter les enjeux et les impacts d'un futur gazoduc dont la canalisation touchera le Val-de-Saône. A l'issue de ces réunions, la commission particulière du débat public rendra au maître d'œuvre, GRTgaz, ses conclusions, tirées des interventions du public. La réalisation du projet pourra être décidée. Une première réunion se déroule jeudi 19 septembre à Mirebeau-sur-Bèze à 18h30 au centre socio-culturel.

Les communes concernées sont les suivantes: Arceau, Beire-le châtel, Mirebeau-sur-Bèze, Savolles, Tanay, Belleneuve, Magny-St-Medard, Vievigne, Belleneuve, Noiron sur Bèze, Bèze, Jancigny, Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur, Binges, Couternon, Arc-sur-Tille, Izier, Cessey. D'autres réunions auront lieu à Seurre, Quetigny, Marcilly-sur-Tille et Genlis.

Tuberculose bovine

Un «*Pourrissement du dossier*»

Le président du GDS dénonce la complexité du système d'indemnisation des animaux atteints de tuberculose bovine.



Pascal Martens s'est entretenu avec Pascal Mailhos, la semaine dernière à Beaune.

Remonté, Pascal Martens. Vendredi matin, lors de la session de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, le président du Groupement de défense sanitaire s'est montré particulièrement mécontent sur deux points. Le premier concerne les indemnisations. Avec la Direction générale de l'alimentation (DGAL), ça *«coince»* : *«On ne peut pas accepter que les éleveurs soient pris un par un, qu'on discute leurs indemnisations sans rien faire. Contrairement aux autres années, tous les éléments montent à Paris et sont décortiqués, tous les tarifs sont discutés. Il faut sans arrêt envoyer des justificatifs. Les démarches traînent et les éleveurs qui suivent correctement le protocole manquent de trésorerie et se retrouvent dans le besoin. C'est tout simplement intolérable»*. Patrick Dehaumont, le directeur de la DGAL, est attendu en Côte d'Or le 30 octobre. Pascal Martens a affiché son intention de faire évoluer le dossier à cette occasion : *«d'ici là, toutes les organisations agricoles du département réécriront aux parlementaires et au Ministre afin de fustiger ce pourrissement du dossier. Le GDS ne sera pas seul pour affronter le Ministère et ses services centraux»*.

Éviter les recontaminations

Pascal Martens déplore également la non-avancée de la cellule épidémiologique, censée éviter les recontaminations : *«nous savons détecter les cheptels, les nettoyer, mais pas conserver leur négativité. C'est ce qui nous préoccupe le plus aujourd'hui. Avec cette cellule, nous proposons de travailler à la carte, car tout le monde n'a pas exactement le même problème»*. Malgré l'accord du ministre au mois de janvier, cette cellule épidémiologique n'a toujours pas été mise en place. *«C'est simple, nous allons perdre un an!»* résume le président du GDS, en rappelant l'arrivée de la prochaine prophylaxie : *«rien n'a été fait pour diminuer le nombre de recontaminations depuis ce 18 janvier. Nous avons gardé les mêmes facteurs de risques liés à l'environnement. Pourquoi le nombre de foyers changerait-il cette année? Il était encore de 21 lors de la dernière prophylaxie. Passer à trente cas l'année prochaine ne serait malheureusement pas surprenant»*.

Abattages diagnostics en baisse

Heureusement, tout n'est pas *«noir»* pour la prochaine campagne. *«L'administration locale a beaucoup travaillé avec nous et des amendements ont été trouvés»* annonce Pascal Martens, *«la tuberculine ne sera plus généralisée sur l'ensemble de la Côte d'Or. Quelques zones vont passer en bisannuel en fonction des résultats des quatre dernières années»*. La deuxième avancée notoire concerne la lecture de l'interféron gamma : *«nous allons vers une baisse des abattages diagnostics, des contrôles beaucoup plus ciblés et moins de contraintes pour les éleveurs qui auront eu des résultats non négatifs»* enchaîne le président du GDS. De 900 abattages diagnostics, la Côte d'Or devrait descendre sous la barre des 400 dès la prochaine prophylaxie, soit le même niveau qu'en 2011.

AURÉLIEN GENEST

▶ Zoom sur...

Réponse du préfet

Dans son allocution clôturant la session de Chambre, Pascal Mailhos a précisé qu'aucun autre dossier ne lui prenait plus de temps que celui de la tuberculose bovine. Le préfet de région et du département s'est montré très attentif aux remarques formulées par Pascal Martens en indiquant qu'il fera tout ce qu'il pourra pour retrouver de la sérénité sur ce dossier. Le président du GDS a d'ailleurs bien précisé que le problème ne venait pas de la préfecture ni de l'administration locale : *«il n'y a pas d'un côté les éleveurs et de l'autre, l'administration. Le préfecture, la DDT et la DDPP sont complètement d'accord avec nos demandes. Les divergences sont entre le local et le national.*

Bovins

La Hereford, une race à découvrir mercredi

L'assemblée générale de l'Association Hereford-France se déroule le 18 septembre dans le canton d'Arnay-le-Duc.

Originaire d'Angleterre, la race bovine Hereford est présente dans une cinquantaine d'élevages français. En Côte d'Or, on la trouve dans quatre exploitations, dont celle de Brigitte et Philippe Gérard à Clomot dans le canton arnétois. Ce dernier, instituteur en retraite et vice-président de Hereford France depuis 1995, reçoit l'assemblée générale de l'association qui gère le livre généalogique de la race. *«Il y aura la partie spécifique à la Hereford, et notamment notre projet d'importer des femelles d'Angleterre afin de répondre à une demande en hausse. Il y aura également une partie d'échanges et de partages autour de l'élevage bovin. C'est pourquoi tous les éleveurs sont les bienvenus à la salle des fêtes mercredi dès 9h30»* annonce Philippe Gérard. Une visite de son cheptel sera proposée l'après-midi.



Philippe Gérard reçoit l'association qui gère le livre généalogique de la race dans son fief de Clomot. Trois autres éleveurs possèdent des Herefords en Côte d'Or: Jean-Pierre Donet (canton de Venarey-Les Laumes), Claudette Roze (canton de Semur-en-Auxois) et Eric Nuttinck (canton de Baigneux-les-Juifs).

Activité secondaire

L'homme de 58 ans possède aujourd'hui treize mères Hereford et décrit la race qu'il a choisie il y a une vingtaine d'années, en activité secondaire à sa fonction dans l'éducation nationale : *«Fils d'agriculteurs, j'ai toujours aimé les vaches. J'ai pris la succession partielle de mes beaux-parents et y ai installé des Herefords. C'est une race de plein air et sans corne. Rustique, précoce, docile, la Hereford vêle facilement et élève bien son veau. Je les laisse 100% du temps dehors, je n'ai pas de stabulation. Mes terres granitiques résistent bien au pas. Pour faire du plein air, je pense que cette caractéristique est importante. En ce qui concerne la viande de Hereford, elle est bonne, parce que persillée !»* Philippe Gérard opte pour la vente en direct. *«J'ai pas mal de monde sur Dijon, et une petite quinzaine de clients dans le canton d'Arnay-le-Duc»* informe l'éleveur.

Taille moyenne

Race typiquement bouchère, la Hereford est très répandue dans le monde. De taille moyenne, elle possède des pattes relativement courtes, un tronc rond et massif et des cuisses musclées. *«On me demande souvent combien je fais en poids de carcasse»* lance Philippe Gérard, *«mon record en vache de réforme est de 382 kg»*. Pour la partie *«prix»*, *«ce n'est pas toujours évident»* reconnaît l'éleveur, *«il faut trouver un marchand qui joue le jeu... C'est pour cela que j'ai choisi la vente en directe... qui marche très bien !»* Interrogé sur *«l'isolation»* de la Hereford dans un monde côte d'orien largement dominé par le Charolais, Philippe Gérard répond qu'il y a *«maintenant de tout partout»* : *«dimanche dernier je me promenais entre Précy et Vitteaux et j'ai eu la surprise de voir des Aubrac ! Chaque race a sa place et ses spécificités. Celles de la Hereford me vont très bien»*. Contact : 06 44 01 47 64.

AURÉLIEN GENEST



Spécial de Semur-en-Auxois

Un week-end Trait réussi

Le concours national du cheval de Trait Auxois s'est déroulé les 6, 7 et 8 septembre à Semur.



Le champion mâle : Amiral 6 appartenant à Jean-Pierre Auge (Chazilly, canton de Pouilly-en-Auxois).

Les éleveurs se sont remarquablement investis dans ce rendez-vous qu'ils attendaient depuis longtemps. Le concours national de leur race favorite est un événement à ne surtout pas manquer, surtout quand celui-ci se conjugue au centième anniversaire du syndicat. Le président Jean-Paul Bureau se montre très satisfait de cette édition : *«Ce Spécial a été un très bon cru par le nombre et surtout la qualité des animaux présentés. L'âge moyen des éleveurs diminue par l'arrivée de jeunes très motivés: une garantie pour la pérennité de notre race. Samedi soir, le dîner des éleveurs a rassemblé pas moins de 150 personnes: un moment privilégié pour échanger après l'effervescence du concours. Cette soirée a été l'occasion de retracer l'histoire du cheval de Trait Auxois. Une convivialité appréciée de tous !»*.

▶ Le Palmarès

Mâles de 1 an. 1) Déborah Dupaquier (Posanges), 2) Yves Berthiot (Diancey), 3) : Charline Dupaquier (Vesvres). Mâles de 2 ans. 1) : Gérard Zwaenepoel (Raveau, 58), 2) : Damien Rameau (Bellenot-sous-Pouilly), 3) : Philippe Laborde (Villeneuve-en-Montagne, 71). Mâles de 3 ans. 1) : Jean-Pierre Auge (Chazilly), 2) : Romaric Guyollot (Saints, 89), 3) : Gaec du pré couvent, Tart l'Abbaye). Mâles 4 ans et plus, queues longues petites taille. 1) : André Lacoste (Arrens Marsous, 65), 2) : François Bizet (Esperce, 31), 3) : Rémi Bonnabe (La Chapelle sous Uchon, 71). Mâles 4 ans et plus, queues longues grande taille. 1) : Gilles Vailleau (Charnay, 71), 2) : Florian Bizouard (Allerey), 3) : EARL Dupaquier (Posanges). Mâles 4 ans et plus queues courtes. 1) : Jean-Christophe Rerolle (Saint-Symphorien, 71), 2) : EARL de Poisot (Perrigny-lès-Dijon), 3) : Romaric Guyollot. Pouliches 1 an nées avant le 1er mai. 1) Florian Renan (Juillenay), 2) Ludovic Raux (Dettey, 71), 3) EARL Zwaenepoel (Raveau, 58). Pouliches 1 an nées après le 1er mai. 1) SCEA Gaugey Père et fils (Merceuil), 2) Jean-Pierre Lamy (Source-Seine), 3) EARL Baudot (Saint-Mesmin). Pouliches de 2 ans jusqu'à 1,61m. 1) Déborah Dupaquier, 2) Charline Dupaquier, 3)SCEA Bailly-Fauvernier (Meursanges). Pouliches de 2 ans 1, 62m et plus. 1) Patrice Humbert (Condeissiat, 01), 2) Jean-Philippe Jacquesson (Blanzy, 71), 3) Romaric Guyollot. Pouliches de 3 ans 1,59m à 1,65m. 1) Jean-Pierre Lamy, 2) Patrice Humbert, 3) Clément Dupaquier (Vesvres). Pouliches de 3 ans 1,66m et plus. 1) Françoise Masson (Vitteaux), 2) Jean-Christophe Rérolle, 3) SCEA Gaugey Père et fils. Poulinières suitées de 1,61m à 1,63m. 1) Raymond Therville (Gourdon, 71), 2) Guy Basset (Charmoy, 71), 3) EARL Dupaquier. Poulinières suitées de 1,64m à 1,65m. 1) commune d'Andrézieux-Bouthéon (42), 2) Gérard Kotylak (Vitteaux), 3) Florian Bizouard. Poulinières suitées de 1,66m à 1,67m. 1) EARL Dupaquier, 2) Jacqueline Gaudion (Merceuil), 3) Déborah Dupaquier. Poulinières suitées de 1,68m à 1,69m. 1) Garance Berrier (Provency, 89), 2) Christophe Monier (Perpezat, 63), 3)Bernard Duband (Charmoy, 71), Poulinières suitées 1,70m et plus. 1) Florian Bizouard, 2) SCEA Gaugey Père et Fils, 3) EARL Dupaquier. Poulinières non suitées 1ère section. 1) Jean-Christophe Rérolle, 2) EARL Vernizy le Haut (Charmoy), 3) Thierry Monier (Perpezat). Poulinières non suitées 2ème section. 1) Arnaud Dupaquier (Posanges), 2) Jean-Pierre Auge, 3) Thierry Monier. Prix championnat mâles : Jean-Pierre Auge. Prix championnat femelle jeune : Jean-Christophe Rérolle. Prix de championnat femelle adulte : commune d'Andrézieux-Bouthéon. Prix d'ensemble. 1) Déborah Dupaquier, 2) Thierry Monier, 3) Jean-Christophe Rérolle. Prix de famille : Déborah Dupaquier.

Charolais

Deux jeunes à l'honneur

La Côte d'Or a répondu présent, les 29 et 30 août, au concours national Charolais.



Sylvain Thibault (Mimeure) et son 1er prix chez les taureaux de 18 mois.

Ils habitent tous les deux le canton d'Arnay-le-Duc, sont installés depuis peu, n'ont que 23 et 25 ans et ont brillé la semaine dernière à la ferme du Marault. Sylvain Thibault (Mimeure) et Nicolas Guenot (Allerey) ne sont pas repartis les main vides du concours national. Avec Hollywood, Sylvain Thibault remporte le premier prix chez les taureaux de 18 mois. Le bovin confirme sa très bonne année 2012 où il avait déjà obtenu un 1er prix à Arnay-le-Duc, Semur-en-Auxois et Moulins. Avec Élise, une vache de 4 ans, Nicolas Guenot revient de la Nièvre avec un très beau 3ème prix de synthèse.

AG



Nicolas Guenot (Allerey), 3ème prix de synthèse avec Elise.

▶ *Formations*

Perfectionnement dressage du chien de troupeau

Objectif(s) de la formation : Renforcer les acquis de la session d'initiation en ciblant les difficultés rencontrées en situation de travail et les points de conduite spécifiques à l'exploitation de chaque stagiaire. Durée : 1 jour le 08/10/2013 à Thoisy le Désert Contact : Jean Marc Bidoire - 03 80 68 66 58. Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 90 68 72

Cesser son activité: Comment faire les bons choix

Objectif(s) de la formation : Acquérir des outils et méthodes nécéssaires au bon déroulement de la transmission de son exploitation. Durée : 1 jour le 15/10/2013 à Créancey. Contact : Alexis Parent (Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 68 67 89 Responsable de stage : Valérie Descours (Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 68 66 42

Utiliser Boviclic pour prendre des décisions

Objectif(s) de la formation : Etre capable d'utiliser les données et bilans technico-économiques du logiciel Boviclic pour analyser les résultats de l'exploitation et prendre des décisions sur la conduite du troupeau. Durée : 1 jour. 16/10/2013 ou 15/11/2013 à Créancey Contact : Carole Thibault (Chambre 21) - 03 80 68 66 26



▸ Agenda

13/09 Journée technique Salers

L'association Salers de Bourgogne organise une journée technique le 13 septembre à St Léger de Fougeret chez M. et Mme Dupuis à 14h.

Au programme:
- Visite d'élevage
- Présentation technico-éonomique du cheptel Salers (intervenant chambre d'agriculture 58)
- Intervention bovin croissance
- Tri de génisses organisé par la HBC (Olivier Tournade)

L'invitation concerne tous les élevage ayant des Salers en Bourgogne, le verre de l'amitié clôturera cette journée.

14/09 Cantonal de labours à Charrin

Les Jeunes agriculteurs de Fours organisent leur concours cantonal de labours le 14 septembre sur l'exploitation de Stéphane Aurousseau à Charrin. L'événement est ouvert à tous à partir de 14h. Inscriptions des candidats auprès de Laurent Goby au 06 23 43 35 54.

16/09 Expo-vente d'agnelles à Corbigny

Le Comité des foires de Corbigny organise sa prochaine exposition-vente aux agnelles le lundi 16 septembre après-midi au marché au cadran (SICAGEMAC). L'inscription gratuite est ouverte aux agnelles inscrites et non inscrites mais également aux mâles reproducteurs inscrits et non inscrits. Les animaux présentés devront être correctement identifiés et appartenir à des élevages ayant la qualification officiellement indemne de brucellose. Le Document sanitaire d'accompagnement ovins (DSAO) ou un certificat équivalent sera à tenir à disposition du vétérinaire sanitaire. La réception des animaux aura lieu de 13h30 à 14h. Renseignements: Christophe Rainon, conseiller de la Chambre d'agriculture de la Nièvre à Corbigny, au 03 86 93 04 07 ou au 06 72 39 76 43.

Finale départementale de labours

750 personnes ont bravé la pluie, samedi dernier, à Préporché

«Une belle réussite» que cette finale de labours, samedi dernier à Préporché, sur une parcelle appartenant à Jean-Claude Merlin. C'est du moins ce que pense Alexandre Lorré, président des JA58, qui organisait l'événement avec l'équipe du canton de Moulins-Engilbert emmenée par Marc Duvernoy.



Le choc des titans a eu lieu: quatre vieilles moiss-batt cross se sont affrontées sur la piste dessinée spécialement devant un nombreux public.

La pluie qui s'est invitée une partie de la journée de samedi sur la Nièvre n'a pas réussi à jouer les trouble-fêtes. La finale départementale de labours a bien eu lieu, réunissant 33 candidats issus des différents cantons, que ce soit dans les catégories à plat ou en planches. Si la réussite de l'épreuve a permis de voir tracer de très beaux sillons, évalués par deux jurys chacun composés de trois professionnels, la manifestation a aussi remporté un succès d'estime populaire puisque *«malgré les aléas de la météo»*, le président de JA58 a comptabilisé plus de 750 visiteurs à Préporché. *«Le parking était plein»* lui a fait savoir son équipe, qui réalisait un comptage. Alors bien sûr, les gouttes, à défaut de gâcher la fête, ont un peu perturbé le déroulement de l'événement. Les épreuves ont démarré avec une heure de retard, délai qui a tout de même été rattrapé en cours de route par les concurrents. Et vers 18h30, le palmarès pouvait être annoncé, en présence des officiels et des partenaires, qui ont cependant été invités à *«raccourcir leurs discours»* afin *«que le public encore présent à cette heure-là ne se mouille pas trop»*. Puis les lots ont été remis aux gagnants des deux épreuves avant la photo de famille qui consacre quatre concurrents (2 à plat et 2 en planches) automatiquement sélectionnés pour défendre les couleurs de la Nièvre lors de la prochaine finale régionale de labours 2014. Bravo à eux.

E.C.



Les quatre grands gagnants du concours de labours sont (de gauche à droite, avec les médailles et les coupes): Benoît Spirkel, 2è en planche, Pascal Petit, 2è à plat, Aurélien Andriot, 1er en planche, et Damien Salé, 1er à plat. Ils iront tous défendre les couleurs de la Nièvre lors de la prochaine finale régionale de labours.



Rectitude et profondeur sont les deux mamelles d'un bon sillon.



Manifestation grand public, la finale de labours a aussi offert des animations et des démonstrations à visée professionnelle, comme la Chambre d'agriculture ou la MSA sous un barnum, la Fédération Cuma Bourgogne avec le déchiquetage du bois, ou encore, ici, l'élagage des arbres par Couptéor proposé par l'ETA Dubuis Guillaume.

▸ Repères

Résultats du cantonal de Château-Chinon

Le concours de labours du canton de Château-Chinon s'est déroulé le samedi 31 août, pour la première fois sur la commune de Montreuillon, chez Eric Gomes. Devant un public nombreux, les 22 candidats (14 en charrue et 8 en brabant) se sont efforcés de labourer au mieux leurs parcelles. Le palmarès est le suivant: candidats du canton en charrue, 1er) Baptiste Flory; 2è) Alexandre Amroune; candidats hors canton en charrue, 1er) François Loiseau; 2è) Thomas Gagnepain; candidats du canton en brabant, 1er) Valentin Jeanguyot, 2è) Benjamin Sautreau; candidats hors canton en brabant, 1er) Célestin Deboux; 2è) Romain Lorré.

▸ Palmarès labours

En planche:
1er) Damien Salé, canton de Corbigny
2è) Benoît Spirkel, canton de Luzy
3è) Julien Marqu canton de Château-Chinon
4è) Thomas Goulot, canton de Luzy
5è) Cyril Renard, canton de Decize-La Machine
6è) Vincent Puzenat, canton de Fours
7è) Xavier Roze, canton de St-Saulge
8è) Vincent Lafaille, canton de Château-Chinon
9è) Fréderic Loisy, canton de St Benin d'Azy
10è) Florian Martin, canton de Corbigny
11è) Florian Beugnon, canton de Moulins-Engilbert
12è) François Loiseau, canton de Châtillon-en-Bazois

A plat:
1er) Aurélien Andriot, canton de Luzy
2è) Pascal Petit, canton de Moulins-Engilbert
3è) Thierry Cloix, canton de Luzy
4è) Adrien Rault, canton de Fours
5è) Bertrand Larue, canton de Châtillon-en-Bazois
6è) Benoît Greze, canton de St Saulge
7è) Romain Lorré, canton de Corbigny
8è) Baptiste Flory, canton de Château-Chinon
9è) Mickaël Tardivon, canton de Brinon-sur-Beuvron
10è) Damien Genet, canton de Tannay
11è) Lionel Buisson, canton de Decize-La Machine
12è ex-aequo) Thomas Beaumier, canton de Brinon-sur-Beuvron, et Romain Michon, canton de Guérigny
14è ex-aequo) Brice Loiseau, canton de Châtillon-en-Bazois, et Nathan Gaudron, canton de St Saulge
16è ex-aequo) Quentin Aurousseau, canton de Fours, et Clément Buteau, canton de Château-Chinon
18è) Etienne Bonnot, canton de Corbigny
19è) Romain Guyard, canton de Tannay
20è) Bastien Martin, canton de Moulins-Engilbert.



Marché des céréales

Prendre en main la commercialisation

Entre variation des prix des matières premières et fluctuation des prix de vente des céréales, maintenir un revenu devient compliqué pour les céréaliers. La Chambre d'Agriculture propose un nouveau service pour que les producteurs puissent acquérir des stratégies de vente payantes.



Aujourd'hui, les prix des matières premières subissent de telles variations qu'ils sont devenus un facteur de risque pour le revenu des exploitants agricoles spécialisés en grandes cultures. Pour y pallier, vendre à un bon prix est indispensable.
Mais qu'est-ce qu'un bon prix ? Celui qui couvre à peine mon prix de revient ? Celui qui dégage une marge que je me suis définie ? Avant de choisir sa stratégie de commercialisation, le céréalier doit donc commencer par connaître ses coûts de production.
Il existe différentes manières de commercialiser sa récolte : vente à prix moyen, vente à prix ferme contractualisé, marchés à terme... Mais comment se repérer ? En économie de marché, la formation des prix résulte fondamentalement de la confrontation de l'offre et de la demande. Avec l'abandon progressif des politiques de régulation et la diminution des capacités de stockage, cette réalité devient de plus en plus prégnante sur les marchés des matières premières agricoles. Il est donc utile et indispensable d'appréhender les éléments susceptibles d'influencer l'offre et la demande des produits agricoles, facteurs fondamentaux de variation des prix. Dans une économie mondialisée, le suivi de ces données est nécessaire tant au niveau mondial qu'à l'échelle européenne et nationale.
Pour définir sa stratégie de commercialisation, il est important de connaître et suivre l'évolution des cours et des marchés. Il existe une multitude d'informations sur l'état des cultures, les stocks mondiaux, ... dont l'impact sur les cours est difficile à comprendre. Dans ces conditions, comment faire ?

«Mes marchés» : bien conseillé pour bien décider

Les Chambres d'agriculture ont créé un réseau national appelé *«Mes marchés»* constitué de conseillés spécialisés. Ce réseau fonctionne depuis 10 ans maintenant et a acquis une réelle expérience en matière de connaissance des marchés. L'objectif est double :
- Former : la Chambre d'agriculture de la Nièvre est déjà engagée dans cette action depuis quelques années, en proposant la formation *«Sécuriser ses prix de vente»*, assurée par des conseillers spécialisés du réseau.
- Informer : les conseillers du réseau recueillent et analysent les informations afin d'identifier les facteurs impactant l'équilibre offre/demande du marché et d'évaluer l'orientation qu'ils vont donner aux cours. Les résultats de ce travail donnent lieu à différentes publications diffusées aux abonnés de manière hebdomadaire et mensuelle sous forme de flashs synthétiques et faciles à lire : l'essentiel de l'info, l'essentiel du conseil, des bilans en brefs. Certains points sont abordés de manière plus spécifique : des zooms cultures, des analyses de rapport USDA (ministère de l'agriculture américain), les facteurs haussiers/baissiers. La rédaction de ces flashs par des conseillers de Chambre d'Agriculture du réseau *«Mes marchés»* garanti l'indépendance du conseil.
La Chambre d'Agriculture de la Nièvre a décidé de proposer aux producteurs nivernais d'accéder à ce service en proposant un abonnement adapté aux besoins de chacun (voir encadré ci-dessous). Plusieurs choix s'offrent donc à vous pour commercialiser vos productions : déléguer complètement à votre organisme stockeur, gérer totalement vos ventes, mixer ces deux modes dans des conditions variables. Mais quel que soit votre choix , il y a deux questions à se poser : me suis-je garanti un prix minimum ? Mon prix moyen couvre t-il mon prix de revient ? Quelque soit votre choix, comprendre les marchés est un gage de maîtrise de la commercialisation, et les organismes stockeurs restent vos partenaires incontournables.

Youna Girault,
chambre d'agriculture de la Nièvre

Si vous souhaitez plus d'informations sur les prestations proposées par la Chambre de la Nièvre,vous pouvez contacter Youna Girault au 03 86 93 40 65.

▶ Repères

Le simple accès aux cours des marchés mondiaux est accessible sur des sites spécialisés.
Le service proposé par la Chambre d'Agriculture permet d'accéder à un site internet spécialisé proposant des analyses diverses (conditions climatiques, prévisions de production, marchés, …) et des conseils en matière de choix de stratégie de commercialisation.
Selon vos besoins, vous vous abonnez à l'une ou l'autre des propositions, moyennant une cotisation très rapidement rentabilisée.

▶ Agenda

18/09 National des veaux au Marault

Le Herd Book Charolais et l'UFRAGEC organisent la Journée charolaise au Pôle racial du Marault le mercredi 18 septembre. Programme: de 8h à 13h30, concours national des veaux; à partir de 13h30, déjeuner; à 15h, défilé des animaux de la 26è vente nationale aux enchères; à partir de 16h, vente nationale aux enchères; toute la journée, portes ouvertes de la vitrine à l'herbe. Cette année, le concours comptera 316 animaux dont 282 veaux mâles et 34 veaux femelles, provenant de 21 départements français et issus de 107 élevages. Pour la vente aux enchères, 55 veaux ont été sélectionnés pour présenter une vitrine de haut niveau génétique aux acheteurs. Contact: Catherine Locatelli, HBC, au 03 89 59 77 05.

21/09 Spectacle humoristique à Arleuf

Les JA du canton de Château-Chinon organisent deux représentations du spectacle de Paulo l'humoriste, «à travers champs», le samedi 21 septembre à la salle des fêtes d'Arleuf. Celle de 20h30 étant complète, il est encore possible de réserver pour la séance de 15h dont le billet donnera droit à l'entrée gratuite au bal animé par DJ Atlantic qui clôturera la soirée à partir de 23h. Le prix du billet est fixé à 20 € par personne (placement aléatoire et non numéroté). Buvette et restauration sur place seront assurées en soirée. Contact: Cédric Bernier au 06 26 28 50 23.

Préfecture de la Nièvre

Catherine Fourcherot, nouvelle directrice des services du cabinet

C'est une Bretonne, Catherine Fourcherot, qui succède à Emmanuelle Fresnay, nommée sous-préfète de Château-Gonthier (53), au poste de directrice des services du cabinet de la préfète de la Nièvre.



CatherineFourcherot arrive de la sous-préfecture de Cholet, dans le Maine-et-Loire.

Née le 20 décembre 1968 à Etel dans le Morbihan, Catherine Fourcherot a pris ses fonctions lundi 2 septembre à la préfecture de la Nièvre. La nouvelle promue, mariée à un enseignant et mère de trois enfants, était jusqu'alors secrétaire générale de la sous-préfecture de Cholet (49), après avoir gravi tous les échelons de la la fonction publique, d'abord en tant qu'adjointe au chef du contrôle de la légalité à la préfecture de Vendée (1993-1995) puis comme secrétaire générale adjointe et chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales à la sous-préfecture de Cholet (1995 - 2009). Catherine Fourcherot est titulaire d'une licence de droit privé et d'une maîtrise de droit public et a passé avec succès le concours de l'Institut de préparation à l'administration générale de Rennes. Auprès de Michèle Kirry, préfète de la Nièvre, la nouvelle directrice occupera des fonctions qu'elle définit comme celles de *«facilitateur, médiateur auprès des élus, interlocuteur pour le développement du territoire»*. Elle se fixe un objectif en quatre mots-clés: *«modestie, humilité, réactivité et disponibilité»*. Catherine Fourcherot, qui ne connaît la Nièvre que par l'oeuvre de Marguerite Duras, *«Hiroshima mon amour»*, et quelques figures emblématiques *«telles que le premier ministre Pierre Bérégovoy»*, se donne trois mois pour rencontrer les décideurs nivernais et six mois pour être pleinement opérationnelle. Premier dossier à suivre que lui a confié la préfète, les travaux de dépollution du site de l'aire de passage des gens du voyage à Saint-Eloi. **E.C**

DAFP MATERIEL AGRICOLE

Première campagne réussie
pour l'Axial à chenilles.



L'ETA Gallon de Perreuse (89) vient de faire sa première moisson avec sa nouvelle Axial 9230 Surveyor, la plus puissante de la gamme avec ses 560 cv. Equipée en coupe céréales de 9 m, cette machine a surtout été commandée en version 4 roues motrices et à chenilles pour parer les conditions parfois difficiles au moment des maïs. Pour cette céréale, l'Axial accueillera un cueilleur 8 rangs. C'est la première machine de ce type vendue par la DAFP, qui se réjouit des bonnes performances constatées cet été.

Publi-rédactionnel

▶ Agenda

26/09 Chauffage au bois sur poulailler

La maîtrise des factures de chauffage en volailles est déterminante sur les résultats technico-économiques de l'atelier. La Chambre d'agriculture de la Nièvre et la société Agriwatt vous convient à deux visites dans la Marne (51), près de Châlon en Champagne, le 26 septembre, pour la présentation de deux solutions de chauffage automatique au bois plaquette sur poulailler. Programme: visite d'une installation avec générateur air chaud sur deux poulaillers (système adaptable sur bâtiments porcs, serres...) et visite d'une installation avec chaudière ETA (système hydraulique avec aérothermes). Public concerné: agriculteurs, techniciens, animateurs de la région Bourgogne... Renseignements: Etienne Bourgy, chargé de projet en énergie de la Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 18.

28/09 Ventes du Gercela

Les éleveurs du Gercela organisent une vente aux enchères et une vente amiable de reproducteurs charolais HBC le samedi 28 septembre à 14h00 à la Ferme du Marault à Magny-Cours.
Exposition des animaux et vente amiable dès 9h00.
Renseignements au 03 86 58 16 03 ou 03 86 21 08 60.
www.gercela.fr

Boviclic -Mes P@rcelles

Présentations des logiciels

Plusieurs dates vous sont proposées pour mieux découvrir ces deux outils complémentaires (gestion de troupeau et gestion de parcelles) faits sur mesure pour les éleveurs. Développés par les Chambres d'agriculture, Ils présentent l'avantage d'une grande simplicité d'utilisation et sont destinés à vous simplifier la vie et fiabiliser les différentes tâches administratives de votre exploitation.
• 1er octobre, 8h30-12h30 au Marché au cadran de Moulins-Engilbert (Boviclic - Mes P@rcelles)
• 7 octobre, 8h30-12h30 au Marché au cadran de Corbigny (Boviclic)
• 4 novembre, 8h30-12h30 au Marché au cadran de Corbigny (Boviclic)
• 5 novembre, 8h30-12h30 au Marché au cadran de Moulins-Engilbert (Boviclic)
• 6 novembre, 10h-12h à la Chambre d'Agriculture de Cosne et à la Chambre d'Agriculture de Nevers (Mes P@rcelles)
• 4 décembre, 10h-12h à la Chambre d'Agriculture de Corbigny et à la Chambre d'Agriculture de Nevers (Mes P@rcelles)

Orama

Retour d'assemblée pleinière pour Benoît Mathé

Le président de la section grandes cultures de la FDSEA, également administrateur national de la FOP, participait le 4 septembre à Paris à l'assemblée pleinière d'Orama. L'occasion de dénoncer les projets de nouvelle Pac.


Administrateur national de la FOP, le Nivernais Benoît Mathé participait le 4 septembre à l'assemblée pleinière d'Orama à Paris.

Terres de Bourgogne: «Orama est l'instance qui réunit les trois grandes associations de producteurs de grandes cultures (ndlr: AGPB, AGPM, FOP). Qu'avez-vous fait au cours de cette assemblée pleinière?»

Benoît Mathé: *«Nos trois présidents, Philippe Pinta, président de l'AGPB et d'Orama, Christian Terrain, de l'AGPM, et Gérard Tubery, de la FOP, se sont exprimés et, après avoir vérifié que nous avions tout en commun pour nous défendre contre cette nouvelle PAC qui ne va pas dans le sens des producteurs de grandes cultures, ont été présentés l'accord européen et les modalités d'application nationales. Enfin, Xavier Beulin, le président de la FNSEA, a conclu les travaux».*

TDB: Qu'est-il ressorti des débats?
B.M.: *«Quelques idées fortes ont été réaffirmées, que les producteurs de grandes cultures ne sont pas des pestiférés, et des idées reçues ont été battues en brèche, par exemple que nos SCOP ne reçoivent que 30% des aides européennes et pas au détriment des petits éleveurs».*

TDB: Comment envisagez-vous les perspectives de la nouvelle PAC?
B.M.: *«La PAC fait peur parce qu'elle n'a plus rien de commune. Plus de 50% du budget est décidé par chaque Etat-membre. De fait, çà sous-entend une distorsion de concurrence, avec des réglementations différentes, une offre de productions différente et une répartition des aides différente. Selon nous, c'est terriblement dangereux. D'autant plus que le contexte économique est pénalisant pour nous aussi. Les éleveurs mettent en avant légitimement la hausse des charges mais pour nous aussi, elles ont doublé en 10 ans, que ce soient sur les phytosanitaires, le matériel, les engrais ou le fuel...»*

TDB: Et en matière d'environnement?
B.M.: *«Nous avons parlé de la directive nitrates et nous constatons un retour en arrière. Alors que nous en sommes à réfléchir à une différenciation intraparcelles, les directives sont nationales et non pas régionales ou départementales. Comment pourrions-nous, en Bourgogne, avoir à respecter les mêmes dates d'épandage imposées que dans les Alpes, par exemple?»*

TDB: Et sur la surprime des 50 premiers hectares?
B.M.: *«Là-dessus, Orama est ferme et catégorique. Et Xavier Beulin ne lâchera rien dans les négociations avec le gouvernement. Cette idée de surprime nous est insupportable, en Bourgogne notamment. Si les exploitations y sont plus grandes, c'est que le plus souvent le revenu n'y est pas suffisant pour faire vivre un foyer. Si çà devait se faire, prenons acte que bon nombre des 2200 exploitations nivernaises disparaitraient et que d'ici 2020 la tendance repartirait à l'agrandissement. Et puis nous pourrions imaginer un DPB à moins de 200 euros dès 2015. Rendez-vous compte! Nous serions au niveau de la Roumanie».*

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL COULOMBEIX

Démonstration du Strip-Till

Céréanov', le 26 septembre au Subdray (18)

La technique du Strip-Till, originaire d'Amérique du Nord, qui consiste à ne travailler que 20 % de la surface de la parcelle présente des intérêts agronomiques et économiques. Le 26 septembre un atelier Céréanov' y sera consacré.

Rendez-vous sur le site du lycée agricole du Sollier au Subdray (18).


Localisation du travail sur la ligne.

Le Strip Till *«Travail en bande»* a fait ses premiers émules en Europe depuis 5 à six ans. Ce sont tout d'abord les exploitations pratiquant le Semis Direct Sous Couvert qui se sont intéressées à cette pratique avec un choix de machine restreint. Aujourd'hui les gammes s'étoffent et l'intérêt grandit quel que soit le système de culture en place.
Le concept du Strip Till est de ne travailler qu'une bande de sol, de l'ordre de 5 à 25 cm de profondeur et de 15 à 25 cm de large. Cette technique de travail profond doit permettre de favoriser le développement racinaire de la plante, point important pour le développement du pivot de colza. La largeur travaillée est de l'ordre de 20% de la surface totale ce qui permet de ne pas déstructurer l'ensemble de la parcelle *«maintien de la vie du sol, de la portance»* tout en préparant le lit de semence. Un des objectifs de cette technique est de créer un sillon aéré, ce qui favorise le réchauffement du sol. Conçu initialement pour l'implantation des maïs, le Strip Till peut être utilisé pour toutes les cultures sarclées implantées au semoir monograine de 45 à 80cm, tournesol, colza, betteraves.
Parmi les outils qui seront présentés on distingue deux grandes familles, les modèles de type américain et de type européen. Les premiers sont conçus pour travailler en décomposé, le travail du sol puis le semis. Le second, était au départ conçu pour travail en un seul passage. Cette technique reste adaptée au sol léger. Dans les deux cas les systèmes évoluent.
Tous les points importants des machines et autres conditions nécessaires à la réussite d'une implantation de colza, maïs ou tournesol vous seront présentés sur le deuxième atelier de la journée Céréanov'.

OLIVIER HOCHEDEL

▶ Programme

Accueil à partir de 9h30.

10 h-11h30 : atelier 1. L'implantation innovante du colza.
11h30-12h30 : atelier 2. L'implantation monograine.
Déjeuner à partir de 12h30.
14 h-15h30 : atelier 3. Strip Till sur colza, tournesol et maïs.
15h30-16h30 : atelier 4. Maîtriser les coûts d'une implantation adaptée aux systèmes d'exploitation.

Démonstrations de matériels et forum toute la journée.

Ferme du Marault

Concours national adultes charolais

Le Concours National Adultes s'est déroulé les jeudi 29 et vendredi 30 août à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours (58). Cette nouvelle édition a laissé place à de nombreuses nouveautés qui ont permis de développer le thème de l'année *«les Grands Troupeaux dans la race charolaise»*.



Sur le podium de gauche à droite: Grenadier Champion Junior et Grand Champion du Gaec Micaud (03), Brésilienne Championne Senior et Grande Championne de l'EARL Merceron (79)
Au pied du podium de gauche à droite: Helvetie Championne Junior du Gaec Clame et Andriot (03), Diligence Championne Senior Reserve de l'elevage Gagnepain (71), Espoir Champion Senior Réserve de Didier Chassiot (03), Flashback Champion Senior du Gaec Micaud (03).

La première race allaitante en France et en Europe est aussi celle qui compte le plus de grands troupeaux, puisque 62% des élevages de plus de 100 vaches sont Charolais (données I'institut de l'Elevage).

Le thème des Grands Troupeaux a réuni un grand nombre de professionnels autour notamment de la table ronde *«la génétique au service des Grands Troupeaux»*, mais également de la présentation de l'enquête réalisée par le HBC auprès d'un panel de 1000 éleveurs de grands troupeaux charolais, des expositions de matériel et d'animaux au pré...

Le grand public était également au rendez-vous avec plus de 450 repas servis à l'occasion du barbecue géant du vendredi soir.

Avec près de 400 animaux présents, de nombreux prix ont été remis dont les plus prestigieux de l'année 2013:

Les Prix du Président de la République, Grand Champion et Champion Junior,
ont été décernés à Grenadier du Gaec Micaud (03).

Les Prix Grande Championne et Championne Senior,
ont été remis à Brésilienne de l'EARL Merceron (79).

Le Concours National des Veaux 2013 se déroulera le 18 septembre à l'Agropôle du Marault à Magny-cours (58).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ HBC

Réforme de la PAC

Et voici l'appel de Tulle !

Réunis en Copamac-Sidam, vendredi dernier à Saint-Flour, les responsables agricoles du grand bassin allaitant ont affiné leur stratégie dans le cadre des décisions relatives à la mise en œuvre française de la réforme de la Pac. Ensemble, ils ont ainsi lancé l'appel de Tulle.

Rendez-vous est pris pour le 20 septembre prochain. C'est symboliquement dans la ville de Tulle, en Corrèze, que le réseau des FDSEA, des JA et des Chambres d'agriculture a choisi d'inviter les parlementaires et les élus du grand Massif central.

Et cela en lien avec le berceau des races à viande dans l'objectif de d'échanger sur le projet de réforme de la politique agricole commune, sur la base des propositions de la profession. Rien moins que 250 participants sont ainsi attendus.

Le grand Bassin allaitant planche en effet depuis plusieurs mois sur cette réforme de la Pac. Des propositions ont été formalisées et plusieurs rendez-vous se sont tenus tant au ministère de l'Agriculture et à l'Elysée, qu'à l'Assemblée nationale. Alors à quelques semaines de la prise des décisions sur la mise en œuvre française de la nouvelle Pac 2014-2020, les acteurs agricoles du grand Massif central entendent ne pas baisser la garde.

Un canevas favorable

Bien au contraire, au nom d'une réalité : *«les choix qui seront faits par la France auront un impact déterminant sur l'économie des territoires ruraux du grand Massif central pour les dix prochaines années»*, soulignait Dominique Barrau, président du Sidam. Le canevas agricole proposé par Bruxelles comporte en effet des outils capables de répondre aux objectifs de croissance, d'emplois et d'aménagement du territoire dont la France a cruellement besoin.

Parmi les outils à disposition des Etats membres, les professionnels agricoles du grand Bassin allaitant mettent en avant les ICHN *«dont le budget mérite d'être doublé»* ainsi que toutes les possibilités de couplage en faveur des productions les plus fragiles.

L'appel de Tulle aura vocation à convaincre un maximum d'élus des territoires incriminés de peser sur les arbitrages finaux qui seront pris par le gouvernement français. En coulisses, les syndicalistes caressent l'espoir que, s'il vient au Sommet de l'élevage, le Président de la République, puisse y annoncer des décisions stratégiques en faveur de l'agriculture du grand Bassin allaitant.

SOPHIE GIRAUD-CHATENET

▶ Formations

Certiphyto au 2è semestre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation de deux jours au Certiphyto. Les dates retenues sont les 24 et 26 septembre à Cosne-sur-Loire, les 1er et 3 octobre à Clamecy, les 8 et 10 octobre à Corbigny, les 14 et 16 octobre à Nevers, les 22 et 24 octobre à Decize, les 5 et 7 novembre à Clamecy et les 12 et 14 novembre à Moulins-Engilbert. Attention: compte-tenu de l'affluence dans ces stages très demandés, une date-butoir est prévue pour l'inscription, jusqu'à 3 semaines avant la date du stage. Par ailleurs, des formations sur-mesure par groupes de 12 à 15 stagiaires sont aussi possibles dans une commune précise, sur réservation. Contact et inscriptions auprès de Marie-Luce Soudière, chambre d'agriculture de la Nièvre, au 03 86 93 40 62 ou par mail à: marie-luce.soudiere@nievre.chambagri.fr.

Certiphyto au CFPPA du Morvan

En septembre et octobre 2013, le CFPPA du Morvan, à Château-Chinon, organise plusieurs stages visant à obtenir le Certificat individuel (Certiphyto). Ce stage de 14 heures sur deux jours est destiné aux chefs d'exploitation agricoles ou aux salariés agricoles qui utilisent des produits phytopharmaceutiques (choix, achat, application). La formation aura lieu au CFPPA du Morvan de 8h45 à 17h15. Programme: risques pour la santé et prévention, réglementations et bonnes pratiques, risques pour l'environnement et prévention, techniques permettant de limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques... Renseignements et inscriptions avant le 30 août (sauf du 5 au 16 août pour cause de congés) auprès du CFPPA au 03 86 79 49 30 ou par mail à claude.girerd01@educagri.fr.

En bref

Aides PAC 2013 - La FNSEA demande le versement anticipé d'une partie des aides au 15 octobre

Le 30 août dernier, la FNSEA portait auprès de Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, la demande de versement anticipé d'une partie des aides PAC 2013, à compter du 15 octobre. *«Il nous semble que la France est légitime à solliciter auprès des autorités communautaires un versement anticipé des aides PAC»* écrivait Xavier Beulin, rappelant que les nombreuses intempéries survenues en 2013 ont mis à mal les trésoreries des exploitants dans plus de la moitié des départements français où, depuis le printemps dernier, le réseau des FDSEA est actif pour accompagner les producteurs sinistrés.

S.L – FDSEA 58



► Agenda

18/10 Concours charolais d'Avallon

Le Syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise de l'Yonne organise son Concours Interdépartemental de bovins reproducteurs les vendredi 18 et samedi 19 octobre à Avallon. Il se déroulera sur le parking de la RD 606 (face au cimetière), à l'entrée nord d'Avallon.
Ce concours est ouvert à tous les animaux inscrits au HBC Livre A. Les opérations du jury se dérouleront le vendredi 18 octobre, dès 13h30. Les éleveurs désirant participer sont priés de prendre contact pour le **27 septembre dernier délai** avec le Syndicat d'Élevage de la race Bovine Charolaise: 9 avenue du 11 novembre à Avallon. Tél 03 86 34 23 41 (entre 8 et 9 h) - Fax 03 86 31 63 56.

14/09 Initiation sportive à Saint-Fargeau

Samedi 14 septembre de 14 h à 17 h et dimanche 15 septembre de 10 h à 17 h, quatrième édition du «Yonne Nature Sport», dédié aux sports de pleine nature.
Activités proposées : plongée, escalade, tyrolienne, canoë, tir à l'ard, BMX, VTT, aviron, accro branche, marche nordique, équitation, course d'orientation, quad, moto, voile, bateau électrique, épée, disc golf, 4x4, waterball…
Petits et grands sont attendus dans leurs villages respectifs et pourront s'initier à l'une ou plusieurs de ces disciplines
A noter également : la présence d'un village d'exposants avec des producteurs locaux. De nombreux lots sont à gagner tout au long de la manifestation (baptême de l'air, initiation au BMX, après-midi escalade, topoguides…). Possibilité de restauration sur place.

14/09 Prochains Marchés à la Ferme

Pour la 10ème année, les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme ouvrent les portes de leur exploitation pour les marchés estivaux. Derniers marchés de la saison : Famille Boname, à Villiers sur Tholon, vendredi 27 septembre, de 16h à 20h ; Christine Busson, à Fouchères samedi 14 septembre, de 15h à 19h. Seront présents les agriculteurs du réseau «Bienvenue à la Ferme», pour proposer le meilleur des produits fermiers icaunais: asperges, volaille, cidre et jus de pomme, canard gras, cerf, viande bovine, légumes, fromages, escargots, truites, miel, pain d'épice… Et bien sur, les vins de l'Yonne.

Fête de l'agriculture

Un bon cru !

Une organisation sans faille, une météo clémente, un programme alléchant…, tout était réuni pour faire de la fête de l'agriculture 2013 organisée par les JA une réussite



Petit tour par le stand de l'UPVY pour mieux comprendre le *«poids»* d'une récolte de blé ou d'orge


Le *«rosé gris»* de Remi Proffit, viticulteur du jovinien, sait réunir le monde de fort belle manière !


Une jachère fleurie du plus bel effet

Il fallait être patient en milieu d'après-midi ce dimanche, pour accéder jusqu'à Véron. Le soleil aidant, ils ont été plusieurs milliers à rallier ce village du Sénonais où s'est tenue la fête de l'agriculture concoctée par les JA du canton de Villeneuve sur Yonne et à certains moments, la seule voie d'accès prenait l'allure du périphérique aux heures de pointe ! Véritable *«salon de l'agriculture départemental»*, selon la formule du président du Conseil général, André Villiers, la manifestation signe aussi l'heure de la rentrée : sous-préfet, sénateur, députée, conseillers généraux, responsables d'OPA et de l'administration…, tous étaient présents la veille, pour effectuer le traditionnel tour inaugural des stands. Un peu moins nombreux toutefois pour s'essayer au lancer de ballot de paille, dommage ! Et compliments aux deux courageux qui n'ont pas hésité à relever le défi que leur a lancé Gérard Delagneau, président de 110 Bourgogne et champion de la spécialité. Comme disait le baron Coubertin, *«l'essentiel est de participer»*… !
Si les engins à pédale ont connu leur succès habituels auprès des plus petits, une nouvelle attraction a fait le plein cette année : le tour en tracteur proposé par la fédération Cuma. Ils ont été plusieurs centaines tout au long du week-end à profiter de la balade et les *«plus grands»* n'étaient pas les moins enthousiastes ! Que serait une fête de l'agriculture sans les animaux de la *«Ferme de Flo»* ? La palme du succès à ces petits cochons vietnamiens nés l'avant-veille, que Florence Pouteau avait bien du mal à protéger de la curiosité tactile des visiteurs ! Si les amateurs de mécanique infernale ont apprécié les traditionnelles courses de Moiss' Batt Cross, les plus nostalgiques ont pu à loisir se remémorer les moissons d'antan, en allant admirer les vénérables machines de l'association la *«Bielle Chapelloise»*. Sous leur costume d'époque, ces passionnés n'ont pas leur pareil pour redonner vie à des engins, nés pour certains il y a plus de cent ans. Comme cette batteuse Merlin, fabriquée à Vierzon au début du siècle dernier. Une vieille dame au souffle un peu court, mais qui *«chante»* encore de belle manière ! La fête de l'agriculture est aussi l'occasion d'expliquer au grand public les enjeux d'aujourd'hui et de demain. De façon pédagogique et didactique, comme sur le stand de l'Union des Producteurs Végétaux de l'Yonne, où, l'on avait ramené la surface d'une parcelle à un carré de terre d'un m² pour mieux expliquer ce qu'il fallait de semences et d'engrais pour une bonne récolte, soit : 15 grammes d'un côté et 63 grammes de l'autre au mètre carré pour obtenir au final 800 gr de blé. Manière de rappeler que la vocation première de l'agriculture est avant tout nourricière. Où de façon plus gourmande, comme sur le stand Capserval, où les pains et viennoiseries concoctés par le boulanger maison des «Moulins des Gaults», à partir de céréales collectées par la coopérative, se sont vendus comme… des p'tits pains ! Une mise en pratique pour mieux expliquer la filière CRC, valant bien tous les discours ! Rendez-vous l'année prochaine, pour l'édition 2014, qui se tiendra en Puisaye, préparée par les Jeunes Agriculteurs du canton de Saint-Sauveur.

DOMINIQUE BERNERD


Même dans l'adversité, un représentant de l'administration ne quitte pas sa cravate … *«Bravo Jean-Paul»* !

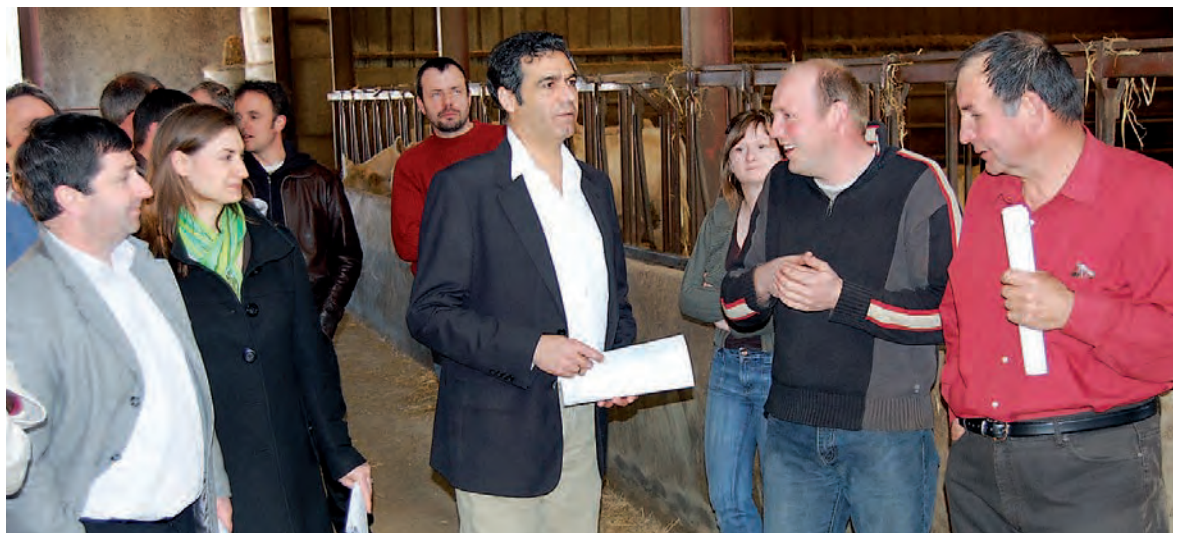

Ça crache, ça souffle, ça fume…, mais ça avance !


Pas très galant ce jeune agriculteur en herbe… Depuis quand se fait-on pousser par les filles !

Interview

De la cour de ferme aux salons de la Sous Préfecture

Sous-préfet de l'arrondissement d'octobre 2008 à décembre 2011, Mourad Chenaf brigue aujourd'hui la mairie d'Avallon et conduira la liste "Ensemble, construisons un avenir" aux prochaines municipales



Mourad Chenaf, alors sous préfet de l'arrondissement, en visite chez des éleveurs de l'Avallonnais.

Né au Maroc en 1960, Mourad Chenaf avait 3 ans lorsque sa famille est arrivée en France. De condition modeste, il fut placé dans son enfance plusieurs étés durant, au sein d'une famille de paysans en Pyrénées Atlantiques. Une expérience qui a marqué cet homme au parcours atypique, passé successivement d'une carrière d'officier dans l'armée de l'air après s'être engagé à 19 ans, à celle de magistrat pendant huit années et qui fut nommé sous-Préfet de l'arrondissement d'Avallon d'octobre 2008 à décembre 2011. Comme deux de ses prédécesseurs, Yves Van Haecke en 1995 et Jean-Yves Caullet en 2001, il se porte aujourd'hui candidat à la mairie d'Avallon, après avoir fait de la ville depuis ces dernières années, un port d'attache pour lui et sa famille.

TDB : Vous semblez avoir été marqué par cette enfance passée l'été au sein d'une famille de paysans pyrénéens

Mourad Chenaf : *«A un moment de leur vie, mes parents ont eu des difficultés pour nous élever et à l'époque, on plaçait les enfants pendant les vacances. J'ai l'habitude de dire que je dois tout au monde agricole et à cet univers de travail et de courage. J'avais 8 ou 9 ans, étais valet de ferme et j'effectuais tous les travaux qu'un enfant de cet âge peut faire. Joseph le patron, avait une quarantaine de vaches. Les doutes, les interrogations que les gens se posaient face à l'arrivée de la modernité, le fils qui ne parvenait pas à se marier…, enfant, j'écoutais même si je ne comprenais pas tout…»*

Yves Van Haecke et Jean-Yves Caullet hier, vous aujourd'hui : la sous Préfecture est-elle devenue une étape incontournable pour briguer la mairie d'Avallon ?

«Il s'est trouvé que lorsque je suis arrivé à Avallon en 2008, j'étais à un tournant de ma vie. Cela faisait 30 ans que j'étais nomade, de partout et de nul part. Ma famille a pris souche sur le Bassin d'Arcachon, mais j'en suis parti très jeune pour l'armée. J'avais 48 ans lorsque j'ai été nommé ici et très vite, ai cherché à offrir un point fixe à mon épouse et mes enfants. Je me suis tout de suite attaché à la région, même si on ne doit pas normalement, en qualité de sous Préfet… Très vite, j'ai pris conscience qu'Avallon était comme une digue, la ville centre de tout un bassin de vie. Si Avallon continue à péricliter et à perdre des habitants, avec le risque de passer sous la barre des 5000 habitants, la ville ne pourra plus jouer ce rôle de locomotive, de ville d'appui de l'espace rural…»

Quels sont à vos yeux ses atouts ?

«Avallon a eu son heure de gloire, à l'époque aujourd'hui révolue, d'un Etat centralisé. On a fait de la résistance pour conserver ce modèle de ville alors même que la société changeait radicalement… L'avenir des Territoires Ruraux n'est pas d'essayer de faire croire aux gens qu'ici, on aura les mêmes services qu'à Auxerre ou à Dijon, il faut aujourd'hui un regard complètement différent et repositionner la ville en lui redonner à nouveau son rôle de locomotive. Cela passe par la recherche de nouveaux partenariats, travailler différemment, avoir une vision territoriale du développement économique…»

A votre avis, en quoi un environnement rural, peut-il contribuer à l'essor d'une ville comme Avallon ?

«Il faut, à l'échelle de la Communauté de Communes, avoir un esprit de consensus, «chasser» en meute et travailler collectivement. Il nous faut une vision plus large de l'aménagement du territoire, peu importe que tel ou tel équipement soit à Avallon ou ailleurs, l'essentiel est qu'il soit là ! Si les Avallonnais me font confiance, je ne briguerai pas la présidence de la CC, pour bien montrer que la ville n'a pas vocation à tout diriger…»

Votre parcours professionnel vous a-t-il donné l'occasion de recroiser ce monde agricole, découvert alors enfant ?

«J'ai eu cette expérience fondatrice pour moi et en parle à tout bout de champs ! Après, en tant que juge, comme à Agen, me suis fait mal aux ventres plus d'une fois en prononçant des journées entières, des faillites d'agriculteurs ! Parti ensuite dans les Deux Sèvres, j'ai été président du Tribunal paritaire des Baux Ruraux et là aussi ai eu l'occasion de rencontrer des exploitants dont l'aide PAC ne servait qu'à épurer les dettes remontant parfois à 3 ans…! Quant aux éleveurs d'ici, les gens vous parlent et ce qu'ils vous disent est crédible… Si l'on continue comme ça, un jour, dans ce pays, on trouvera plus commode de faire venir de la viande du Brésil ou d'Argentine que d'acheter de la viande française.. On y va tout droit ! De la même manière qu'on ne sait plus faire de textile en France, alors que c'est ici qu'on a inventé les machines !»

Votre vision de l'agriculture demain… ?

«L'Europe a aidé le monde agricole au sortir de la guerre à assurer l'autosuffisance alimentaire et devenir un grand facteur d'exportation, mais aujourd'hui, je pense que l'agriculture n'est plus sa priorité et nos paysans s'en ressentent... Que l'on arrête avec les normes ! Nos concurrents n'en ont pas. Un pays comme le Brésil s'en fout des normes ! Les agriculteurs sont des gens qui ont fait mille révolutions dans leur vie, à commencer par la technique. Il ne faut pas opposer protection de l'environnement et agriculture, je suis pour une transition en ce domaine et convaincu que le changement ne doit pas être imposé mais admis. Beaucoup plus à la pointe collectivement qu'on ne le pense, ce sont les agriculteurs eux-mêmes, de par leurs pratiques, qui feront cette transition environnementale, j'en suis persuadé… »

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

14/09 Cantonale de labour à Asquins

Les Jeunes agriculteurs du canton d'Avallon organisent la finale cantonale de labour samedi 14 septembre à 14h00 Asquins. Concours ouvert à tous, matériel non fourni. Sur place: buvette, démonstration et expo de matériel. Entrée gratuite.
Rens. 03 86 46 93 19

15/09 Marché à la ferme à Villiers-Louis

Marché à la ferme dimanche 15 septembre, de 10 h à 18 h, à Villiers-Louis, 1 rue de l'Eglise. A 10 km de Sens, direction Troyes. Possibilité de restauration sur place.

15/09 Marché bio à Vézelay

La 20e édition du Marché biologique organisé par le GABY (Groupement des Agrobiologistes de l'Yonne) se tiendra dimanche 15 septembre, de 9 h 30 à 17 h 30 à Vézelay
Plus d'une trentaine d'exposants producteurs bio et artisans locaux présents : pains, viennoiseries, miel, vin, huiles, légumes, plantes médicinales… Artisans et artistes, éco-construction, livres, associations, restauration.
A 10 h 30 : balade sur le thème «A la découverte des cabanes de vignes» avec Nicolas Luquet. A 15 h : conférence «Origines et usages des cabanes en Vézelien», avec Guy Gourlet Animation musicale par Tyl'In. Entrée gratuite.



▶ Agenda

15/09 Journées du Patrimoine

Balade «Elevages et paysages» dans le cadre des Journées du patrimoine, dimanche 15 septembre, à 10 h 30, 14 h 30, 15 h 45 et 17 h, chez Yves et Joël Erfort, 13 rue de Rouvray à Venouse (accès fléché) Promenade gratuite commentée avec un paysagiste, visite de la ferme avec l'éleveur producteur, animations créatives pour les enfants toute la journée, dégustation. Plus de renseignements sur : www.elevages-et-paysages.com

28/09 Cochon à la broche à Lainsecq

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Saint-Sauveur organisent samedi 28 septembre, à partir de 19 h 30, une soirée «Cochon à la broche», à la salle des fêtes de Lainsecq. A menu : kir, entrée, cochon à la broche, haricots, fromage, tarte, café. Tarifs : adultes 18 € (vin non compris), moins de 12 ans 10 €. Musique et animations tout au long de la soirée
Renseignements et réservations avant le 20 septembre : Julien Dromery (06 71 23 33 87), Jean-Baptiste Brisset (06 71 11 98 49), Damien Guyard (06 89 05 35 76)

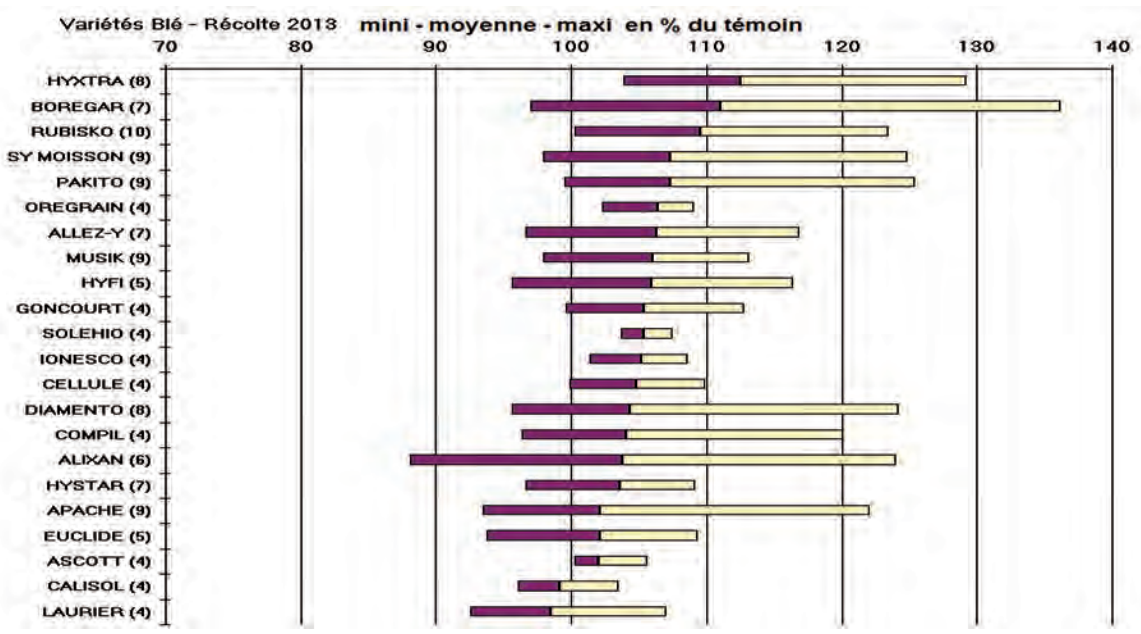
Pôle Foncier expertise juridique

Les juristes du Pôle Foncier Expertise Juridique vous reçoivent uniquement sur rendez-vous à Avallon, le 1er mercredi du mois ; à Maillot le 1er lundi du mois et à Auxerre. Vous pouvez les joindre par téléphone au 03 86 94 22 22,

Récolte de blé 2013

Une campagne atypique

La réunion du Comité Technique 89 a permis aux organismes stockeurs du département de faire un point sur les résultats variétaux blé d'hiver de la récolte 2013 à partir d'une dizaine d'essais locaux et limitrophes à l'Yonne.



Luc Pelce, ingénieur régional Arvalis, a apporté quelques explications quant aux surprenants résultats de l'année.
La campagne 2013 se caractérise par
- Des implantations majoritairement sur la dernière décade d'octobre
- Un automne pluvieux limitant les désherbages d'automne et la pression d'insectes
- Un climat froid et humide au printemps. 2013 est une année des plus pluvieuses parmi les 10 dernières et une année parmi les plus froide des trente dernières. Ces conditions climatiques ont ainsi provoqué un retard de développement d'une dizaine de jours. Ce retard a perduré jusqu'à la fin du cycle, avec en moyenne 15 jours de retard à la récolte.

Si les rendements sont plutôt décevants dans les terres profondes surtout pour les parcelles qui ont souffert d'excès d'eau, ils sont plutôt satisfaisants dans le nord de l'Yonne et en terres superficielles, mais très hétérogènes au sein d'une même région naturelle avec souvent des défauts de protéines. L'explication retenue est double, soit un troisième apport d'azote réalisé trop tôt par rapport au stade du blé, soit un lessivage de l'azote dû à l'excès d'eau au printemps. Malgré un déficit de rayonnement cumulé à des températures parfois froides au moment de la méiose, la fertilité des épis est plutôt bonne exceptée dans les terres à ressuyage lent et en terres de vallée à cause d'une stagnation de l'eau.
En terres séchantes, la régularité des précipitations a permis d'extérioriser de bons rendements.

Du côté sanitaire, la pression septoriose et fusariose s'est fortement extériorisée en fin de cycle. A noter, une présence parfois importante d'ergot liée aux précipitations pendant la floraison a été observée dans de nombreuses parcelles. La présence d'adventices graminées en particulier de vulpins (plante relais) a été un facteur aggravant, accentué en système non labour.

Au niveau de la qualité, le poids spécifique est bon (>78) pour les récoltes précoces et souvent infèrieur à 75 pour les récoltes effectuées après les pluies du 6 et 7 août. Les teneurs en protéines sont faibles à moyennes (9% à 12%).

Du côté des variétés récentes, Musik reste intéressante agronomiquement (barbu, taille courte, tolérante mosaïque, piétin-verse et chlortoluron). Pakito confirme également sa bonne productivité (107.3 %)

Du côté des variétés confirmées, Boregar (111 %), barbu tardif à reprise de végétation est bien placé, juste derrière l'hybride Hyxtra (112.5 %).
Parmi les nouveautés, juste dans la moyenne des essais Laurier (98.5 %) aux qualités agronomiques intéressantes, Calisol, Diamento et Ionesko restent à confirmer l'année prochaine.

Les nouveautés de l'année dernière restent intéressantes :
Sy Moisson (107.3 %) prédisposé aux blés de maïs grâce à sa tolérance à la fusariose et son caractère barbu (dégâts de gibier), Hyxtra (112.5 %), hybride précoce très productif et tolérant mosaïque garde sa productivité et son niveau de qualité.

Rubisko (109.5 %) tolérant aux maladies et à la productivité confirmée au niveau des hybrides. Cependant cette variété très productive est déclassé BP.

COMITÉ TECHNIQUE
CHAMBRE AGRICULTURE 89





Journées du Patrimoine

Prenez la clé des champs à Venouse

Balade guidée et visite d'exploitation à Venouse ce dimanche, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine

Si la France possède un patrimoine architectural et culturel sans pareil, elle est riche également de son patrimoine rural avec ses paysages agricoles largement façonnés par l'élevage. C'est dans cet esprit qu'ont ainsi été créées dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, les « Balades Elevages et Paysages » qui offrent au grand public l'opportunité de pénétrer dans les coulisses d'une vingtaine d'exploitations, pour mieux comprendre le rôle méconnu exercé par les fermes d'élevage sur les campagnes et l'environnement.
La 5e édition de cette manifestation est organisée dans toute la France et se déroulera dimanche 15 septembre. Pour la région Bourgogne, c'est l'exploitation d'Yves et Joël Erfort, éleveurs bovins allaitants à Venouse, dans l'Yonne, qui a été sélectionnée. A cette occasion, ils ouvriront leurs portes dimanche 15 septembre durant toute cette journée dédiée à la découverte du paysage rural et de leur quotidien sur la ferme.
Colza, blé, orge d'hiver et de printemps, sont les principales cultures de ces deux agriculteurs, à la tête d'une exploitation qui s'étend sur 240 ha en plein cœur d'un bocage herbagé. Eleveurs de 160 charolaises, ils nourrissent majoritairement ces dernières avec des aliments produits sur la ferme, minimisant ainsi l'apport supplémentaire de nourriture et favorisant l'entretien du milieu naturel et de sa biodiversité. A leur menu : de l'herbe, du foin et de l'enrubannée, mais aussi des tourteaux de colza, du blé, de la luzerne et de la pulpe de betterave.



5e édition des « Balades Elevages et Paysages » à la Ferme des Erfort à Venouse, dimanche 15 septembre

Deux balades-visites en une !

Accueillis par les éleveurs à 10 h 30, 14 h 30, 15 h 45 et 17 h, les visiteurs partiront de la ferme pour une balade guidée organisée autour de la ferme et commentée par Claire-Hélène Delouvée, conférencier paysagiste. Un accompagnement privilégié, pour faire découvrir le lien étroit entre agriculture et écologie, à travers l'équilibre des différentes cultures, prairies, animaux qui y pâturent, haies, bosquets, cours d'eau… Une manière d'identifier également les différentes espèces de la faune et de la flore qui y ont élu séjour. A l'issue de ce parcours champêtre, retour à la ferme pour une immersion au cœur du métier d'éleveur, avec une seconde visite commentée des bâtiments et de l'exploitation. L'occasion d'un moment de dialogue privilégié avec le monde de l'élevage, qui, par ses gestes quotidiens, entretient l'équilibre des territoires A travers ces « Balades Elevages et Paysages », c'est aussi cet équilibre fragile et primordial qu'il est proposé de découvrir ce dimanche, de façon ludique et pédagogique, en solo, en famille ou entre amis.

DOMINIQUE BERNERD

▶ Renseignements pratiques

Gaec Erfort -Yves et Joël Erfort
13 rue de Rouvray - 89230 Venouse
4 départs de balades prévues à 10 h 30, 14 h 30, 15 h 45 et 17 h
Conférencier-paysagiste : Claire Hélène Delouvée
Plus d'nformations sur : www.elevages-et-paysages.com»

FDSEA 89

Quand la cerise de l'Yonne reçoit la mirabelle de Lorraine

Lundi 23 septembre, la section fruits de la FDSEA de l'Yonne reçoit le président du syndicat national, Luc Barbier.

La reconnaissance de la production de fruits icaunaise et plus particulièrement celle des cerises reste la préoccupation principale de la section fruit de la FDSEA. Dans la continuité du travail initié au printemps 2013, Luc Barbier, producteur de mirabelles de lorraine et président de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF), interviendra sur notre département le lundi 23 septembre prochain.


Luc Barbier, président de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF).

Luc Barbier installé, en 1997, initialement sur une exploitation en Gaec en polyculture élevage, abandonne l'élevage et plante ses premiers vergers en 2001. Aujourd'hui, il est le chef d'exploitation d'une structure avec 21 ha de vergers (en prune, mirabelle, quetsche et cerise douce) et 120 ha de grandes cultures. Producteur très engagé tant au niveau syndical qu'au niveau économique, il est trésorier de la coopérative Vergers de Lorraine et membre du bureau le l'union des coopératives Végafruits. Il sera donc tout à fait à l'aise pour répondre aux questions d'organisation que se posent nos producteurs de fruits.
Pour ce qui est de l'aspect syndical, La FNPF et son président œuvrent pour la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs de fruits. Elle intervient aussi sur de nombreux sujets dans l'objectif de préserver l'avenir des producteurs. Le renforcement du pouvoir économique, le rééquilibrage des rapports entre l'amont et l'aval de la filière, ainsi que la réduction des coûts de production tant sur le volet social, environnemental ou sanitaire sont des dossiers suivis par la fédération nationale. Un autre sujet incontournable pour notre département et travaillé également par la fédération nationale: la mise en place de dispositifs de sécurisation, d'assurance, de mutualisation des risques (assurance récolte, caisse de mutualisation sanitaire).

Le 23 septembre prochain à 10h30, les producteurs de fruits sont attendus à la FDSEA pour recevoir Luc Barbier montrer que la cerise de l'Yonne recevra avec plaisir la mirabelle de Lorraine.

SANDRINE VATINELLE
ANIMATRICE FDSEA 89

Mérite agricole, les nouveaux récipiendaires

L'arrêté ministériel du 15 juillet dernier a dressé la liste des personnes nouvellement promues ou nommées dans l'ordre du Mérite agricole pour le département de l'Yonne.
Ont été promus au grade d'Officier:
Etienne Henriot, exploitant agricole, à Saint-Clément
Jean-Paul Levallet, Chef du Service Economie Agricole à la DDT 89
Ont été nommés au grade de Chevalier:
Jean-Louis Hilaire, Président régional d'un comité à l'association nationale des jardins familiaux et collectifs, Aillant-sur-Tholon
Marie-Josée Huot, Professeur dans un lycée professionnel agricole, Villiers-Louis
Bernard Moissette, exploitant agricole, à Villefranche
Les organisations agricoles et Terres de Bourgogne adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux promus.

▶ Formations

Cultiver les relations au sein de ma société

La vie en société est régie par des étapes réglementaires et statutaires. Les relations entre associés et les conditions favorables pour favoriser les échanges sont souvent peu évoquées ou organisées. Il est donc nécessaire d'acquérir des bases de communication pour prévenir des conflits ponctuels.
La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation de 2 jours, mardi 15 et vendredi 18 octobre, de 9 h à 17 h sur ce thème.
Objectif : Favoriser une communication positive pour développer des relations saines au sein du groupe, identifier les sources de conflits potentiels, savoir les prévenir et les gérer.
Intervention : Cécile Foissey, formatrice, Chambre d'agriculture de la Haute-Marne
Renseignements : Cyril Fournier, responsable des actions «*Conseils d'entreprises*» à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 10

Bâtir son projet d'installation

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation de 2 jours, de 9 h à 17 h 30, à Auxerre, lundi 7 et jeudi 10 octobre ou lundi 9 et vendredi 13 décembre avec pour objectif d'améliorer la préparation du projet d'installation et d'acquérir la méthodologie nécessaire pour évaluer la faisabilité de celui-ci.
Intervenants : Sylvie Huyghe, juriste à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Emeline Richard, conseillère d'entreprise ainsi que les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture, selon les productions envisagées
Renseignements : Cyril Fournier, responsable des actions «*Conseils d'entreprises*» à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 10



Session de la Chambre régionale d'agriculture

Réforme de la Pac et marges de manœuvre individuelles et collectives

La Chambre régionale d'agriculture s'est réunie en session à Pouilly-en-Auxois (21). Une session entièrement dédiée à l'information et à la réflexion, dans la dernière ligne droite d'une nouvelle Pac dont les orientations engagent l'agriculture régionale à puiser dans ses forces et ses atouts tout en remédiant à ses faiblesses.



François Roze, directeur de la Chambre régionale d'agriculture et Christian Decercle, son président.

«*Sortir du formalisme des sessions de la Chambre régionale d'agriculture*» et surtout donner suffisamment d'éléments d'information et de réflexion aux agriculteurs alors que la réforme de la Pac «*est dans sa dernière ligne droite*», telle était l'ambition du président de la Chambre régionale Christian Decerle. Au menu de cette session particulièrement dense, un point sur la future Pac et ses conséquences prévisibles sur les exploitations bourguignonnes, un autre sur la dispersion des résultats économiques des structures agricoles et un troisième sur les stratégies d'action pour le développement de la filière viande bovine régionale.

Pac : le débat franco-français est ouvert

La Pac d'abord. Les échéances se précisent alors que l'on est en pleine phase de «*débat franco-français*» comme le souligne Sophie Dubreuil, du service économique régional. Tout porte à croire que l'on en saura plus dans quelques semaines, à Cournon et que la messe sera dite à la fin de l'année.

Il est important de bien cerner les mécanismes et les enjeux des compromis et des choix nationaux qui sont en cours de discussion. L'impact pour la Bourgogne est encore difficile à évaluer, comme le note Christian Decerle «*en fonction des hypothèse les incertitudes sont nombreuses et le calcul de l'impact positif ou négatif sur la Bourgogne semble donc aléatoire*». Cette nouvelle Pac est complexe, résultat d'un compromis politique qui a voulu ménager la chèvre et le chou et risque bien de décevoir tout le monde d'une façon ou d'une autre. A suivre tout particulièrement les débats autour du nouveau dispositif des paiements directs, du mécanisme de l'aide découplée et d'une nouvelle notion, la convergence. Cette dernière signe «*la sortie progressive des références historiques*» à un rythme qui sera défini par chacun des États Membres. En fonction du scénario qui sera privilégié au niveau national, les quatre départements de Bourgogne seront plus ou moins impactés négativement ou positivement. Au plan national, la sur-prime des 50 premiers hectares avantage les bovins lait, la convergence totale est favorable aux bovins viande et dans pratiquement tous les cas de figure, les grandes cultures sont perdantes...

Que l'on ne se trompe pas de cible cependant, le vrai sujet de l'équité se situe entre les régions et non pas entre les productions. La balle est dans le cas des politiques désormais et la profession agricole reste tout particulièrement attentive au sort de la PHAE et de l'ICHN. «*La sagesse l'emportera-t-elle ?*» La question est posée par Jean-Pierre Fleury et la réponse incertaine. Les élus de la Chambre régionale entendent peser en tout cas pour diminuer l'impact de la sur-prime des 50 premiers hectares (quasiment actée) et obtenir la reconnaissance des actifs, alors que la Pac reste ancrée sur les hectares plus que sur le travail des hommes.

Des marges de manœuvre pour réduire les écarts entre les exploitations

Si la Pac est l'un des enjeux majeurs d'une mandature «*qui commence avec des rendez-vous importants*» comme le souligne Christian Decerle, il faut tenir compte de l'inquiétude des producteurs face aux changements qui se profilent, le règles du jeu son en train de changer et l'on ne sait pas de quelle «*main*» les agriculteurs bourguignons disposeront pour assurer leur avenir. Une étude présentée par Hubert Brivet de CERFrance, traduit l'ampleur de «*la dispersion des résultats économiques des exploitations agricoles régionales*». Dans chacun des systèmes, bovins viande, bovins lait, grandes cultures, viticulture, on constate une forte amplitude des résultats économiques entre les moins bons et les meilleurs, sans que le niveau des aides Pac présente une influence significative. Cette étude porte sur 2500 exploitations, un échantillon suffisamment représentatif pour être fiable. Les raisons de ces disparités sont multiples mais certaines se recoupent comme la surface, la taille de l'exploitation. Deuxième facteur déterminant, la productivité de la main d'œuvre, là encore niveau du résultat est corrélé au niveau de productivité. Cette productivité se traduit en termes de mécanisation, d'organisation du travail, de conduite technique, de gestion de la main d'œuvre... Le niveau de valorisation des produits, qui pourrait être un facteur essentiel n'apparaît pas comme déterminant, en revanche la conduite technico-économique influence le niveau de production, donc la marge et le résultat. Les charges pèsent bien entendu sur les exploitations agricoles, l'agriculture s'apparentant à «*une industrie lourde qui engage d'importants capitaux*».

On constate quand même que des investissements bien maîtrisés et raisonnés paient à terme, dans tous les systèmes. En conclusion, ce sont la structure de production, le niveau de technicité, la capacité d'adaptation, l'approche de la formation et du conseil qui influencent le plus nettement le revenu. Un constat encourageant pour Christian Decerle, qui note que, quels que soient les arbitrages de la Pac, cette étude montre «*qu'il reste des marges de progrès. Ces résultats nous interrogent aussi sur notre organisation collective pour être et agir au plus près des agriculteurs. La compétence technico-économique ne doit certainement pas passer au second plan, elle sera au rendez-vous de la prochaine Pac*».

«En ordre de marche dans une approche commune»

Dernier sujet abordé lors de cette session, «*la stratégie d'action pour le développement des filières viandes bovines régionales*» présenté par François Roze, nouveau directeur de la Chambre régionale. L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit de conserver et renforcer la capacité de production régionale au sein de la filière. Le grand Massif central, c'est 18 départements, un bassin charolais, un bassin limousin et un bassin sud, soit 15% de l'effectif des vaches en Europe. Les enjeux sont connus : le renouvellement des générations, la performance des entreprises et le maintien du potentiel de transformation.

Le renouvellement des générations suppose un nouveau mode de financement des capitaux importants à mobiliser, l'attractivité d'une production qui doit dégager du revenu et un accompagnement soutenu. Mais en attendant, la menace de la décapitalisation plane sur un secteur en crise qui voit les naissances progresser moins vite que le cheptel et connaît des problèmes de productivité numérique.

Face à un contexte de marchés et de prix difficiles, les effectifs et les exploitations se sont agrandies, mais dans le même temps le revenu a décroché de façon spectaculaire, ce qui rend ces exploitations fortement dépendantes des soutiens de la Pac. Le grand bassin charolais reste spécialisé dans la production de maigre, ce qui oriente l'activité des structures d'aval vers l'export. Sur ces marchés fortement concurrentiels, souvent limités ou à risques financiers, le joker politique détermine la perte ou le gain. Difficile pour les entreprises d'aval de trouver leur équilibre entre un marché de l'export fluctuant et une consommation intérieure très ciblée sur certains produits alors que l'engraissement peine à se développer. Reste, insiste Christian Decerle, que l'union fait la force et que les organisations doivent «*se mettre en ordre de marche au sein de la filière pour avancer sur une approche commune*» pour mettre l'offre en face de la demande, qu'elle soit interne ou externe.

Conseil régional, DRAAF et Chambre régionale: des axes de travail en commun

Représentant le directeur de la DRAAF, Maclou Viot a salué les différentes prestations des intervenants, soulignant l'apport des comités d'orientation à l'organisation de la Chambre régionale et l'important travail de collaboration entre la chambre consulaire et les services de la DRAAF, sur la Pac notamment. Jacques Rebillard, vice-président du Conseil régional a insisté sur le fait que le Conseil régional était bien conscient des enjeux et des défis de la Pac pour la Bourgogne, tout en regrettant «*la complexification du dispositif*».

Outre la Pac, les grands rendez-vous qui se profilent à l'horizon régional concernent la filière des oléoprotéagineux, la relance de l'engraissement, les enjeux sanitaires pour le vignoble bourguignon, l'autonomie énergétique des exploitations... Des axes de travail communs dans une perspective dynamique, en dépit d'un «*cadre financier limité*».

ANNE-MARIE KLEIN

Terres de Bourgogne
N° 1235 - VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2013

Supplément spécial VENDANGES



Cette année, les vendanges devraient débuter vers le 20 septembre. Retrouvez les conseils pratiques délivrés par les organismes concernés par cette nouvelle campagne :Pôle Emploi Bourgogne ; les différents services de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE); le service emploi de la FDSEA ; la Caisse Régionale MSA de Bourgogne. Leur objectif principal est d'apporter leur concours aux viticulteurs qui embauchent du personnel. Suivez le guide…

Principes généraux d'emploi de main d'œuvre

• Tout employeur doit déclarer toute personne travaillant sur l'exploitation quels que soient la nature et la durée du travail, le mode de rémunération, la forme et la validité du contrat. Toutefois, il ne faut pas déclarer de nouveau un salarié permanent ou un salarié déjà déclaré pour la même période d'embauche.

• Main d'œuvre familiale ou entraide familiale : la main d'œuvre familiale se compose uniquement des personnes cotisant auprès du régime des non salariés agricoles : conjoint et aide familial. L'aide familial est un ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint, vivant sur l'exploitation et participant à sa mise en valeur. En présence d'un lien de parenté du second degré et au-delà (cousins…) ou sans lien de parenté (voisins, amis…), il ne pourra pas s'agir d'entraide familiale : les individus seront alors requalifiés comme salariés.

• L'embauche doit être déclarée préalablement, dans les 8 jours précédent l'embauche : au plus tard la veille par courrier ou par télécopie ou Internet dans les instants qui précédent l'embauche.

• Les informations suivantes sont obligatoires : nom, prénom, date et lieu de naissance, l'adresse ainsi que le n° de sécurité sociale si connu. Ne pas indiquer celui du conjoint ou des parents.

• Bénévolat : Le statut de bénévole ne peut pas exister lorsqu'il est exercé au profit d'une entreprise à but lucratif surtout si elle est constituée sous forme sociétaire (EARL, SCEA,….) Le bénévolat n'est généralement admis que pour les associations à but non lucratif. A défaut, le faux bénévole sera requalifié de salarié avec toutes les conséquences juridiques que cela comporte.

• Le recours à un prestataire de service : Si vous souhaitez faire appel à un prestataire de service pour réaliser vos travaux de vendanges, des précautions s'imposent avant de signer le contrat. SOYEZ VIGILANT ! A défaut, votre responsabilité risque d'être engagée.

MSA Bourgogne

Vous pouvez contacter votre MSA au numéro suivant :
N° : 0 969 36 20 60
(appel non surtaxé)
Une assistance Internet est à votre disposition pour vous accompagner
N° : 0 969 36 37 04
(appel non surtaxé)

Déclaration de salaires hors délai = Pénalités de retard

Les employeurs de main d'œuvre agricole sont tenus d'adresser à la MSA les bulletins de salaires des vendangeurs dès la fin des travaux ou au plus tard le 15 novembre 2013.
Tous les bulletins de salaires doivent être envoyés, y compris pour les salariés déclarés par volet 0 qui ne sont pas venus (indiquer sur le volet B « n'est pas venu »). Cette information évitera des rappels de déclarations.
La non production de ces documents dans les délais requis entraîne une pénalité de 8 euros par salarié, jusqu'à concurrence de 760 euros.
Par ailleurs, toute inexactitude quant au montant des rémunérations déclarées ou omission de salariés peut également donner lieu à l'application d'une pénalité de 8 euros dans la limite de 760 euros par bordereau. Ces deux pénalités sont cumulables.
Le fait de se soustraire intentionnellement aux déclarations relatives aux salaires et aux cotisations sociales auprès des organismes de protection sociale est assimilable à du travail dissimulé par dissimulation de salarié en application de l'article L.8221-5 du code du travail.

▶ Pratique

Pôle Emploi Bourgogne partenaire de vos vendanges 2013

En 2012, 730 viticulteurs bourguignons nous ont fait confiance en déposant 7 450 offres d'emploi de vendangeurs, 97,2 % ont été pourvues !

Nos équipes sont à votre écoute pour :

• Enregistrer vos besoins en main-d'œuvre,

• Diffuser vos offres d'emploi,

• Vous renseigner sur la réglementation,

• Vous conseiller sur vos démarches administratives.

Le service est ouvert de juillet à octobre.

Les demandeurs d'emploi qui souhaitent se faire connaître, peuvent consulter les offres en ligne sur www.pole-emploi.fr, mais doivent également se rapprocher des agences locales Pôle Emploi dans les villes suivantes :
Autun, Auxerre, Beaune, Chalon-sur-Saône, Chenôve, Mâcon, Tournus, Avallon, Joigny, Tonnerre.

puis retourner la fiche de candidature "Vendangeurs" disponible sur:

http://www.pole-emploi.fr/region/bourgogne

Votre MITSUBISHI vous attend au GARAGE EUROPE !

L200 DOUBLE CAB



Également disponible en single et ClubCab
Motorisation Diesel 2.5 DI-D
136 ch BM ou 178 ch BM ou BA
à partir de 18 900 € HT

NOUVEAU OUTLANDER



à partir de 27 600 € TTC

ASX



Motorisation
1,8 DI-D 115 ch
1,8 DI-D 150 ch.
2 et 4 roues motrices
Nouveau moteur essence
à partir de 19 900 € TTC

PAJERO



Également disponible en version longue 7 places
Motorisation 3.2 DI-D 200 ch
à partir de 27 900 € HT

MITSUBISHI

Garantie 3ans ou 100.000 km

J.M. PECHINOT. votre nouveau concessionnaire
GARAGE EUROPE
DIJON - MARSANNAY
(à côté de Lapeyre)
03 80 52 99 50

Contrôle des conditions d'emploi et de travail des vendangeurs

Ce qu'il faut savoir

Pour les vendanges 2013, l'attention des responsables d'exploitations viticoles est appelée sur le fait que le respect des règles suivantes sera tout particulièrement vérifié.



Photo: Réussir

Le viticulteur qui ne respecterait pas les règles pourrait se voir poursuivi pour le délit de travail dissimulé.

Pour les vendanges, plutôt que d'embaucher des salariés par le biais d'un contrat-vendange, certains peuvent être tentés de recourir à d'autres formes d'emploi de main-d'œuvre.
Il convient alors d'être tout particulièrement prudent, car ces autres types d'emplois de main-d'œuvre sont très encadrés réglementairement, voire impossible pour l'emploi de vendangeurs.
(Voir article page 23 : «Bénévolat, Entraide, prestation de services…»).
Le risque pour le viticulteur qui ne respecterait pas ces règles serait alors de se voir poursuivi pour le délit de travail dissimulé par dissimulation de salarié

Obligations administratives

1 L'embauche des salariés doit être déclarée auprès de la Mutualité Sociale Agricole, préalablement à l'exécution du travail :
C'est-à-dire avant tout commencement du travail dans les vignes (et non pas dans la journée ou le lendemain ou autres…) ;

2 Le salaire ne peut être inférieur au minimum conventionnel, même pour les jeunes de moins de 18 ans ; (cf. barèmes que vous trouverez sur le site internet de la DIRECCTE Bourgogne) : Barème vendanges Saône et Loire ; Barème conventionnel Côte d'Or, Nièvre et Yonne
3 Les horaires journaliers de travail des salariés doivent être comptabilisés ;
4 Il est interdit d'employer des jeunes âgés de moins de 16 ans (les vendanges 2013 ne tombent pas cette année pendant les vacances scolaires). Des règles spécifiques sont applicables pour les salariés âgés de moins de 18 ans (durée du travail et repos) ;

Obligations en matière de sécurité et conditions de travail

1 Fournir de l'eau potable en quantité suffisante ;
2 Prévenir les risques d'hyperthermie ou de coup de soleil en fonction de la météo : faire porter chapeau ou casquette, faire prendre des pauses fréquentes, interdire le travail torse nu à moins d'utiliser une crème de protection ;
3 Il est interdit d'utiliser, pour transporter des salariés, des moyens inappropriés à cet usage (remorques ou autres attelages non équipés à cette fin). Il faut respecter le code de la route.
4 En fonction de l'évaluation des risques, fournir au salarié les équipements de protection individuelle nécessaires et du matériel adapté à la tâche et spécificités concrètes.
5 Pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels l'employeur doit remettre, à l'issue du contrat de travail, une fiche d'exposition dite «travaux pénibles». Ces facteurs sont énumérés à l'article R4121-5 du Code du travail (Cf. Modèle de fiche).
Cette fiche est, le cas échéant, établie en cohérence avec l'évaluation des risques qui doit être effectuée par l'employeur.

Les Contrôles

Le respect des règles ci-dessus et particulièrement celles relatives aux déclarations obligatoires, pourra être vérifié, notamment, par les services suivants, soit dans les parcelles de vignes, soit au siège de l'exploitation :
- Mutualité Sociale Agricole(1)
- Inspection du Travail (agri)(1)
- Gendarmerie et Police Nationale

DIRECCTE Bourgogne

(1) Les agents de contrôle doivent, à votre demande, vous présenter leurs cartes professionnelles.

▶ En savoir plus...

Des informations complémentaires et des précisions peuvent être obtenues auprès de l'Inspection du Travail compétente :
• UT Côte d'Or 19 bis Bd Voltaire, 21078 Dijon. Tél. 03 80 45 78 11

• UT Nièvre 11 rue Pierre Émile Gaspard, Case 66, 58020 Nevers Cedex
Tél. 03 86 60 52 62

• UT Saône et Loire 952 av. Maréchal de Lattre de Tassigny, 71031 Macon Cedex
Tél. 03 85 32 72 29

• UT Yonne 1 rue de Preuilly, BP 13, 89010 Auxerre Cedex
Tél. 03 86 72 00 07

▶ ZOOM sur…

Infos FDSEA La dérogation à la durée de travail maximale hebdomadaire

Pour le département de Côte d'Or

La durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures pourra être dépassée dans la limite de 60 heures.
La dérogation de la DIRECCTE est accordée pour une durée de cinq semaines maximum dans une période s'étalant entre le 15 septembre et 28 octobre 2013 pour les salariés âgés de 18 ans et plus, affectés aux travaux liés à la vendange.
L'employeur devra accorder à titre compensatoire un repos payé égal à 25% du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures avant le 31 janvier 2014.
Un document indiquant les droits à repos acquis devra être remis au salarié en même temps que le bulletin de paie. Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis peut être versée.
Le Comité d'entreprise ou les délégués du personnel présents dans l'entreprise devront être consultés préalablement.
Dans tous les cas, les salariés devront être informés de la décision d'autorisation de dérogation à la durée maximale absolue du travail de la DIRECCTE par voie d'affichage (décision à télécharger sur : www.fdsea21.fr).

Pour le département de la Nièvre

La durée légale maximale hebdomadaire de travail s'applique, soit 48 heures.

Pour le département de l'Yonne

La durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures pourra être dépassée dans la limite de 60 heures par tous les salariés d'au moins 18 ans (salariés permanents, salariés embauchés sous contrat à durée déterminée, Tesa, salariés d'entreprise de travail temporaire) pendant une période maximale de 5 semaines durant la période des vendanges 2013.

L'employeur devra accorder en contrepartie un repas payé, égal à 25% du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures avant le 31 janvier 2014.
Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis devra être versée.

Avant leur prise de poste, les travailleurs saisonniers doivent recevoir une formation nécessaire pour l'exécution des tâches à accomplir.
Le nombre d'heures effectuées par chaque salarié sera consigné au jour le jour et récapitulé hebdomadairement. Chaque entreprise devra transmettre le bilan détaillé de l'utilisation de cette dérogation à l'inspection du travail au plus tard le 31 janvier 2014.

Les salariés devront être informés de la décision d'autorisation de dérogation à la durée maximale absolue du travail de la DIRECCTE par voie d'affichage (décision à télécharger sur : www.fdsea89.fr).

Durée maximale quotidienne

Il est possible de dépasser la durée maximale quotidienne de travail de 10 heures dans la limite de 12 heures. Ce dépassement ne peut excéder 2 heures par jour pendant un maximum de 6 journées consécutives.

Travail du dimanche d'un vendangeur et majoration de 50%

L'article 34 de la convention collective des exploitations agricoles de Côte d'Or, Nièvre et Yonne prévoit que « toutes les heures de travail du dimanche, effectuées par les salariés totalisant plus d'un mois d'ancienneté, sont payées au tarif normal majoré de 50%. »
De plus, les durées des contrats vendanges successifs ne se cumulent pas pour le calcul de l'ancienneté des vendangeurs.

Travail des jeunes

Le travail des jeunes de moins de 16 ans n'est pas autorisé pour ces vendanges 2013, celles-ci ayant lieu pendant le temps de scolarité obligatoire.

Concernant les jeunes de 16 à 18 ans, il convient de respecter certaines conditions liées au rythme de travail (une pénibilité réduite, ce qui exclut le poste de porteur, et pas d'astreinte au rendement), ainsi que les consignes suivantes :
- **Autorisation parentale obligatoire**
- **Maximum 35h par semaine**
- **8h par jour**
- **Aucun travail de 22h à 6h**
- **Repos quotidien de 12h**
- **2 jours de repos consécutifs dont le dimanche**
- **Salaire : barème vendanges**

Dispositif travailleur occasionnel

Le contrat vendanges

L'employeur d'un travailleur occasionnel bénéficie d'une réduction sur les cotisations patronales pour une durée maximale de 119 jours par salarié et par année civile : ASA maladie, ASA vieillesse, AF, ainsi que la retraite complémentaire, AGFF, GMP, CET, formation et SST.



Photo: DR

Seuls les vendangeurs peuvent faire l'objet du contrat vendange. Les autres postes sont exclus du dispositif travailleur occasionnel" (cuisinier, caviste...).

Pour bénéficier de l'exonération Travailleur Occasionnel, il est impératif de cocher sur le TESA la case correspondante, ainsi que la case «contrat vendanges» pour bénéficier de l'exonération salariale.
Nous vous rappelons que les cuisiniers ainsi que les cavistes sont exclus du dispositif TO.

Le contrat Vendanges

L'article 8 de la loi du 21 décembre 2001 relative au financement de la sécurité sociale pour 2002 a créé un contrat de travail saisonnier de type particulier, dénommé «contrat vendanges», qui vise à favoriser l'emploi en autorisant certaines embauches et en augmentant la rémunération nette du salarié.
Un dispositif dérogatoire au droit du travail : ce contrat est ouvert aux salariés en congés payés et aux fonctionnaires. Toutefois, ce contrat ne peut être utilisé que pour les vendanges et travaux annexes (préparatifs et rangements) à l'exclusion de tous les autres travaux (taille, traitement, cuisiniers, réfection des logements, cuviste). Il est conclu pour un objet précis, c'est-à-dire que le contrat prendra fin avec la réalisation de son objet, c'est-à-dire la fin des vendanges : obligation d'indiquer une durée minimale du contrat ou la date de fin du CDD.
Le contrat vendanges est signé pour une durée de 1 mois maximum, renouvelable 1 fois.
A l'issue du contrat vendanges, l'indemnité compensatrice de congés payés doit, le cas échéant, être versée au salarié. En revanche, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due.
Des exonérations de cotisations : le contrat vendanges est assorti d'une exonération des cotisations salariales d'assurances sociales (7.60 %) à condition que le salarié ait la qualité de travailleur occasionnel. Cette exonération vise à augmenter le niveau de rémunération du salarié.

Les formalités

• **A l'embauche :** le contrat de travail et la déclaration devront porter la mention « contrat vendanges ». Si l'employeur utilise le TESA, il devra cocher la zone réservée à cet effet sur le volet 0 ainsi que la case TAUX REDUITS « Travailleurs Occasionnels ».
• **Le bulletin de salaire :** l'employeur devra remplir la ligne G du bulletin de salaire du TESA.

Les stagiaires

L'élève d'un établissement d'enseignement qui, pendant sa scolarité, effectue un stage dans l'entreprise dans le cadre d'une convention entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise, reste élève de cet établissement. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un contrat de stage. Le stage doit être en relation directe avec la formation.
C'est la convention de stage, dont il faut adresser une copie, qui apporte la preuve du statut de stagiaire. En l'absence de convention écrite entre l'entreprise et le stagiaire, la MSA considèrera qu'il y a relation de travail. Dans ce cas, le stagiaire sera requalifié en tant que salarié.

Emploi d'un jeune pendant les vacances scolaires

De façon générale, le jeune qui, pendant ses vacances scolaires, est affecté à un poste déterminé et effectue un travail effectif sous la direction et le contrôle de l'employeur est un salarié. L'emploi d'un jeune de – 16 ans n'est pas autorisé.

MSA Bourgogne

▶ Repères

Pour plus d'informations sur l'application du Droit du Travail, veuillez contacter la DIRECCTE de votre département.

• Direccte Côte d'Or
11 rue de l'Hôpital - BP 1502 - 21035 Dijon Cedex
Tél : 03 80 45 74 11

• Direccte Nièvre
11 rue Pierre Émile Gaspard - Case 66 - 58020 Nevers Cedex
Tél : 03 86 60 52 62

• Direccte Saône-et-Loire
952 Avenue maréchal de Lattre de Tassigny - 71031 Macon Cedex
Tél : 03 85 32 72 29

• Direccte Yonne :
1 rue de Preuilly - 89000 Auxerre Cedex
Tél : 03 86 72 00 07



Dispositif travailleur occasionnel

L'embauche d'un étranger pour les ve

Les ressortissants de l'**Union Européenne** (hors pays en période transitoire), ceux de l'**espace économique européen**, ou de certains pays en vertu d'**accord bilatéraux** spéciaux n'ont pas besoin de produire un titre de travail.

• **Union Européenne (UE) :** Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Bulgarie, Roumanie et Croatie sont en période transitoire (voir ci-après)

• **Espace économique européen (EEE) :** Islande, Lichtenstein, Norvège

• **Accords bilatéraux :** Suisse, Andorre, Monaco, San Marin

Tous les pays de l'ex Yougoslavie (Serbie …) ne font pas partie de l'UE.


Photo: Réussir

L'obligation d'être titulaire d'un titre de travail

• Pour tous les ressortissants extracommunautaires

Le travailleur étranger extracommunautaire doit impérativement être en possession d'un titre de travail pour pouvoir effectuer les vendanges.

L'employeur doit pouvoir justifier de ce titre de travail. Il lui appartient donc de vérifier son existence auprès de la préfecture. Il faut alors déclarer ce projet d'embauche en préfecture avec copie du titre de séjour, au moins deux jours avant l'embauche. Si la préfecture ne répond pas dans ce délai, cela vaut preuve d'acceptation et de vérification.

Ne pas oublier lors de la DPAE: dans le TESA Indiquer soit le numéro du titre de séjour, soit la date et lieu de visa par l'unité territoriale sur la case appropriée en haut à droite.

• Pour les ressortissants de pays de l'UE en période transitoire (Bulgarie, Croatie et Roumanie)

Ils doivent fournir un titre de travail, et en l'occurrence une autorisation provisoire de travail (APT[1]).

Toutefois, contrairement aux autres nationalités, lors d'une demande d'APT pour les vendanges on ne leur oppose pas la situation locale de l'emploi (taux de chômage par exemple).

Voir ci-après les formalités pour les demandes d'APT.

• Pour les étudiants extracommunautaires

Cas général : Etudiants étrangers poursuivant leurs études en France :

Ils doivent être en possession d'un titre de séjour mention « étudiant » qui les autorise à travailler à titre accessoire à hauteur de 964 heures par an.

Cas particuliers : Etudiants algériens poursuivant leurs études en France :

Outre le titre de séjour « étudiant », ces Etudiants ont impérativement besoin d'une autorisation provisoire de travail (APT).

Etudiants canadiens :

S'ils viennent en France moins de 3 mois, ils n'ont plus besoin de visa. Ils doivent toutefois disposer d'une APT.

Ils doivent donc présenter un passeport en cours de validité, une carte d'étudiant et un contrat de travail pour faire la demande d'APT.

Les différents titres de travail

Attention

- une carte de résident délivrée dans un pays de l'UE autre que la France (ex : Italie, Espagne) à un ressortissant de pays tiers (ex : Maroc, Serbie…), ne vaut pas titre de travail en France

- un titre de séjour n'est pas forcément un titre de travail (il faut que soit bien mentionnée la possibilité de travailler en France) et tous les titres de travail ne permettent pas de faire les vendanges.

- une carte vitale n'est en aucun cas un titre de travail

• Les titres valant autorisation de travail pour les emplois de vendanges :

- La carte de résident (valable 10 ans) délivrée en France.
- L'autorisation provisoire de travail (APT)
- Le certificat de résidence (Algériens)
- Les cartes de séjour temporaire, mentionnant :
 • «étudiant» (dans la limite de 964 heures par an)
 • «étudiant» pour les Algériens + APT (dans la limite de 850 heures par an)
 • «salarié» (avec parfois limitation géographique et professionnelle => faire attention pour les travaux vendanges)
 • «travailleur saisonnier» + contrat de travail visé pour les vendanges (et non pas un contrat visé pour un autre emploi saisonnier, comme bûcheron etc…)
 • «vie privée et familiale»
- Le récépissé préfectoral de demande de renouvellement du titre de séjour qui mentionne «autorise son titulaire à travailler»
- L'autorisation provisoire de séjour portant la mention «étudiant» (964h de travail par an)
- Le visa «vacances travail» (Australie, Canada, Japon, Nouvelle Zélande, Argentine, Russie, Corée du Sud) + APT

3 - Les demandes d'autorisations provisoires de travail (APT)

Cette autorisation est impérativement nécessaire pour : étudiants algériens et canadiens, bulgares et roumains, visa vacances-travail. Il faut l'obtenir avant le 1er jour de travail.

Elle est nécessaire pour l'emploi d'un étranger extracommunautaire qui n'a pas d'autre titre lui permettant de travailler et notamment d'effectuer les vendanges.

Pour l'obtenir il faut remplir le document CERFA approprié et joindre les pièces justificatives : copie de la carte de séjour ou du passeport, du contrat de travail et le cas échéant de la carte d'étudiant.

CERFA : www.immigration.interieur.gouv.fr (Rubrique « démarches », puis « Formulaires Cerfa »)

Les démarches sont ensuite à effectuer auprès du service Main d'œuvre étrangère de l'Unité territoriale : Prioritairement par courrier, ou par courrier électronique

NB : La situation de l'emploi local est opposable aux travailleurs étrangers (sauf Bulgares, Croates et Roumains). Cela veut dire que l'employeur doit prioritairement s'adresser à pôle-emploi avant de vouloir recruter un étranger.

L'APT pourra donc être refusée pour ce motif mais aussi si l'enquête obligatoirement menée par l'inspection du travail démontre que la réglementation du travail n'est pas correctement appliquée par l'employeur qui souhaite embaucher l'étranger.

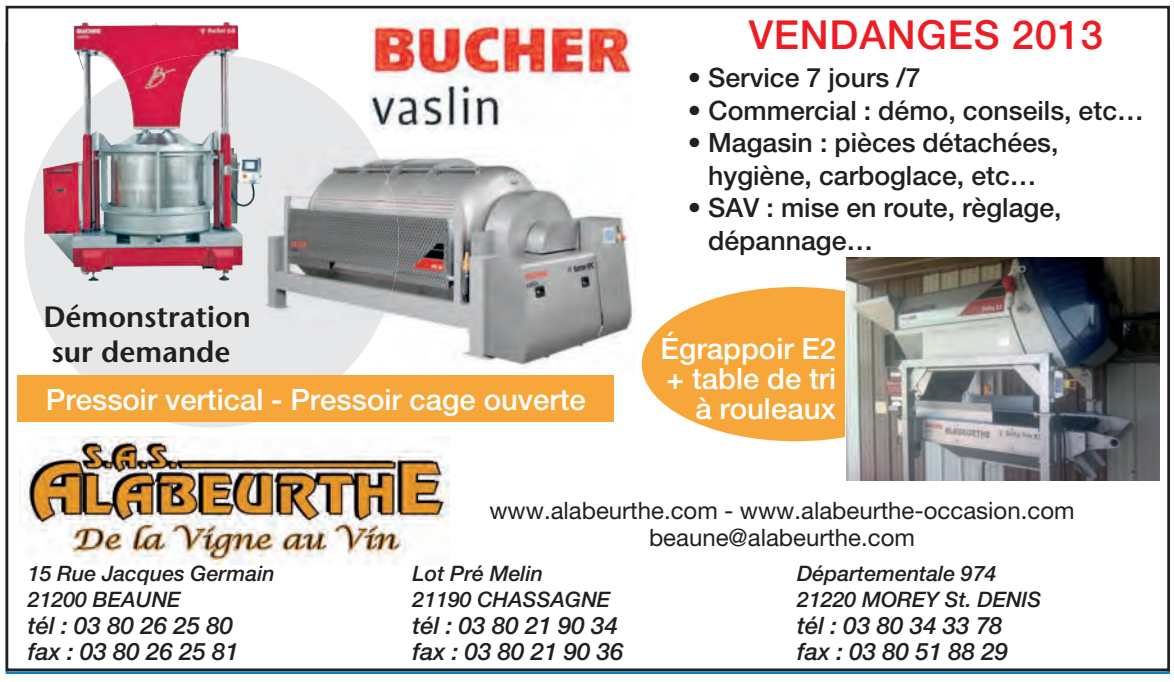
Taxe pour l'emploi d'un étranger à l'office francais d'immigration et d'intéwgration

Une taxe de 50€/mois d'activité (même incomplet) est due à l'OFII pour chaque salarié saisonnier étranger extracommunautaire embauché pour venir effectuer les vendanges.

Cette taxe n'est toutefois pas due pour :

- les étrangers déjà titulaires d'un titre de travail (Etudiant, résident…)
- les travailleurs Bulgares, Croates et Roumains

Plus d'information sur le site de la DIRECCTE :
http://www.bourgogne.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Embaucher_un_travailleur_étranger.pdf



endanges 2013

Travailleur étranger

Immatriculation des salariés

Lors de toute embauche de salarié, il convient d'être très vigilant sur la lisibilité et l'exactitude des données d'état civil de ce dernier.

Les informations d'état civil sont indispensables à la MSA pour immatriculer correctement ces salariés. En effet, la réforme des retraites modifie l'âge de la retraite ainsi que la durée de cotisations. Chaque petite activité salariée est importante et peut valider 1 ou 2 trimestres dans l'année. Les données d'état civil sont donc indispensables afin de pouvoir cumuler les activités du régime agricole et celle du régime général ou régime spécial et constituer ainsi toute la carrière de l'individu.

Lors de la déclaration d'embauche, compléter les données d'Etat Civil à partir de pièces justifiant l'identité du salarié (carte d'identité, passeport, ….) :

• Nom et prénom : En présence d'une femme mariée, préciser son nom patronymique (= nom de jeune fille) et son nom marital,

• Date et lieu de naissance : préciser le département et la commune de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger, indiquer la commune et le pays de naissance,

• L'adresse : Cette information est importante pour contacter le salarié en cas de problème d'identification.

Si le salarié est né en France, il convient de transmettre à la MSA un des documents suivants : Copie de la carte d'identité (en cours de validité), copie du livret de famille ou extrait acte de naissance.

Si le salarié est né à l'étranger, deux pièces sont maintenant obligatoires :
• une pièce d'Etat Civil
• un document d'identité (en cours de validité)

Voir tableau ci-dessous pour plus d'informations

Il est obligatoire de vérifier la situation régulière des personnes nées à l'étranger, hors communauté européenne. Un document justifiant de la régularité de séjour avec autorisation de travail doit leur être demandé. En l'absence de justificatif, d'éventuelles poursuites pour emploi de travailleurs clandestins sont encourrues.

MSA Bourgogne

Documents à transmettre à la MSA		Commentaires
Nés à l'étranger		**Pièces d'état civil**
	Copie d'acte de naissance	*Cela concerne la population née à l'étranger, dans les collectivités d'Outre Mer 98 (Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle Calédonie) et territoires d'Outre Mer. La Pièce d'Etat Civil doit comporter les données suivantes : nom, prénom, date de naissance, sexe, données de filiation (nom et prénom des père et mère)*
	Extrait d'acte de naissance Pièce d'état civil établie par un Consulat	*Extrait d'acte de naissance: pour la population née à l'étranger de nationalité française suite à naturalisation, l'état civil est celui retenu par le Service Central de l'état civil à Nantes. En cas de nationalité française suite à mariage, il y a double nationalité et les pièces d'Etat Civil du pays d'origine sont recevables*
		ET
		Documents d'identité
	Carte d'identité Passeport	
	Titre de séjour étranger	*Titre de séjour incluant carte de séjour, la carte de séjour temporaire, la carte de résident, le certificat de résidence de ressortissant algérien.*
	Visa long séjour valant titre de séjour (vignette OFII)	
Nés en France/DOM	Copie intégrale de l'acte de naissance avec mentions en marge, datant de moins de 3 mois.	*Documents acceptés : copie extrait acte de naissance, Copie livret de famille, copie carte d'identité*

Rémunération des salariés

Le barème des vendanges

• Les salaires

Les salaires horaires et mensuels minimum pour la campagne des vendanges 2013 sont fixés, conformément à l'article 22 de la Convention collective du 21 novembre 1997 (IDCC 8262) et ses avenants :

FONCTION	Salaire Horaire	Heures Supplémentaires (au - delà de la durée légale, sur une semaine civile[1])	
		8 premières : +25%	les suivantes : +50%
Coupeur – trieur (N1 Echelon 1)	9,43 €	11,79 €	14,15 €
Porteur (N1 Echelon 2)	9,61 €	12,02 €	14,42 €

• Avantages en nature pour nourriture et logement

La valeur de la nourriture et du logement fourni par l'employeur est évaluée par la convention collective par une multiplication du « minimum garanti », fixé par décret à 3.49 €

Nourriture	13,95 € par jour		
Répartition suivante :	petit-déjeuner (0,8 MG) 2,79 €	déjeuner (1,6MG) 5,58€	dîner (1,6MG) 5,58€
Logement	0,90 € par jour		

Une indemnité de panier, fixée à 5,58€ par jour, doit être versée aux vendangeurs dès lors que :
• l'employeur demande au salarié d'apporter son repas, pris dans les vignes ;
• ou lorsque l'employeur ne procure pas le repas mais déplace une équipe dans un vignoble éloigné du siège ou du dépôt et qu'il ne ramène pas les vendangeurs à midi.

• Cotisations sociales des salariés 14,681%

(22,281%-7.60%) = 14,681%

Charges sociales salariales déductibles	Maladie, vieillesse, chômage, retraite complémentaire, prévoyance décès prévoyance incapacité, prévoyance invalidité, AGFF (0,80%), ANEFA, CSG déductible	19,419%
CSG et RDS non déductibles		2.862%
Exonération contrat vendanges	Il s'agit d'une exonération sur les cotisations salariales d'assurance sociale au bénéfice des salariés (maladie, vieillesse).	- 7,60%

• Cotisations sociales des employeurs 8,865%

Cotisations de droit commun => 44,995%. Il existe des exonérations pour l'embauche de travailleurs occasionnels (ex : vendangeurs)
Pour les salaires inférieurs à 1,25 SMIC les cotisations patronales s'élèvent par exemple à 8,865% avec les exonérations TO/DE.
Il faut ajouter la déduction « TEPA » sur les heures supplémentaires, soit 1,50 € par heure supplémentaire effectuée pour les entreprises de moins de 20 salariés.
NB : n'hésitez pas à contacter votre cabinet comptable ou la MSA pour toute précision.

• Exemple de bulletin de paye

48 heures de travail sur 6 jours (soit 8 heures par jour), sans repas.

COUPEUR	Explications	Base	Taux	A payer	A déduire	Charges patron.
salaire de base	Taux horaireXnombre heures normales	35	9,43 €	330,05 €		
HS à 25 %	8 heures supplémentaireX taux majoré à 25%	8	11,79 €	94,32 €		
HS à 50%	5 heures supplémentaires X taux majoré à 50%	5	14,15 €	70,75 €		
ICP 10%	Indemnité de congés payés sur le salaire brut	495,12 €	10%	49,51 €		
Total salaire brut				544,63 €		
Charges patronales		544,63 €	8,865%			48,28€
Déduction patronale HS	1,50€ pa HS (ici 13)	13	1,50 €			-19,50 €
Total charges partonales						28,78 €
Charges sociales déductibles	Cotisations sociales payées par le salarié (à déduire)	544,63 €	19,419%		105,76 €	
CSG et CRDS non déductibles	A ajouter pour le calcul du net imposable (à déduire)	544,63 €	2,862%		15,59 €	
Exonération contrat vendanges	Exonération de charges pour le salarié (à payer)	544,63 €	7,60%	41,39 €		
Total charges salariales					79,96 €	
Salaire net	Salaire brut - Total des Charges			464,67 €		
Salaire net imposable	Salaire net + CSG non déductibles - Heures supp			480,26 €		
Total coût employeur	Salaire brut + charges patronales					573,41 €

(1) Soit du lundi 0h00 au dimanche 24h00. (2) Pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Source DIRECCTE Bourgogne

Rémunération

Taux de cotisations et salaires des vendangeurs

Les taux de cotisations applicables pour l'emploi des vendangeurs sont joints à l'envoi des carnets TESA ou téléchargeables sur le site internet www.msa-bourgogne.fr.

En présence d'heures supplémentaires, nous vous rappelons que seule la déduction forfaitaire patronale sur les HS reste applicable pour les entreprises de – 20 salariés.
Concernant les avantages en nature, vous devez indiquer sur la ligne H le montant des avantages en nature : aucune cotisation n'est appelée sur ces avantages. Ils viennent en déduction du salaire net (voir exemple fiche de paye)
Si le salarié perçoit une rémunération comprise entre 1 et 3 plafonds, vous devez obligatoirement établir sa déclaration TESA par le WEB
Au 01/01/2013, il y a suppression de l'exonération de la cotisation accident du Travail pour l'emploi d'un TO/DE. De plus, le montant de l'exonération patronale a évolué :
- exonération totale pour une rémunération brute inférieure ou égale à 1.25 SMIC mensuel.
- Dégressive pour une rémunération brute comprise entre 1.25 et 1.5 SMIC mensuel.
- Nulle pour une rémunération brute égale ou supérieure à 1.5 SMIC mensuel.
La rémunération brute mensuelle correspond à la rémunération versée, déduction faite des HS/HC.

Le SMIC mensuel est égal à 151.67 x SMIC horaire sans tenir compte des HS/HC

Éxonération TO

Afin de bénéficier des exonération TO, vous devez obligatoirement indiquer la donnée suivante : SMIC RDF-TO

SMIC RDF : 151.67 x SMIC horaire en vigueur x nombre d'heures travaillées / 151.67

Exemple 1: **un salarié travaille 7h par jour et a effectué 56h de travail sans heures supplémentaires sur le mois (SMIC horaire 9.40 au 01.07.2012).**

SMIC RDF = 151.67 x 9.43 x 56 h / 151.67 = 528.08

Exemple 2: **un salarié travaille 9 jours sur un mois pour un nombre d'heures total de travail de 64h (dont 4 heures supplémentaires).**

SMIC RDF = 151.67 x 9.43 x (64-4) / 151.67 = 565.80

SANS CETTE INFORMATION, vous ne pourrez pas bénéficier de l'exonération "travailleur occasionnel".



Obligatoire

Obligatoire

Exonération Contrat Vendanges

Avantages en nature à indiquer dès lors que l'employeur fournit le repas, à déduire du salaire

Salaire net à payer : 860,99 – 167,20 – 24,64 + 65,44 – 55,80

Calcul du salaire net imposable : 860,99 – 167,20 + 65,44

Montant du SMIC mensuel brut : 151.67 x 9.43 x 70/151.67 = 660.10

Service en ligne

Avec le TESA en ligne, je recrute mes saisonniers l'esprit tranquille

En vous connectant sur notre site www.msa-bourgogne.fr avec votre identifiant et votre mot de passe, vous accédez aux services sécurisés. Avec le TESA en ligne, simplifiez vos démarches et effectuez en une seule fois 11 formalités en quelques clics.

6 formalités au moment de l'embauche de votre salarié

- la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ;
- l'inscription sur le registre unique du personnel (RUP) ;
- le contrat de travail ;
- la demande de bénéfice des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel ;
- le signalement au service de santé au travail ;
- l'immatriculation du salarié.

5 formalités à l'issue de la relation de travail

- le bulletin de paie ;
- l'attestation Pôle emploi ;
- la déclaration trimestrielle des salaires ;
- la conservation du double du bulletin de paie ;
- la déclaration annuelle des salaires à réaliser auprès des services fiscaux.

Vos démarches simplifiées *Vous n'avez pas à déclarer aux impôts les rémunérations que vous avez versées pour les salariés embauchés avec le TESA. La MSA transmet directement les informations nécessaires à l'administration fiscale à partir de vos déclarations.*

Pour vous guider, **vous trouverez sur le site un manuel d'aide à la navigation pour la saisie du TESA Vendanges sur Internet.**



Alors n'hésitez plus… et rendez vous sur : www.msa-bourgogne.fr





Bénévolat, prestation de service, entraide...

Des types d'emploi très réglementés

Pour les vendanges, plutôt que d'embaucher des salariés par le biais d'un contrat-vendange, certains peuvent être tentés de recourir à d'autres formes d'emploi de main d'œuvre.

Il convient alors d'être tout particulièrement prudent, car ces autres types d'emploi de main-d'œuvre sont très encadrés réglementairement, voire impossible pour l'emploi de vendangeurs.

Le risque pour le viticulteur qui ne respecterait pas ces règles serait alors de se voir poursuivi pour le délit de travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié.

Le bénévolat, ou le coup de main occasionnel

Il n'existe pas de définition légale du bénévolat. Selon la jurisprudence, le bénévole apporte un concours :
- non sollicité,
- spontané,
- désintéressé.

L'aide fournie doit demeurer sans contrepartie financière (ou en nature).

Les exemples d'aide bénévole sur une exploitation agricole correspondent à des cas d'urgence, comme aider à récupérer les animaux qui se sont échappés de leur enclos et vagabondent, ou aider l'exploitant ou son subordonné en cas d'accident survenu au tracteur. Il s'agit donc de ce qu'on appelle le coup de main occasionnel ou bénévole qui peut être donné par un voisin, un ami, un cousin… Ce coup de main est par nature de très courte durée.

Le bénévole, victime d'un accident de travail, peut engager la responsabilité du bénéficiaire de l'aide. Ce dernier doit alors indemniser l'accidenté. Il appartient à chaque exploitant de se rapprocher de son assureur afin de s'assurer que sa responsabilité civile couvre bien les aides bénévoles et occasionnelles.

Le véritable bénévolat n'est par ailleurs admis que pour les associations à but non lucratif, dans le cadre de l'absence d'utilité économique : association humanitaire, caritative ou d'œuvre sociale, éducative, culturelle sans but lucratif.

La Cour de Cassation, depuis l'arrêt du 14 mars 1973 (Cass Soc 14/03/73 MERCIER c/ URSSAF du Cher) a affirmé l'incompatibilité du bénévolat avec une société commerciale, le bénévolat ne saurait être utilisé pour participer à la réalisation d'un profit recherché par une structure à but lucratif relevant du secteur marchand.

La jurisprudence exclut donc le recours à des bénévoles dans les structures économiques à vocation lucrative qu'elles soient individuelles ou sous forme de sociétés (EARL, SCEA, SCEV…).

L'emploi de bénévoles n'est de fait pas possible pour les vendanges (cela concerne aussi par exemple les clients ou wwoofers…)

En cas de contrôle de l'entreprise, tout agent de contrôle de la DIRECCTE, de la MSA ou de la gendarmerie pourra constater le caractère illégal du recours à «un/des bénévole(s)» sur une exploitation agricole à vocation lucrative, notamment en vérifiant les éléments de requalification de cette situation en contrat de travail (travail, subordination, rémunération).

Les exploitants agricoles qui auraient ainsi recours à «des pseudo-bénévoles» ou ne déclareraient pas des personnes en raison de « leur intervention à l'activité de l'entreprise à titre bénévole » encourent le risque d'un procès-verbal pour travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié, du fait du recours à un faux statut non ouvert à leur profession.

NB : l'établissement de DPAE avec la mention «bénévoles» n'est pas compatible avec la définition même de la DPAE établie pour une embauche de salarié.

Entraide familiale

En dehors des coups de mains occasionnels de très courte durée, l'entraide familiale ne peut exister qu'entre parents au premier degré.

Il s'agit d'une tolérance, sauf à ce qu'elle soit faite sous statut d'aide familial.

Aides familiaux (article L722-10 2° du Code rural). Ce statut est limité à 5 ans. Ce statut qui donne certains droits en termes de retraite doit être déclaré auprès de la MSA

– Un ascendant, un descendant, un frère, une sœur ou un allié au même degré du chef d'exploitation ou d'entreprise ou de son conjoint ;

– Âgé de plus de seize ans (les jeunes de 14 à 16 ans peuvent donner des coups de main) ;

– Vivant sur l'exploitation ou l'entreprise et participant à sa mise en valeur sans y avoir la qualité de salarié (en principe non rémunéré).

L'aide apportée ne doit être ni durable ou régulière, ni accomplie dans un état de subordination, ni se substituer à un poste de travail nécessaire au fonctionnement normal d'une entreprise ou d'une activité professionnelle.

Ainsi, si les relations entre des membres d'une même famille peuvent justifier une aide spontanée, désintéressée et libre, cette prestation de travail ou de service peut cependant, selon les conditions de son accomplissement, établir l'existence d'un contrat de travail dès lors que les critères du salariat, déterminés par le juge, sont réunis.

Pour les vendanges, l'entraide familiale ne pourra donc être tolérée que pour les parents au premier degré.

Entraide entre agriculteurs

A la différence du coup de main occasionnel, l'entraide entre agriculteurs ne concerne pas les cas de coup de main occasionnels, mais peut être plus régulière. Ce système est prévu par le Code rural et correspond impérativement à des échanges de services entre personnes ayant le statut d'agriculteurs, et implique donc gratuité, réciprocité et équivalence des échanges.

Il peut ainsi exister une entraide avec le retraité qui possède une parcelle de subsistance, mais pas avec un exploitant forestier.

• L325-1 du Code rural et de la pêche maritime

«L'entraide est réalisée entre agriculteurs par des échanges de services en travail et en moyens d'exploitation.

Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir d'une manière régulière.

L'entraide est un contrat à titre gratuit, même lorsque le bénéficiaire rembourse au prestataire tout ou partie des frais engagés par ce dernier. […] »

L'entraide entre agriculteurs est donc possible pour les vendanges.

La prestation de service

La prestation de service consiste à déléguer tout ou partie des travaux d'une exploitation à une entreprise spécialisée. Le prestataire de service est un professionnel indépendant, qui signe avec vous un contrat de prestations de service à la carte. Il vous doit une garantie de résultat et des prestations assurées.

La prestation de service comporte des tâches spécifiques et bien définies qui impliquent un apport de savoir-faire, d'équipements et de personnel. La rémunération du prestataire de service doit être fixée en fonction de l'importance des travaux et non pas des heures de travail.

Dans ce cas, ce qui est « acheté », c'est bien un service en sa totalité et pas juste la mise à disposition de personnel (contrairement à l'intérim). Ainsi, si le prestataire emploie lui-même du personnel, c'est à lui d'encadrer ses ouvriers et d'avoir autorité sur eux.

Par exemple, le recours au service d'une entreprise de travaux agricole (ETA) pour faire effectuer des vendanges mécanisées, rentre dans le cadre du contrat de prestation de services.

En effet, dans ce cas, c'est bien l'ETA qui apporte son matériel (la machine à vendanger) et son savoir-faire (c'est son salarié qui conduit et assure la maintenance de la machine à vendanger).

Le recours à un prestataire de services exonère des démarches administratives d'embauche et de surveillance de main d'œuvre, mais n'exonère pas l'utilisateur de certaines responsabilités (en matière d'hygiène et sécurité).

Ce service est donc forcément plus cher qu'un recours direct à de la main d'œuvre salariée. Il convient d'être très vigilant si des prestataires de services proposent des tarifs anormalement bas.

Il faut impérativement conclure un contrat de prestation de services qui permet d'établir clairement les obligations de chacun et les conditions de la prestation.

• Obligations à respecter :

L'entreprise qui a recours à un prestataire ou un sous-traitant pour un montant supérieur à 3 000 € doit réaliser un certain nombre de vérifications préalables à son intervention.

L'entreprise doit s'assurer, lors de la conclusion du contrat et jusqu'à la fin de son exécution, que celle avec laquelle elle contracte a procédé ou procède :
- à son immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ;
- à la déclaration préalable à l'embauche des salariés ;
- à la délivrance du bulletin de paye et à la déclaration conforme du nombre d'heures travaillées ;
- aux déclarations sociales et fiscales.

Attestation de vigilance

Dans, tous les cas, pour vérifier que son cocontractant s'acquitte du paiement des cotisations et contributions sociales pour tous les salariés, le donneur d'ordre doit obtenir du prestataire extérieur une attestation «de vigilance» sécurisée.

L'attestation, qui peut être obtenue auprès de la MSA, mentionne, au titre du dernier mois ou trimestre pour lequel les cotisations ont été versées :
- l'identification de l'entreprise,
- le nombre de salariés déclarés,
- le total des rémunérations déclarées.

Cette obligation de vigilance est à renouveler tous les 6 mois. Elle vaut tant pour des prestataires établis en France qu'à l'étranger.

Vérification de l'authenticité de l'attestation de vigilance

L'authenticité de cette attestation peut se vérifier par voie dématérialisée, au moyen d'un code sécurité obligatoirement mentionné sur l'attestation.

Pour les prestataires extérieurs relevant du régime agricole (ETA), le donneur d'ordre peut vérifier l'attestation de vigilance qui lui a été remise sur le site de la MSA à l'adresse suivante : http://www.msa.fr/lfr/web/msa/verification-attestations.

Pour les prestataires extérieurs relevant du régime général et de l'URSSAF, il suffit d'aller sur le site de l'URSSAF : http://www.urssaf.fr/.

Pour les prestataires étrangers n'ayant pas d'établissement en France, l'authenticité de l'attestation remise peut être vérifiée auprès du Centre National des Firmes Etrangères (CNFE). Si l'entreprise relève du régime agricole, la vérification se fait auprès de la MSA d'Alsace.

Défaut de mise à disposition ou de validité de l'attestation : responsabilité

Si l'attestation n'est pas remise ou n'est pas valide, le donneur d'ordre met en demeure son prestataire de lui remettre l'attestation de vigilance ou une attestation valide. Il peut, le cas échéant, chercher à rompre le contrat conclu avec le prestataire.

Si le donneur d'ordre poursuit malgré tout la relation contra



Bénévolat, prestation de service, entraide... *Suite de la page 23*

ctuelle, il pourra être tenu solidairement au paiement des cotisations et pénalités et majorations dues par le prestataire :
- verbalisé pour travail dissimulé ;
- ou si le donneur d'ordre est condamné pénalement pour avoir recouru en toute connaissance de cause et directement à celui qui exerce un travail dissimulé.
Enfin, le donneur d'ordre peut, le cas échéant, faire l'objet de poursuites pénales s'il n'a pas obtenu l'attestation ou si elle n'est pas valide.
Le recours à un prestataire de service est, a priori, possible pour les vendanges, à condition que le prestataire ne se contente pas de fournir uniquement de la main d'œuvre et réponde à toutes les exigences légales spécifiques à ce type d'emploi.

Cela implique que c'est le prestataire qui a la main sur les horaires de travail des vendangeurs, qui exerce son pouvoir de direction (chef d'équipe), qui leur fournit l'outillage et autres équipements nécessaires au travail…

Détachement transnational

(Prestataire de services ou Entreprise de travail temporaire étrangère)
Si vous faites appel à un prestataire établi à l'étranger (agence d'intérim ou prestataire de services), celui-ci doit en outre faire une déclaration de détachement temporaire des salariés qu'il fait travailler en France, auprès de l'inspection du travail du lieu d'exécution de la prestation, avant le début de celle-ci.
Il doit par ailleurs respecter la réglementation française en termes de rémunération, durée du travail, etc…
Votre prestataire doit alors vous fournir une attestation sur l'honneur, certifiant notamment que le travail sera réalisé avec des salariés titulaires de titres les autorisant à travailler en France ainsi que la liste nominative de ses salariés.
Il convient d'être très vigilant, notamment si les prix proposés sont anormalement bas par rapport au coût d'une embauche par CDD, et de bien procéder aux vérifications réglementaires.

Recours à un auto-entrepreneur

Suivre une équipe de vendangeurs, travailler en fonction de leurs horaires, et être sous la responsabilité hiérarchique de l'exploitant, excluent toute possibilité d'auto-entreprenariat, d'autant plus que le statut d'auto-entrepreneur n'existe pas pour le régime agricole.

Le recours à une entreprise de travail temporaire

Il est tout à fait possible de recourir à des salariés saisonniers (vendangeurs), mis à disposition par une entreprise de travail temporaire (agence d'intérim), reconnue comme telle par la loi.
Le travail temporaire est différent de la prestation de service en ce sens qu'il a pour objet exclusif de mettre à disposition de la main d'œuvre salariée, à but lucratif.
Tout entrepreneur de travail temporaire est donc tenu :
– de déclarer son activité à l'autorité administrative
– de justifier d'une garantie financière assurant, en cas de défaillance de sa part, le paiement des salaires et accessoires, des indemnités et des cotisations obligatoires ;

Il convient d'être très vigilant, notamment s'agissant des entreprises étrangères qui se revendiquent entreprise de travail temporaire. En effet, si c'est une entreprise de travail temporaire étrangère qui met à disposition des salariés, il faudra alors respecter aussi les règles du détachement transnational.
Si l'entreprise de travail temporaire ne respecte pas les conditions réglementaires, l'utilisateur pourra se voir condamné, par ricochet, pour travail dissimulé.

Le salarié est ainsi recruté par l'agence d'intérim, et mis à disposition du viticulteur via un contrat de mission. Un contrat de mise à disposition est signé entre le viticulteur et l'agence d'intérim.

Cette solution permet au viticulteur de confier à l'agence d'intérim le soin de recruter à sa place les salariés dont il a besoin.
Il faut donc bien comprendre que le coût global du recours à un intérimaire est plus important qu'un recrutement direct, puisque l'agence d'intérim offre une prestation particulière.
L'emploi d'intérimaires est possible pour les vendanges, sous réserve du respect de l'application des dispositions réglementaires spécifiques à ce type d'emploi.
Il convient toutefois d'être très vigilant, notamment si les prix proposés sont anormalement bas par rapport au coût d'une embauche par CDD.

Le prêt de main d'œuvre a titre gratuit

Egalement appelé « mise à disposition », le prêt de main d'œuvre consiste, pour un employeur, à mettre à disposition un ou plusieurs de ses salariés au profit d'un autre professionnel (l'utilisateur).
Contrairement à l'intérim, l'employeur, qui n'est pas une entreprise de travail temporaire, prête son salarié à titre gratuit (sans but lucratif).
Un contrat de travail doit exister entre le salarié et l'employeur qui met à disposition le salarié.
Le prêt de main-d'œuvre doit obligatoirement être à but non lucratif pour l'entreprise qui prête la main-d'œuvre.
Celle-ci facture, pendant la mise à disposition, uniquement les salaires versés aux salariés, les charges sociales qui y sont liées et les frais professionnels remboursés au salarié.

=> Accord du salarié concerné
Le salarié doit exprimer son accord explicite et, s'il refuse, ne peut pas être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire.
Il doit signer un avenant au contrat de travail, qui indique obligatoirement :
- les tâches confiées dans l'entreprise utilisatrice,
- les horaires et le lieu d'exécution du travail,
- les caractéristiques particulières du poste de travail.
À l'issue de la période de prêt, le salarié retrouve son poste de travail d'origine, sans que l'évolution de sa carrière ou de sa rémunération n'en soit affectée.
L'entreprise prêteuse et l'entreprise utilisatrice doivent signer une convention qui précise les éléments suivants :
- la durée de la mise à disposition,
- l'identité et la qualification du salarié (la convention ne peut en aucun cas concerner plusieurs salariés).
- le mode de détermination des salaires, des charges sociales et des frais professionnels facturés à l'entreprise utilisatrice par l'entreprise prêteuse, et éventuellement la période probatoire, au cours de laquelle il peut y être mis fin à la demande de l'une des parties (période obligatoire lorsque le prêt de main-d'œuvre entraîne la modification d'un élément essentiel du contrat de travail).
Sous réserve de respecter les conditions ci-dessus (les agents de contrôle pourront vous demander les documents requis), le prêt de main d'œuvre est donc possible pour les vendanges. Cette forme d'emploi parait toutefois peu pertinente pour un simple emploi de vendangeur.

Le wwoofing ou l'oenotourisme

Le Wwoofing « World-Wide Opportunities on Organic Farms » concerne à la base un réseau de fermes travaillant en agriculture biologique et dans lesquelles des bénévoles viennent s'impliquer pour découvrir, au plus près du terrain, les modes de vie et de travail agricoles, en participant délibérément à des récoltes. Les hôtes fournissent alors gîte et couvert.
Il convient d'être très vigilant concernant ce mode de fonctionnement qui pourrait s'apparenter à du faux-bénévolat et qui est peu compatible avec la réglementation française (voir plus haut).
L'oenotourisme est une pratique qui consiste à proposer des formules « découverte de la région et du vin avec coupe du raisin de l'exploitation puis dégustation ».
L'oenotouriste est donc un client, et c'est le viticulteur qui lui doit une prestation.
Le touriste ne peut donc en aucun cas fournir un travail subordonné et en conséquence participer aux vendanges. Cette pratique peut s'apparenter à de la fausse prestation de service ou du faux-bénévolat.
Les agents de contrôle seront très vigilants sur ces pratiques, surtout dans la mesure où elles auraient pour objectif d'éluder l'application des règles du droit du travail.
En outre, l'attention des viticulteurs est particulièrement attirée sur les risques encourus au cas où l'une de ces personnes serait victime d'un accident du travail.



CHAQUE VENDREDI DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES...

OFFRE D'ABONNEMENT exceptionnelle
jusqu'au 31 décembre 2013



- Terres de Bourgogne hebdo à 98 €
- En cadeau le mensuel «Reussir Vigne» (offre réservée aux nouveaux abonnés)

▶ Mes coordonnées

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M. Nom _____ Prénom _____
Raison sociale: _____
Adresse: _____

Lieu-dit: _____ CP / Ville: _____
Tel: _____ Fax: _____ Mobile: _____
Email: _____ @ _____
Signature

▶ A retourner

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre réglement à:
TERRES DE BOURGOGNE
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout BP 77 409 - 21 074 DIJON cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - fax 03 80 70 08 02 - abonnement@terres-de-bourgogne.net
☐ Je règle.....€ par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

* Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles. Vous pouvez être amené à recevoir des offres et propositions de nos partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse à Terres de Bourgogne - Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout - BP 77409 - 21 074 DIJON cedex

En résumé…

Lors des vendanges, seule l'entraide familiale (avec parenté au premier degré) et l'entraide entre agriculteurs seront tolérées.
Quant aux entreprises de travail temporaire ou de prestation de services, quelques vérifications préalables seront à effectuer et il convient d'en respecter les règles spécifiques.
Enfin, restez très vigilant si une entreprise de travail temporaire se permet de vous faire une proposition tarifaire en dessous des prix du marché ou si un prestataire de service se contente de vous fournir de la main d'œuvre.

Journée régionale du cheval

Une vitrine grand public de l'activité équestre au Marault

Dimanche dernier avait lieu la quatrième journée régionale du cheval de Bourgogne, cette fois-ci dans la Nièvre, au pôle hippique de Magny-Cours. L'occasion de présenter de façon simple et décontractée les races, les activités et les métiers liés au cheval, à un public de non initiés.



Le Syndicat hippique percheron de la Nièvre, dont Michel Tardivon et Gérard Ville sont d'éminents adhérents, proposait des balades en calèche aux visiteurs de la Journée.



Plus de 2000 visiteurs sont venus admirer plus de 100 chevaux, dimanche dernier, à Equi-Marault.

Au dernier comptage, dimanche soir, les organisateurs du Conseil régional du cheval de Bourgogne (CRCB), ont recensé plus de 2000 visiteurs autour de la carrière d'Equi-Marault à Magny-Cours. En dépit de la pluie qui s'est invitée à la fête, les multiples animations prévues se sont déroulées sans anicroche, mettant en valeur une centaine de chevaux, pour la plupart appartenant à des éleveurs de la Nièvre. Le département, tout comme la Saône-et-Loire, figurent dans la liste de ceux qui fournissent le plus d'équins aux centres équestres de la région, principal débouché de la filière. A l'inverse, l'Yonne et la Côte d'Or sont les départements bourguignons qui recèlent le plus d'opportunités d'utilisation, surtout en loisirs, courses et dressage.

Activités-races-métiers

Au micro, sur la carrière, toute la journée, au gré des présentations et des démonstrations, Martial Doumeyrou, président du CRCB, a vanté les divers aspects de l'élevage et de l'utilisation des chevaux. Ils étaient plus de 100 chevaux à se succéder sur le ring. Les disciplines et activités équestres tels que le spectacle, l'obstacle, le dressage, l'amazone, la voltige, le tourisme et l'attelage ont été largement mises en avant. Les races de chevaux élevées en Bourgogne (traits, sport, courses, loisir, poneys, ânes...) ont aussi fait les belles heures de la manifestation, la prime revenant logiquement aux specimen de trait percheron, les plus nombreux dans la Nièvre, que ce soit dans les balades en carriole proposées par le syndicat percheron de la Nièvre, les démonstrations sur la carrière ou même les deux courses -inhabituelles pour cette race- proposées en fin de journée dans un pré attenant. Les métiers et les implications professionnelles n'ont pas été oubliés puisqu'un maréchal-ferrant, un bourrelier, un producteur de lait, les représentants d'une start up en conseils dans la nutrition équine, adossée à Agrosup Dijon, des vendeurs de longes, bombes et vêtements pour l'équitation, étaient aussi à l'oeuvre sur le site.

Filière «amateur»

Selon Martial Doumeyrou, cette journée régionale, qui a ainsi bouclé le tour des quatre départements depuis l'édition 2009, en plus d'être « une vitrine du cheval présentée de façon simple et ludique à un public qui peut comprendre ce qu'on dit», sert aussi de lieu de rencontre des éleveurs. Et *«si la crise qui touche tout le monde empêche la plupart des exposants de parler d'activité professionnelle»*, c'est un rendez-vous où se confrontent les problèmes et les spécificités de ces passionnés, *«le plus souvent agriculteurs, qui élèvent des chevaux depuis parfois quatre ou cinq générations »*. Percherons ou AQPS, les plus représentatifs de cette activité dans la Nièvre, se sont montrés sous leurs meilleurs jours *«mais l'objectif n'est pas de faire rêver les jeunes filles, les plus nombreuses à s'intéresser au cheval, et de leur faire miroiter des carrières qui ne les nourriront pas. La réalité, c'est que l'élevage ne donne pas les moyens de se payer un salaire»* explique le président du Conseil supérieur du cheval de Bourgogne, lui-même éleveur dans l'Yonne depuis 40 ans mais qui n'a jamais cessé son métier de journaliste par ailleurs. Le cheval, sous toutes ses formes, et les nombreuses exhibitions artistiques de dimanche l'ont encore montré, fait rêver le public. Mais la réalité économique de la filière, hormis les centres équestres pour l'apprentissage de l'équitation, relève bien souvent du parcours d'obstacles.

EMMANUEL COULOMBEIX



L'aspect artistique et esthétique, qui séduit les femmes et les jeunes filles, n'a pas été oublié. En France, l'équitation est le premier sport féminin.

fendt.fr
FENDT

Fendt 700 Vario
Visiblement plus polyvalent
Dernier né des gammes « Fendt Efficient Technology », le 700 Vario renouvelle le genre des tracteurs compacts à forte puissance. La polyvalence et le confort sont exceptionnels avec une visibilité sans précédent grâce à la nouvelle cabine VisioPlus.
La technologie embarquée vous assure un rendement optimal : terminal Variotronic, motorisation à technologie SCR et transmission Vario associée au TMS.
Plus de détails chez votre CONCESSIONNAIRE
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

ETS BOUCHERON
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
et son agent : BSA
89 Cussy les Forges
03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08** - 89 Charny **03 86 63 09 13**
Nouveau site
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

VALAGRI
21 Brazey en Plaine **03 80 32 00 60**
21 Renève **03 80 55 09 78**
71 Ciel **03 85 91 05 80**
www.valagri.fr

Lutte contre le campagnol terrestre

Reprise des éventuels traitements

L'arrêté préfectoral n°502 qui autorise la lutte chimique contre le campagnol terrestre n'autorisait pas les traitements du 1er au 31 août, cette période estivale correspondant au nourrissage et à l'envol des jeunes milans royaux.

Depuis le premier septembre, les exploitants agricoles peuvent à nouveau agir à basse densité pour réguler les populations de campagnols terrestres sur les prairies (communes du tableau). La lutte chimique n'est autorisée que sur le cadre d'une régulation des populations de campagnols terrestres, au titre de l'impact économique qu'ils représentent pour les exploitations agricoles. Seuls les adhérents au GDON de l'Auxois sont habilités à utiliser le matériel (adhésion de 15 euros). L'Arrêté Préfectoral définit les modalités de la lutte à basse densité : intervention autorisée tant que le niveau de densité sur une parcelle ne dépasse pas 35% d'infestation. La dose d'appâts enfouis dans les galeries ne doit pas dépasser les 7 kg/ha.

Tout exploitant agricole souhaitant plus de renseignements ou désireux de s'investir dans la lutte collective peut contacter la Fredon Bourgogne au 03 80 25 95 45 ou consulter son site internet: http://www.fredon-bourgogne.com

Cantons et communes concernés

Canton	Commune	Canton	Commune
ARNAY-LE-DUC	CLOMOT	VITTEAUX	ARNAY-SOUS-VITTEAUX
POUILLY-EN-AUXOIS	Toutes les communes		BEURIZOT
PRECY-SOUS-THIL	MISSERY		GISSEY-LE-VIEIL
	NOIDAN		MARCILLY-LES-VITTEAUX
SAULIEU	LA MOTTE-TERNANT		POSANGES
SEMUR-EN-AUXOIS	MASSINGY-LES-SEMUR		SAINTE-COLOMBE
VENAREY-LES-LAUMES	ALISE-SAINTE-REINE		SAINT-THIBAULT
	CORPOYER-LA-CHAPELLE		THOREY-SOUS-CHARNY
	DARCEY		VELOGNY
	FLAVIGNY-SUR-OZERAIN		VILLEFERRY
	GISSEY-SOUS-FLAVIGNY		VITTEAUX
	HAUTEROCHE	SOMBERNON	ECHANNAY
	JAILLY-LES-MOULINS		GRENAND-LES-SOMBERNON
	LA ROCHE-VANNEAU		MONTOILLOT
	MARIGNY-LE-CAHOUET		
	MUSSY-LA-FOSSE		
	POUILLENAY		
	VENAREY-LES-LAUMES		



► En bref

Tournesol Le diquat n'est plus autorisé

Le retard dans les récoltes de tournesol risque, notamment pour les semis ou re-semis tardif, d'être important et les questions autour de la dessiccation chimique affluent. Il faut rappeler que, contrairement à ce qui est écrit par erreur dans la brochure tournesol Nord-Est 2013 du CETIOM, l'usage du diquat n'est plus autorisé sur tournesol depuis le 30/06/2012. Il n'existe à ce jour plus aucun dessiccant autorisé sur tournesol.

Pac Mise en garde d'Orama

L'assemblée pleinière d'Orama, réunie le 4 septembre, met en garde *«solennellement»* le ministre de l'Agriculture sur les conséquences de certaines options qu'il pourrait prendre en matière de déclinaison nationale de la réforme de la Pac. Dans le viseur des grandes cultures, le prélèvement redistributif, autrement dit la surprime sur les 50 premiers hectares qui absorberait 30% de l'enveloppe des paiements directs de la PAC. *«Ses effets seraient brutaux, notamment en grandes cultures dans les régions à faible potentiel et ils seraient source de graves distorsions de concurrence vis-à-vis de nos compétiteurs européens, notamment allemands»*, estime Orama. Les représentants des grandes cultures rappellent que leur activité est soumise à de nombreux aléas, ceux des prix, qui ont chuté de 25% cette année, comme ceux des rendements affectés par les intempéries du printemps. Cette volatilité des conditions économiques et les incertitudes du climat exigent *«un niveau d'aides de base qui apport une sécurité»*.

Crédit d'Impôt

Le CICE : comment ça marche ?

La recherche d'une plus grande compétitivité est, et sera un facteur clé de réussite pour la bataille de l'emploi. L'agriculture, au-delà d'être un secteur stratégique pour l'économie nationale est aujourd'hui un des tout premier secteur porteur d'emploi avec prêt de 250 000 emplois à temps plein et 890 000 emplois saisonnier.

Afin de soutenir l'effort de compétitivité nécessaire, le gouvernement a mis en place un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 01 janvier 2013. Cet allègement du cout du travail voulu par le gouvernement sera mis en œuvre sur 3 ans.

Le CICE est un crédit d'impôt basé sur la masse salariale versée. Il est égal à 4% de la masse salariale 2013 (6% pour 2014) pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC. Sont visées par le CICE les entreprises employant des salariés imposées d'après leur bénéfice réel, quel que soit leur mode d'exploitation (entreprise individuelle - c'est à dire indépendants - société de personnes, société de capitaux, etc.) et leur secteur d'activité (agricole, artisanal, commercial, industriel, de services…), soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.

Ainsi seront notamment concernés dans le domaine agricole :
- les exploitants individuels ;
- les sociétés de personnes (Gaec, EARL, SCEA, SCEV...) ;
- les sociétés soumises à l'IS (SARL, SA, SAS…)
- les groupements d'employeurs assujettis aux impôts commerciaux.

En bénéficieront enfin les organismes partiellement soumis à l'IS, comme les coopératives (dans un premier temps, ils en bénéficieront au titre des rémunérations versées à leurs salariés affectés à l'activité soumise à l'IS).

Toutefois, les exploitations imposées selon le régime forfaitaire sont exclues, quelle que soit la forme juridique d'exercice.

Sont également éligibles au CICE les entreprises exonérées en application de régimes spécifiques (notamment entreprises nouvelles, JEI, entreprises créées pour la reprise d'une entreprise en difficulté, entreprises implantées dans les ZFU, BER, ZRR ou ZRD…).

Quelles sont précisément les rémunérations retenues ?

Pour être prises en compte dans l'assiette du CICE, les rémunérations ne doivent pas excéder 2,5 Smic calculés pour un an sur la base de la durée légale du travail. Le nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires éventuellement réalisées, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu, est rajouté à cette durée légale. (Soit 3 579 € bruts mensuels pour un contrat 35 heures par semaine, sur la base du Smic en vigueur).
L'ensemble des salariés respectant les conditions de rémunération sont concernées par le CICE. La forme du contrat de travail n'a pas d'effet. De même, les salaires versés aux apprentis sont éligibles au CICE pour leur montant réel. Sont également éligibles au CICE les rémunérations versées à des salariés en contrat de professionnalisation.

L'existence de dispositifs d'exonération de cotisations sociales dont peuvent bénéficier les rémunérations des salariés éligibles au CICE est sans incidence sur l'éligibilité de ces rémunérations au CICE. Ce qui rend éligible les rémunérations versées à des salariés occasionnels agricoles (classiques ou TESA)
Dans ses commentaires, l'administration fiscale indique que les dirigeants, quel que soit leur statut, ne peuvent être considérés comme des salariés éligibles au CICE. Leurs rémunérations ne peuvent donc être prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt, y compris lorsqu'elles correspondent à une activité salariée exercée conjointement avec les fonctions de direction.

En application agricole, il est à traduire que les rémunérations du travail versées aux associés exploitants, et/ou gérants ne rentrent pas dans la base de calcul du CICE.

L'employeur mettant à disposition d'une autre entreprise un salarié, le déclarant auprès des organismes sociaux et versant à ce titre des cotisations sociales, peut bénéficier du CICE au titre de la rémunération qu'il lui verse. L'entreprise bénéficiaire de la mise à disposition du salarié ne peut prétendre au CICE, y compris lorsque la rémunération est remboursée à l'employeur. L'entreprise agricole adhérente d'un service de remplacement ou membre d'un groupement d'employeur ne peut ainsi bénéficier du CICE au titre des rémunérations des salariés qui lui sont mis à disposition.

Le CICE est calculé sur les rémunérations versées au titre de l'année civile, quelle que soit la date de clôture et la durée des exercices comptable.

Comment utilise-t-on le CICE ?

Le CICE est imputé sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû par le contribuable au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt ont été versées. L'excédent de CICE constitue, au profit du contribuable, une créance sur l'Etat d'égal montant. Cette créance est utilisée pour le paiement de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle elle est constatée, puis, s'il y a lieu, la fraction non utilisée est remboursée à l'expiration de cette période.
En revanche, il est à noter que les sociétés de personnes sont *«mal traitées»* lorsque certains de ces associés ne participent pas personnellement et de manière, continue et directe à l'accomplissement des actes nécessaires à l'activité. En effet dans cette situation, la quote-part de crédit d'impôt correspondant aux droits de ces associés « non exploitant » est alors perdue, situation très fréquente en agriculture.

Obligations déclaratives

Auprès de l'administration fiscale
Les obligations déclaratives correspondront à celles actuellement applicables à l'ensemble des réductions et crédits d'impôt.
Ainsi :
- les entreprises à l'IS déclareront leur CICE au moment du dépôt de leur liquidation d'IS (n°2572), soit le 15 du quatrième mois suivant la clôture de l'exercice (par exemple : 15 janvier pour un exercice clos au 30 septembre, 15 avril pour un exercice clos au 31 décembre) ; par ailleurs, le montant du CICE est déclaré sur la liasse fiscale, sur le tableau n° 2058-B (Cerfa 10952) ou 2033-D (Cerfa 10959) ;

- les entreprises à l'IR déclareront leur CICE au moment du dépôt de leur *«liasse fiscale»*, soit le premier jour ouvré qui suit le 1er mai.
Le montant du crédit d'impôt sera par la suite reporté sur la déclaration complémentaire de revenus n° 2042-C (Cerfa 11222) dans la case prévue à cet effet.
La loi indique que l'entreprise devra retracer dans ses comptes annuels l'utilisation du crédit d'impôt conformément à ces objectifs.
La loi précise que le CICE ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise

Auprès de la MSA
Pour les emplois concernés par le dépôt d'une déclaration trimestrielle des salaires (DTS), la DTS doit être complétée des informations suivantes :
- le montant cumulé des rémunérations, n'excédant pas 2,5 SMIC, versées depuis le 1er janvier de l'année en cours ;
- l'effectif salarié correspondant à la masse salariale CICE déclarée

Si vous utilisez le TESA, vous n'avez aucune formalité déclarative à réaliser au titre du CICE car la MSA adresse déjà à l'administration fiscale l'ensemble des informations sur l'emploi des salariés bénéficiaires d'un TESA.

Peut-on cumuler le CICE avec d'autres avantages sociaux ou fiscaux ?

L'existence de dispositifs d'exonération de cotisations sociales dont peuvent bénéficier les rémunérations des salariés éligibles au CICE est sans incidence sur l'éligibilité de ces rémunérations au CICE.
L'application de dispositifs fiscaux (Abattement JA, exonération des plus-values, exonération ZRR, ZFU…) ne fait pas obstacle à la perception du CICE.
Le CICE peux se cumuler avec d'autres crédits d'impôts (apprentissage, agriculture biologique, formation des dirigeants, remplacement des agriculteurs éleveurs…).

Concrètement, quelques exemples :

Exploitation polyculture - élevage employant 1 salarié CDI à temps plein et 2 saisonniers pendant Juillet et Aout.
La masse salariale brute versée est de 27 400€ (inférieur à 2.5 Smic)
Le CICE sera de 1 096 € pour l'année 2013.

Exploitation viticole employant : 2 salariés non saisonnier à temps plein, et 20 saisonniers (15 jours en septembre)
La masse salariale brute versée est de 54 292 € (inférieur à 2.5 Smic)
Le CICE sera de 2 172 € pour l'année 2013.

En conclusion, si ce dispositif peut être perfectible, le CICE est un outil supplémentaire qu'il convient donc d'utiliser au mieux.

PATRICE VILLEROT
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
CABINET CAPEC
MEMBRE DU RÉSEAU AGIR AGRI



Fiscalité

Financement de l'embauche ou du maintien dans l'emploi d'un salarié reconnu travailleur handicapé

Les employeurs qui contribuent à favoriser l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'aides financières, en milieu non protégé.

Par travailleur handicapé, il faut entendre toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions psychiques, sensorielles, mentale ou psychique.
L'association pour la gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés est l'organisme qui dispense les aides aux employeurs.

Maintien dans l'emploi…

Une aide est versée si l'employeur maintient dans l'emploi :

• Un salarié âgé d'au minimum cinquant deux ans,
• Reconnu travailleur handicapé, ou présentant un risque d'inaptitude dans les cinq années précédant son départ à la retraite.
Ces conditions sont cumulatives.
L'octroi de l'aide est conditionné à la réduction du temps de travail préconisée par le médecin du travail, sans pour autant être inférieur à un mi-temps.
L'employeur doit, quant à lui, s'engager à maintenir le salaire pendant la durée de versement de l'aide.

Pour un contrat temps plein, l'aide s'élève à 12 000 € maximum pour une réduction du temps de travail comprise entre 20 et 34%. Elle est de 20 100 € maximum pour une réduction comprise entre 35 et 50%.
L'aide sera proratisée pour un contrat à temps partiel.

Quelles démarches pour bénéficier de l'aide ?

L'employeur doit d'abord prendre contact avec le SAMETH (service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés).
Un conseiller expliquera alors la marche à suivre, et prescrira le versement de l'aide.
Le dossier sera ensuite adressé à l'Agefiph pour octroi de l'aide.

Bon à savoir :

ces aides s'adressent également aux travailleurs indépendants reconnus handicapés ou en voie de l'être.
Plusieurs types d'aide sont envisageables :
• aide à l'aménagement du poste de travail et à la compensation du handicap (moyens techniques, humains ou organisationnels) ;
• aide au tutorat

Embauche…

Une aide à l'insertion professionnelle peut être versée s'il y a embauche d'un senior reconnu travailleur handicapé et qui répond à l'une des conditions suivantes :

- Être âgé de 45 ans ou plus,
- Être demandeur d'emploi et avoir travaillé moins de six mois au cours des douze derniers mois précédant l'embauche,
- Sortir d'un établissement du secteur protégé ou adapté comme IMPro (institut médical professionnel), IME (institut médico éducatif), ESAT (établissement et service d'aide par le travail), etc.
-Être embauché par le même employeur en CDI ou en CDD d'une durée minimale de douze mois, faisant suite à un ou à plusieurs contrats qui totalisent une durée d'au moins six mois sur les douze derniers mois.
L'objectif est d'inciter l'embauche de manière pérenne les personnes les plus éloignées de l'emploi.
Le montant de l'aide versée varie en fonction du type de contrat :
- 4 000 € pour un CDI ou un CDD d'au moins 12 mois à temps plein,
- 2 000 € pour un CDI ou un CDD de plus de 12 mois à temps partiel, ou pour un CDD temps plein d'une durée comprise entre 6 et 11 mois,
- 1 000 € si le CDD dont la durée est comprise entre 6 et 11 mois est un temps partiel d'au minimum 16 heures.



Pour constituer un dossier, rapprochez-vous d'un conseiller Pôle-emploi.

Quelles démarches pour bénéficier de l'aide ?

Un dossier sera élaboré avec un conseiller CAP emploi ou Pole Emploi, qui sera ensuite adressé à l'Agefiph.

SERVICE EMPLOI DU GROUPE FDSEA 71



Et si une maladie ou un accident vous empêchait d'exercer votre activité professionnelle ? Capital Santé de Groupama compense vos pertes de revenus. Si vous devez être remplacé dans votre activité, la garantie service de remplacement vous permet d'alléger vos frais. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic personnalisé et gratuit.

Solution Prévoyance Capital Santé à retrouver sur groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.
Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Les produits d'assurance vie sont ceux de Groupama Gan Vie, SA au capital de 1 371 100 605 € ; siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris ; 340 427 616 RCS Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Shutterstock - Being - Septembre 2013.

Démonstration à Dissangis et Dienne-Aubigny

Axe Equipement occupe le terrain



Axe Equipement a lancé le bal des démonstrations d'automne en organisant, avant la mi-août, 2 jours de présentation au travail des gammes d'outils du sol. Un choix de date qui pouvait paraître osé puisqu'encore en plein travaux mais que Mickael Le Gallic et ses équipes ne regrettent pas au vu de la fréquentation. Le 13 aout à Dissangis (89) et le 14 à Dienne-Aubigny (58), les agriculteurs étaient invités à venir essayer 5 ensembles tracteurs-outils du sol en conditions réelles, également une occasion unique de voir évoluer les modèles les plus puissants des séries 6R, 7R et 8R, puisque le 6210R (240 cv), le 7280R (310 cv) et le 8360R à chenilles (395 cv) étaient présentés. Un 6150R (170 cv) complétait la démonstration.

Certes, le *«chenillard»* a suscité toutes les convoitises et nombreux sont les agriculteurs à l'avoir essayé. Tous ces tracteurs étaient équipés des solutions de guidage AMS John Deere, permettant aux visiteurs de découvrir les différentes précisions selon les signaux utilisés : Egnos, SF1, SF2 ou RTK (de +/- 40 cm à +/- 2,5 cm). Côté outils du sol et semis, 3 marques étaient présentées : Kockerling, Grégoire et Besson et Great Plains. Cette dernière développe son réseau en France depuis le rachat du britannique Simba, d'où l'arrivée récente chez Axe Equipement. Great Plains a développé un déchaumeur à disques polyvalent, l' X-Press, disponible en porté de 2,50 à 4m et en semi-porté en 4,60 m à 10m.

L' X-Press est composé de 2 rangées de disques crénelés à l'angle d'attaque réglable et d'un rouleau arrière ondulé de 770 mm de diamètre (ou 550 mm) pour le tassement. Le constructeur américain propose aussi un semoir TCS, le Centurion. Les éléments semeurs comportent une paire de disques, répartis en quinconce et décalés de 8mm de manière à pouvoir ouvrir une ligne de semis de manière efficace. Les disques de travail du sol de 460mm sont montés sur des amortisseurs en caoutchouc et un rouleau packer rappuie le semis. Kockerling présentait le Trio, l'AllRounder et le Vector, des déchaumeurs lourds à quatre poutres, semi-portés et dotés d'un essieu hydraulique pour le déplacement sur routes. Ils sont pourvus de socs de 80 mm et ameublit le sol jusqu'à 30 cm de profondeur. Enfin, Grégoire et Besson présentait son déchaumeur à disques indépendants Discoflex, disponible en version semi-portée de 4,20 à 9,10 m. Le Discoflex est équipé de disques de diamètre 560 mm (620 mm en option) montés par paire sur un même arbre.

Sarl Chapuis Frères

L'activité machinisme se développe



«Partie de l'entreprise dédiée au machinisme agricole».

La Sarl Chapuis Frères, basée à St Marc sur Seine (21), poursuit le développement de son activité machinisme. Pour répondre aux attentes de leurs clients soucieux d'un service de proximité, la société ajoute quelques marques à son catalogue. L'arrivée dans l'entreprise d'Alexis Chapuis comme commercial à plein temps, motive également cette stratégie. Ainsi, les télescopiques Dieci sont désormais distribués par la société familiale sur les 2/3 nord de la Côte d'Or.

Les premiers contacts avec le constructeur italien ont été pris il y a un an et le contrat de distribution a été signé en juin dernier. Quelques ventes ont déjà été réalisées.

Pour promouvoir la marque, les Ets Chapuis Frères ont investi dans un appareil destiné aux démonstrations. Deux techniciens (Jérôme le diéséliste et Antony le mécanicien agricole) vont prochainement suivre une formation au siège du constructeur en Italie. Les bennes Thievin et les pulvérisateurs Arland font également leur apparition à St Marc sur Seine. La plus grosse benne (24 t, 3 essieux) de Thievin et un pulvérisateur Arland 30m rampe alu et 4200l viennent d'être livrés par la Sarl Chapuis Frères.

Rappelons que la concession distribue également les semoirs Sulky, les bétaillères et plateaux Robust, la fenaison Krone et toute la gamme Delaval dont le robot de traite VMS.

L'entreprise compte désormais 14 employés dont 7 affectés au machinisme agricole et 7 aux machines à traire.

Des professionnels à votre service

ETA LECERF PARAGE - ÉCORNAGE BOVINS
• Tonte bovins - Bouclage de taureaux • Tatouage bovins et parage ovins
• Désherbage clôtures *(fixes et électriques)*
• Épandage d'anti-limaces
Villeneuve 58110 BICHES
Tel. 06 11 15 22 07 - 03 86 84 92 07 - E.mail: parage.lecerf@hotmail.fr

SANDWICH 2ème CHOIX
> Toiture ou bardage 40 ou 60 mm
> Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
> Grillage pour gros gibiers
> Pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER Corbigny becker.freres@orange.fr 03 86 20 19 66
Arquian sarlbecker@orange.fr 03 86 39 70 94

L'Éleveur Bourguignon
Le plus grand choix de la région
Prévoir l'aménagement de vos bâtiments d'Élevage !
Réservez
Cornadis - Abreuvoirs - Cogettes Barrières - Filets brise vent
Paul Clerget - 06 80 34 11 73

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35


NEW HOLLAND CX5000 - CX6000
CX avant tout, polyvalence surtout.

POUR TOUTES LES RÉCOLTES
POUR TOUTES LES EXPLOITATIONS

ECOBlue TECHNOLOGIE SCR PAR NEW HOLLAND

NEW HOLLAND TOP SERVICE 0 800 64 111 111
Assistance et information 24h/24 et 7j/7. Si vous appelez de France l'appel est gratuit. Toutefois, certains opérateurs européens peuvent facturer l'appel s'il provient d'un téléphone portable. Pour plus d'informations sur les tarifs, veuillez vous renseigner à l'avance auprès de votre opérateur.
www.newholland.com
NEW HOLLAND AGRICULTURE
SPÉCIALISTE DE VOTRE SUCCÈS

Chez vos concessionnaires

EUROPAGRI St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90
et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09

SARL MANIÈRE Verrey sous Salmaise 03 80 35 80 66

GROUPE METHIVIER Toucy 03 86 44 01 08

SAS PARAGEAU St Martin/Nohain 03 86 26 10 93
Groupe Methivier

SUREAU AGRICULTURE Avallon 03 86 34 18 35
Moulot 03 86 27 27 13
Bazoches 03 86 22 11 54

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 04/09/2013	Bourg-en-Bresse 10/09/2013	St Christophe-en B. 04/09/2013	National 04/09 au 10/09/13
Vaches viande (V)	U	-	4,35 €	4,73 €	4,48 €
	R	4,12 €	4,10 €	4,38 €	4,16 €
	O	-	3,80 €	-	3,74 €
Vaches mixte (M)	R	-	3,75 €	-	3,80 €
	O	3,65 €	3,50 €	-	3,64 €
Vaches lait (L)	O	-	3,35 €	-	3,31 €
	P	3,10 €	2,70 €	-	3,05 €
Génisses VML	U	4,80 €	4,75 €	5,10 €	4,72 €
	R	4,42 €	4,20€	4,60 €	4,24 €
	O	-	3,60€	-	3,53 €
Taureaux VML	URO	3,03 €	2,80 €	3,10 €	2,95 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 10/09

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	2,82	2,75
300-350 kg	3,19	2,70	2,62
350-400 kg	-	2,62	2,50
400-450 kg	-	2,60	-
450-500 kg	-	2,60	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	3,01	2,70
250-300 kg	-	2,77	-
300-350 kg	-	2,66	-
350-400 kg	-	2,60	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
350-400 kg	-	2,44	2,43
400-450 kg	-	2,43	2,42
450-500 kg	-	2,56	-
500-600 kg	-	-	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	2,53	-
350-400 kg	-	2,53	-
400-450 kg	-	2,49	2,36
450 kg et +	-	2,46	2,18
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	2,07	1,54
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	2,56	2,20	2,06 -
5 -10 ans	2,55	2,16	2,00
+10 ans	-	2,07	1,85 -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	2,76	2,42	2,15

Bovins : 1286

Apports en progression. 90% de vendus

Broutards : marché plus difficile etcoup de frein dans les besoins comme dans les cours après la bonne activité enregistrée la semaine passée.
Taurillons : la vente reste correcte dans les bons lots de plus de 450 kg, tandis que la demande est atone dans les sujets légers, médiocres et passés.
Laitonnes : forte demande et vente très active à des cours fermes. Auncun invendu.
Génisses 18 mois : tarifs maintenus. transctions correctes.
Génisses 30 mois et vaches : vente quasi totale. Malgré tout, le commerce estplus calme et les cours sont à nouveau revus à la baisse sous la pression des tarifs en régression dans les abattoirs.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn.

Divers : Génisses 18 mois culardes 258 à 532 kg : 1250 à 2180 € (4,04 à 5,28)
Génisses 18 mois formées 290 à 592 kg : 870 à 2080 € (3,00 à 3,51).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 09/09

Bovins (402))		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
345 à 390 kg	880 - 1040	2,51 - 2,75
405 à 445 kg	1050 - 1160	2,55 - 2,65
445 à 580 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
310 à 410 kg	720 - 1000	2,32- 2,70
440 à 510 kg	1110 - 1290	2,42 - 2,62
Laitonnes		
250 à 335 kg	650 - 860	2,45 - 2,75s
Génisses		
340 à 425 kg (16-24mois)	790 - 1000	2,30 - 2,58
590 à 720 kg (24-36mois)	1340 - 1730	2,28 - 2,43
Taureaux		
750 à 1000 kg	1430 - 1580	1,58 - 1,99
Vaches suitées mâles et femelles 1060 - 4630		
légères	900 - 1200	
entre-deux	1230 - 1490	
lourdes	1500 - 1960	

Malgré des apports de bonne qualité, les tarifs en broutards sont en légère régression avec quelque lots d'invendus. Cours fermes en taurillons. Fermeté des tarifs en femelles, vente totale. Cours en baisse en taureaux. Apports toujours importants en vaches, vente plus rapide à des tarifs plus soutenus.

Prochain marché bovins le lundi 16 septembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — Marché de Sancoins (18) du 11/09

Broutards	U	R
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	-
300 à 350 kg	-	-
350 à 400 kg	2,60	2,45
400 à 450 kg	2,60	2,45
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	-	-
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	2,75	-
300 à 350 kg	2,71	2,52
350 à 400 kg	-	-
Génisses		
[24-36 mois]	-	2,25
Vaches		
- 5 ans	2,17	2,05
de 5 à 10 ans	2,13	1,95
+ 10 ans	-	1,75

Broutards laitonnes : vente difficile avec légère baisse des cours.
Vaches - Génisses : malgré une meilleure présentation, les cours sont péniblement reconduits, voire en légère baisse, sauf en génisses.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 10/09/2013*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,45 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,85 €	2,65 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,75 €	2,60 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,70 €	2,50 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,40 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,25 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,45 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,45 €	2,35 €	nc

Tendance : Vente plus facile dans les femelles et toujours peu de demande dans les mâles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 02/09 au 08/09/2013*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,70 €	-
350 kg	-	2,58 €	2,53 €
400 kg	-	2,55 €	2,50 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,44 €	2,39 €
500 kg	-	2,36 €	2,31 €
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,62 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,42 €	2,38 €

Tendance :
Bonne tenue des cours malgré des sorties importantes.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 2/09 au 08/09/2013*

Jeunes Bovins Etat engraissement 3	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	4,05 €	3,87 €	3,79 €			
Races mixte		-	3,71 €	3,67 €	3,64 €	3,60 €	
Races lait					-	3,52 €	-

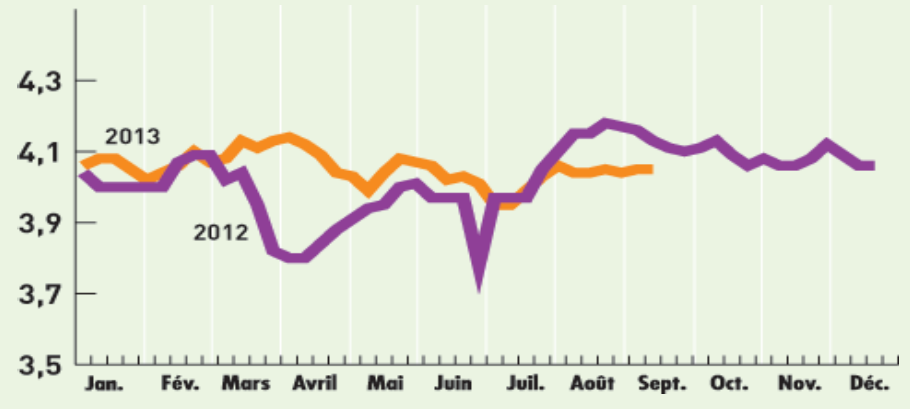
Bœufs Etat engraissement 3	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-

Vaches Etat engraissement 3	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande - 10 ans +350 kg	4,71 €	4,66 €	4,53 €	4,13 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,71 €	4,61 €	4,51 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,98 €	4,87 €				
Races mixte	-	-	-	3,78 €	3,67 €	-	-
Races lait				-	3,59 €	3,41 €	3,28 €

Génisses Etat engraissement 3	U=	U-	R+	R=	O=	P+
Viande mixte lait	5,07 €	4,94 €	4,76 €	4,57 €	-	-
Viande +350 kg	5,08 €	4,93 €	4,79 €	4,64 €		

Tendance : Plus d'offre et moins de vente entraîne une baisse des prix.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Race à viande*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 2/09 au 8/09/2013*

Jeunes Bovins Etat engraissement 3	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Races à viande	4,22 €	4,22 €	4,34 €	4,12 €	-	-		
Vaches Etat engraissement 3								
Viande - 10 ans +350 kg	5,59 €	5,29 €	4,76 €	4,69 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	5,06 €					
Races mixte					3,80 €	3,76 €		-
Races lait						-	3,44 €	3,37 €

Génisses Etat engraissement 3	U=	U-	R+	R=				
Viande mixte lait	5,22 €	4,96 €	4,79 €	4,64 €	-	-		
Viande +350 kg	5,38 €	5,04 €	4,86 €	4,68 €				

Tendances — SEM. DU 9 AU AU 13 SEPTEMBRE 2013

Bovins de boucherie

Le recul des besoins est marqué à une période de l'année où les ventes sont fortement accaparées par les promotions de viande porcine.
L'activité commerciale est un peu plus calme dans les femelles haut de gamme ou de cheville avec des tarifs qui ne montrent cependant pas de grand changement. Dans les charolaises, la demande est moins soutenue avec un léger tassement dans les R et un recul nettement plus marqué dans les animaux d'entrée de gamme, âgés ou manquant de viande.
En réformes laitières, les gros acteurs industriels profitent d'une offre suffisante sur le grand Ouest où les prairies sont grillées pour imposer de forte baisse dans les réformes frisonnes ou montbéliardes en manque de finition. En taureaux, le commerce est difficile avec très peu de besoin en minerai. En jeunes bovins, le commerce est un peu plus calme avec un léger tassement des cours pour les bons charolais ou limousins. ■

Broutards

L'activité commerciale reste assez régulière à l'export avec des tarifs qui se maintiennent dans les bons broutards charolais lourds. La commercialisation est un peu plus calme, avec un plafonnement des cours dans le domaine des taurillons dont l'offre régionale est plus abondante. La commercialisation est très calme dans la marchandise de second choix. Dans les femelles, la commercialisation reste fluide, faute de disponibilité. Les tarifs sont fermes et pratiquement au niveau des mâles pour les bonnes laitonnes charolaises. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce reste très calme avec des tarifs stables dans les veaux frisons, mais la demande se montre un peu plus régulière avec un léger mieux dans les bons montbéliards ou abondances. La vente reste laborieuse dans les veaux légers et maigreux. Dans les bons veaux Croisés/Montbéliards destinés aux labels, les tarifs se maintiennent sans difficulté, faute d'offre suffisante.■ **Laurent Chupin**

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marchés gros bovins finis (au 09 septembre)
«Dans une situation de marché des gros bovins qui demeure caractérisée par une offre à des niveaux réduits, la pression continue des abatteurs pour une baisse des cours n'est en rien justifiée. Les éleveurs ont toute légitimité à s'opposer à cette pression organisée de baisse des cours, qui n'est pas acceptable. D'ailleurs les cours sont à la reprise en Italie et en Allemagne. Les éleveurs sont en droit de demander des comptes à certains opérateurs d'aval, et doivent veiller également à la place de la viande française par rapport aux viandes importées».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 09/09*

Agneaux (906)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,91 - 3,37**	**2,70 - 3,16**
Gras (38-44 kg)	-	**2,73 - 3,28**	**2,73 - 2,88**
Gras (+44 kg)	-	**2,74 - 3,48**	**2,55 - 2,78**
Gras (+50 kg)	-	**2,48 - 2,99**	-
Laitons (32-38 kg) 69 à 113 €	-	-	-
Laitons (38-44 kg) 91 à 140 €	-	-	-
Laitons (+44 kg) 121 à 132 €	-	-	-
Brebis (260)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,02 - 1,18**	**0,80- 0,97**	-
(+60 kg)	**1,01 - 1,21**	**0,69 - 1,08**	-
Divers			
Béliers **(3)** 115 à 151 €	**1,19 - 1,76**		
Agneaux maigres : 66 € à 106 €			
Chèvres : 10 € à 38 €			
Boucs :			

98%de vendus
Agneaux : vente totale. Bonne demande en agneaux mâles lourds. Par contre les tarifs ont tendance à reculer dans les agneaux de boucherie plus légers. Cependant les très bons lots résistent bien, et connaissent des tarifs intéressants.
Brebis : bonne demande et cours reconduits en lourdes viandées ou grasses. Vente plus difficile et cours en brebis maigres ou de qualité médiocre.
Béliers, Caprins : demande suivie et cours inchangés.

Effectifs : Agneaux : 906. Brebis : 260. Béliers : 3. Caprins : 11.
Prochain marché : Le lundi 16/09, 23/09, 30/09 et 07/10 aux horaires habituels.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 02/09*

Ovins : 198	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**85 - 90 €**	**2,50 - 2,57 €**
Agneaux gras -44 kg	**95 - 120 €**	**2,44 - 2,98 €**
Agneaux gras +44 kg	**118 - 145 €**	**2,55 - 2,95 €**
Brebis	**23 - 101 €**	**0,43 - 1,17 €**

Vente rapide et totale à des cours qui progressent dans l'ensemble des catégories

Prochain marché ovins le lundi 16 septembre aux horaires habituels.

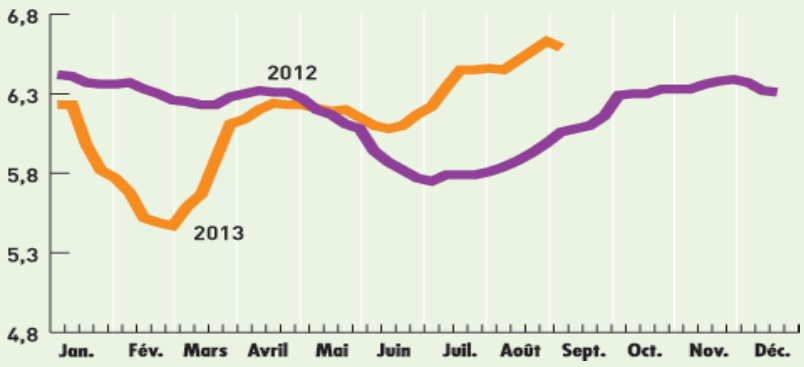
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 2/09 au 8/09/2013*

Poids		U	R	O
Couvert	-16 kg	-	**6,78 €**	**6,35 €**
Couvert	16-19 kg	**6,80 €**	**6,73 €**	**6,46 €**
Gras	-16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,89 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 2/09 au 8/09/2013*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,59 €	**5,91 €**	**2,22 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotationsrégionales des agneaux et brebis de boucherie du 02/09/2013 au 08/09/2013

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,91	7,00	7,00	6,32	-	-	-	-
	Var.	0,06	0,03	0,03	-0,03				
	R	6,62	6,70	6,66	-	7,02	6,80	-	-
	Var.	0,05	0,04	0,04		0,06	-0,08		
	O	-	-	-	-	6,72	6,57	-	-
	Var.					-0,12	0,08		
3 (couverts)	U	6,76	6,82	6,78	5,90	-	6,80	6,76	-
	Var.		=	=	-0,04		0,06	0,16	
	R	6,60	6,64	6,60	5,87	6,78	6,73	6,64	6,23
	Var.	0,09	0,05	0,11	0,06	-0,08	-0,10	-0,09	-0,14
	O	6,20	6,17	-	-	6,35	6,46	6,35	-
	Var.	0,04	-0,05			-0,23	-0,05	-0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,89	5,76	
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone Nord : offre en légère profession en agneaux. Vente normale en brebis. **Zone Sud :** application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 33-36

Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
33-34/2013		**99 300**	**0,206**	-	-	**6**
35-36/2013		**42 000**	**0,191**	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 28 août 2013*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 3,80 à 4,20 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,30 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,50 à 8,00 euros/pièce
Pigeons :. 6,00 à 6,50 euros/paire
Pintades : 8,30 à 8,50 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,30 à 4,50 au kg vif
Lapins :. 4,80 à 5,20 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2013

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	190 à 200 €	170 à 180 €
2e coupe	180 à 190 €	170 à 180 €
3e coupe	inc	inc

Porcins

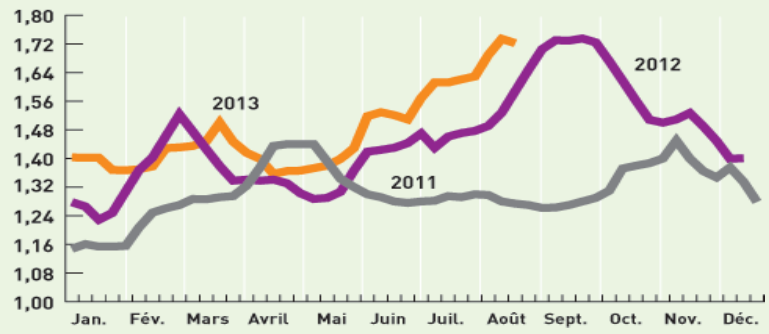
Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 755 porcs présentés) — *Cotations du lundi 9/09/2013*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,722 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 30/08 au 05/09/13*

1,95 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

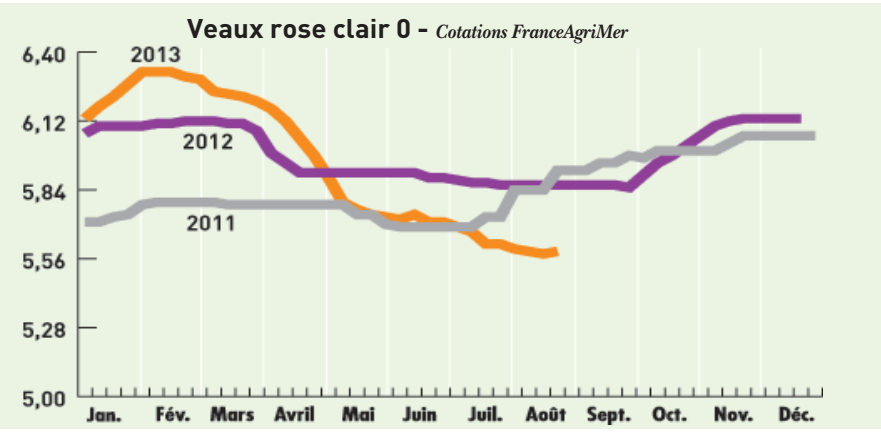
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 2/09 au 8/09/2013*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,17 €**	-	-
U	-	**7,49 €**	**6,71 €**	-
O	-	**5,59 €**	**4,79 €**	**4,18 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 9/10 au 13/09/13*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**115**	**400-580 €**	**280-490 €**	**150-260 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**200-530**	**190-440 €**	-	
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte)*	-	-	-	**130-240 €**	**40-110 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**917**	**NC**	**NC**	**60-140 €**	**40-60 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 02/09 au 08/09/13*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,55 €**	**2,35 €**	**1,53 €**	–
Bons	**2,21 €**	**1,88 €**	–	

Céréales

Marché du 22 août 2013

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	76/15/4/2/2	sept.-déc.	174,50	T C
	BPMF	sept.-déc.	176,50	T C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	4 de sept.	180	V C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	4 de sept.	176	V C
ORGE DE MOUTURE	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	sept.-déc.	166	N C
Sud Côte-d'Or	63 kg/hl	sept.mars	165	T C
Nord Côte d'Or	63 kg/hl	sept.mars	163	T C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Hte Saône	50 kg/hl	sept.-mars	155	V C
AVOINE BLANCHE	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Hte Saône	50-51 kg/hl		inc.	
TRITICALE	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl		n.p.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		sept.	194	N C
Yonne		sept.	194	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		sept.	190 à 192	V C
MAÏS	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		9 d'oct.	170	V C
Aube/Yonne		oct.-déc.	170	N C
POIS	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		sept.-déc.	230	N C
Côte d'Or		sept.-déc.	230	V C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur John Deere 7530 année 2011, 2000 heures relevage avant - power Quad
✆ **06.08.58.52.60**

07 - Vds tracteur pour pièces D6 B ou C Riper lame divers
✆ **04 75 52 75 72**
ou 06 63 49 94 51 HR

38 - Vd Fergusson Tea 1 moteur Bernard W 110, 1 moteur Hatz diesel insert chemines Philipe.
✆ **04 74 92 04 20**

42 - Vds tracteur New Holland TM 120 TBE prix à débattre
✆ **06 72 00 03 07**

42 - Vds tracteur MF 4335 4 R 02 75cv 1800 H d'origine pn av ar 10% usure tbe prix 19900 euros
✆ **06 71 74 30 18**

69 - Vends enjambeur Bénétullière 3 RM année 1977 - 3400 H. - Bon état - 2000 euros à débattre.
✆ **06 83 56 00 77**

Travail sol

01 - Vds herse rotative Agram 3001, 3m, portacourt packer semoir engrais Lely 1200L
✆ **06.87.90.83.11**

01 - Vds charrue Gregoire Besson 4 corps reversible sécurité mécanique
✆ **06.08.58.52.60**

07 - Vends charrue 450CS Lemken Variopal 7 2012
✆ **06 85 14 95 84**

21 - VENDS semoir à grains Nodet Gougis, grande culture, 17 rangs, prix à débattre (réf. 37VB2)
✆ **03 80 39 40 89**

21 - VENDS vibroculteur 3.30 m., - canadien 2.60 m., - pneus 18.4 R 34 - 14,9 R 24 - 80 % usés (réf. 3701)
✆ **06 17 06 24 93**

26 - Vds herse 5m50 dent neuve Quivogne + cherche semoir Nodet disques même petite largeur
✆ **04 75 31 53 88**

26 - Vds charrue Duro 3 corps reversible sécurité non-stop 1500 euros
✆ **04 75 25 24 13**

38 - Vd semoir à grains Nodet-Gougis 13 rangs 180 euros bon état.
✆ **04 74 92 77 50 HR**

38 - Vds semoir Amazone D9-30 spécial en 3 mètres état neuf semoir engrais Kuhn état neuf.
✆ **04 76 38 05 29**

39 - Vds semoir Amazone D9 spécial 3m 2008 flexidoig jalonn éclairage 6 000 euros
✆ **06 87 18 67 35**

55 - Vds charrue Huard 470 Super 4 corps, dérouleuse balles rondes Heva.
✆ **03 29 70 64 42**
laisser message

69 - Vds arracheuse P de T bon état : 2 rangs. Entre rangs 0,65 m. pour tracteur 30 à 50 cv. 300 euros.
✆ **06 26 87 86 10**

71 - Vends herse rotative HR300, 3 m, année 95.
✆ **06 11 58 34 61**

Récolte

21 - RECHERCHE mois.batteuses Class, Consul, Mercator, Dominator 66,76,85,86,96, John Deere 952, 955, 965, 975, 1052, 1055, 1065, 1072, 1075, New Holland 1520, 1530, 1540, 1545, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, MF 240-440 487-507 et Presse MD et RB (360A)
✆ **06 29 81 80 05**

23 - Recherche convoyeur et coupe de 3,60 m en bon état pour moiss batt J Deere 1055.
✆ **06 74 60 12 40**

23 - Cause cessation vend moissonneuses batteuses Braud 640 et 650 coupe 3,70m très bon état de marche.
✆ **05 55 67 10 64**

26 - Recherche remorque benne 4 roues charge utile 8 tonnes environ
✆ **06 22 16 74 96**

38 - 38 Vds Round Baller John Deere S40 Pick up 1,40 3 200 euros
✆ **06 24 30 83 17**

42 - Vds round baller Cararo bon état de marche ss reproche, prix à débattre
✆ **06 87 77 09 88**

Traitement

21 - VENDS pulvé. Berthoud Volux 32, 3 200 l., rampes 24 m., BE (réf. 37VB3)
✆ **06 82 69 28 68**

Arbo-viti

01 - Vds 2 cuves frce-cave de 1200L et 1de 1500L - cuve ronde débile 1200L - cuve Duvernay 1500L
✆ **06.80.92.78.96**

07 - Vends ancienne remorque vendange ossature bois long. 2,9 largeur 1,37 ht 0,85
✆ **04 75 38 77 29**

69 - Vds cause cessation bac à vendanges sur trois point 15 hl.
✆ **06 84 70 97 73**

69 - Vend bac à vendanges Costa 20 hl. avec porte, peu servi.
✆ **06 84 04 80 35**
ou 06 08 27 44 74

71 - Vds semoir gazon, fût 228 L, rge 4 à 7 ans, box galva pliables 220 B - cheval de trait idéal débutant.
✆ **06 71 60 25 67**

Forestier

69 - Recherche scie avec cardan bon état.
✆ **06 67 86 01 38**

Cave

71 - Vds pressoir Vaslin 22 hl, remorque auto vidante 30 hl, benne à vendange Laripe sur vérin 17 hl, cuves polyester charroi 15 hl, Duvernay 34 hl sur pieds, plafond mobile 10 hl Vaslin isotherme 38 hl, ciment 20 hl.
✆ **03 85 50 01 98 H.R.**

Manutention

01 - Vds telescopique JCB 531-70 année 90-2012, 600 heures, pneus Michelin 460/70R24
✆ **06.08.58.52.60**

03 - Vds Manitou téléscopique 634 LSU turbo année 2009 3 300 h très bon état.
✆ **06 71 90 75 33**

Agri. divers

01 - Vds benneTP Ponthieux porte hydraulique roues Michelin 24R20, 5 XS
✆ **06.08.58.52.60**

01 - Vds vis à grains 10m diam 150 sur chariot 2 auges 5x0,50 sacs à silo foin 2013 BR
✆ **06.71.99.62.87**

07 - A vendre charrue 16 disques et charrue vigneron
✆ **06 82 04 29 42**

10 - Achète Enrubanneuse, Semoir à maïs Monosem 4rgs boite plastique ferti + micro, MB Laverda 3350 - 3450 - 3500, Tracteurs MF et Ford.
✆ **06 83 59 05 70**

18 - Vends remorque à vendange Deves, basculante, 50 hl, état neuf - cuve fibre, plafond mobile, 50 hl, 15 hl.
✆ **02 48 79 30 72**

18 - Vends bétaillère Renault SG2, pneus neufs - 1 cover crop, 20 disques, TBE - 1 cultivateur, 3,50 m.
✆ **06 14 40 22 10**

18 - Cause retraite, vends : tracteur MF 6130, de 96, 4 RM, 5.000 h, vitesse rampante - MB NH 1530 - brabant Grégoire, 3 corps - round baller JD 590 - benne Raybach, 5 t - distributeur d'engrais Amazone, 12-18 m, 1.500 kg - pulvé Berthoud Mac 8, 12 m - 2 vis à grain de 8 m.
✆ **02 48 73 77 39**
ou 06 47 28 03 37.

21 - VENDS aplatisseur à céréales, - citerne à eau 600 l. sur roues avec abreuvoir (réf. 360F)
✆ **06 19 21 14 06**
06 75 85 55 91

21 - Vends débroussailleuse thermique marque Greatland, garantie 2 ans.
✆ **06 41 90 90 63**

38 - Vds herse repliable 4 m 4 élém. + semoir céréales Sulky 13 rgs, 2m40 av. effeceurs et herse.
✆ **06 78 93 64 46**

38 - Vds mat. agricole de montagne en état : 1 épandeur, 1 auto-chargeuse, 1 tonne à eau tracté + divers mat. et vds 1 armoire.
✆ **06 26 23 49 22**
06 23 98 02 47

38 - Vds fourche Agram 4 vérins 1m50 de larg. + 1 à 2 vérins HM24, calibreuse à noix à revoir, scie circulaire, 2 roues John Deere ou Same 16/9/30 + 2 pneus 14/9/28 usure 50 %, godets pour tracto-pelle.
✆ **06 71 58 83 88**
06 87 62 16 61 ap. 18 H

39 - Vds cse regroupt Amazone Pegasus 4m repli hy. Semoir Nodet GC 4m disque ou soc. Nivel. sem. Perrin. Herse Alter Amazone 4 m.Broyeur Quivogne 4m transport en long. Semoir maïs 6 rg + monosem. Presse JD 456. MB MF 620 4,20 m cab. clim. Herse éco Mulch 12 m.
✆ **06 73 92 81 55**

58 - ETA Disponible pour battage matériel neuf New Holland Cx + pour vos semis avec semoir maxi drill neuf. (3507)
✆ **06 24 72 54 98**

58 - Cause retraite Vends faucheuse 6 disques Vicon, - andaineur Kuhn 2.80 m., - pulvé. 400 l., - tonne à eau sur roues 1 500 l., - presse MD Rivière Casalis, - cage de contention mobile pas de lou 3 points avec 13 barrières, - silo de stockage aliment vrac 5 T . Mobirac, - ratelier à moutons avec toit. (réf. 37VB1)
✆ **03 86 30 78 60**

69 - Particulier vend semoir à céréales à disques - 13 disques - Très bon état.
✆ **04 78 81 24 36 HR**

70 - Recherche Corn picker Benax, Corn scheller. Semoir à maïs 4 rgs ferti-micro. Presse BR à rouleaux et à barrettes 120x120 et Presse MD Claas et JD.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds, cse cess., Claas Arion 630, ttes opt., 2.000 H et exc. Renault 7514, 8.500 H, équipé charg. surél. ball. rond., TBE - épandeur Deguill. 4 héliss. vertic. 8 T, équip. ensil. TBE.
✆ **06 10 13 29 25**
03 85 24 92 73

71 - Remise destockage 15 % sur mat. occ. rotative 3,10 m, faneuse 6,30 m et andaineur 4,10 m.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Remise 10 % sur TA occ. en stock Deutz Agrotron 106 CV, 6 cyl., an. 03, Same 70 CV, 9.900 euros -10 %.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Remise destockage 12 % sur épareuses rotor 1,20 m Bomford GT 49, 4,90 m et Nicolas 460.
✆ **06 75 69 62 04**

84 - 30-Vds cover-crops 18- 20- 22- 24- 28- 32- 40 dis., charrues nonstop 2-3-4-5 socs, bennes 8 - 10 - 12 T, rouleau cambridge 6,30 m, vibroculteurs 4 - 5 - 6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

Elevage

01 - Vds 2 cellules - 1 vis à grain 9m sur roue comme neuve
✆ **03.85.30.91.35**

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds cse santé fourgon. Mercedes Sprinter tolé 311CDI charge 3T2 vl - ct ok - état neuf avec crochet remorque - intér. contreplaq., servi uniqt tpt fruits, prix à déb.
✆ **06 87 77 09 88**

69 - Master bétaillère caisse neuve alu, 2 portes pont, 2010, 62000 km, révisé. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

89 - VENDS Renault 21 Turbo D, 1990, 6 cv, 398 000 kms, amortisseurs, pneus, courroie distribution, récents, attelage, 800 € (réf. 3702)
✆ **03 86 91 62 02**

Achat-Vente

Récolte

01 - 01/74 Vds foin 2013 balles rondes bonne qualité à l'abri
✆ **04.50.56.58.77. après 20 h**

01 - Abbaye des Dombes vd foin grossier 1ère coupe, issu prairies multi-espèces
✆ **06.30.08.59.16.**
ou 06.76.67.56.84

01 - Vds très bon foin 2ème coupe récolte 2013 balle ronde
✆ **06.22.94.68.31.**
ou 04.74.23.62.83

01 - Vds 30 balles foin 2013 14E et 40 balles foin 2013 7E balles 120x120
✆ **04.74.51.13.28. hr**

01 - Vds foin 1ère et 2ème coupe en balles rondes filets
✆ **06.88.55.38.02**

07 - Vds foin de luzerne récolte 2013 petites bottes environ 25kg 2,70 euros à 3 euros le ballot
✆ **06 83 40 16 45**

38 - Vds maïs ensilage 7 HA bon potentiel grain cause semis tardif
✆ **06 89 89 28 63**

38 - Vds Désileuse Lucas modèle 1701 année de sortie 2001 bon état + foin 2013 R. 120 120
✆ **04 76 05 55 66**

38 - Vends 500 Kg pommes de terre pour animaux.
✆ **06 68 94 23 22**

42 - producteur Loire vds maïs ensilage, épis en balles enrubannées TB qualité, livréi
✆ **04 77 36 74 81**
ou 06 66 93 88 00

42 - Vds maïs ensilage Mizerieux foin 2013 presse balle ronde fort maxi 160 e fixe
✆ **06 86 75 55 04**

42 - Vds maïs ens. sur pieds et paille en bottes rondes
✆ **06 47 61 45 50**

52 - VENDS trèfle enrubanné bottes rondes, 450 kg, 35 bottes, 110 € la tonne départ ferme (réf. 360C)
✆ **06 77 11 67 69**

52 - VENDS paille de blé (90 x 120) 45 € la tonne, - paille d'orge printemps 50 € la tonne, départ ferme (réf. 360D)
✆ **06 77 11 67 69**

58 - VENDS paille de blé, bottes 120 x 90, possibilité livraison, 50 € tonne départ (réf. 3601)
✆ **06 80 00 15 30**

58 - VENDS foin 2013, BR 120 X 130, bonne qualité (réf. 370B)
✆ **06 23 48 83 19**

69 - Vds maïs ensilage enviraon 7 Ha secteur Mts du Lyonnais.
✆ **06 82 65 65 18**
ou 04 74 70 71 85

69 - Vends 3 ha maïs ensilage Lentilly 69.
✆ **06 89 10 46 10**

69 - Vends raisins chardonnay gamay.
✆ **06 44 75 41 74**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou**
03.84.32.30.91

89 - VENDS petits ballots de luzerne, 2 € à la ferme à Arces Dilo, possibilité livraison en sus. (réf. 3603)
✆ **06 70 48 76 40**

89 - VENDS foin et paille bottes MD carrées, rondes, récolte 2013, région St Sauveur (réf. 3608)
✆ **06 41 99 70 18**

Fourrage

EURL **ETPAF** 06 79 47 00 83
Vente et pressage de fourrage, vente de luzerne enrubane

38 - Vds foin prairie naturelle bottes rondes 120, liage filet 30 bottes rondes.
✆ **06 30 04 21 63**

52 - VENDS foin de luzerne 1ère coupe, bottes carrées 70 x 120, 125 € la tonne (réf. 360B)
✆ **06 77 11 67 69**

54 - Vends foin balle ronde, sans engrais, stocké sous hangar.
✆ **06 88 43 42 73**

55 - Vds 25 ha herbe seul tenant 2ème coupe sud Meuse, 250 T foin 2013 balles carrées 120 x 90.
✆ **03 29 90 86 64 soir**

69 - Vds foin 2013 1ère coupe T. bon botte 120/90 90 euros tonne.
✆ **06 84 54 68 10**

71 - Vends foin, paille, regain, enrubanné, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

71 - Vds paille stock abri, livraison assurée par semi, région Bourgogne Auvergne.
✆ **06 03 42 06 75**

71 - Vds foin 2013, balles rondes, 1,20 x 1,30, possibilité de livrer.
✆ **06 50 39 91 27**

Propriété

84 - Vends 9 HA vignes AOC Luberon, 1 tenant. Contact
✆ **04 90 09 83 34 HR ou 06 87 83 34 99 (laisser message)**

Terrain

69 - Vends bois taillis avec sapins 1 Ha 50 secteur St Cyr le Chatoux.
✆ **06 86 85 68 64**

Divers

69 - Gros projet photovoltaïque en cours souhaite rassembler d'autres nouvelles installations pour en diminuer le coût et optimiser le rapport
✆ **06 82 82 72 11**

69 - Vds scie à ruban, pompe à purin moteur 380 w., paille moyenne densité.
✆ **06 32 94 22 88**

69 - Vds 2 armoires bois anciennes - Tonne polyester 500 l. - Scie circulaire pour bûches diam. 48 cm. - Divers petits matériel agricole et viticole + calèche pour collection.
✆ **04 74 67 38 80**

69 - Agri célib. 43 ans résident périphérie sud Lyon propose installer ou aider J.F. célibataire en agriculture. Contact tél ou SMS.
✆ **07 50 49 10 11**

Location

Agricole

69 - Ferme a transmettre en location de zone montagne, 30 ha - Vaches et chèvres 60000 litres - Canton Gleizé. Ecrire à IAR - 18 avenue des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
✆ **Réf 280**

69 - Donne vignes en fermage à Quincié 5 ha 12 en coop libre au 11 novembre.
✆ **04 74 04 37 16**

Autre

88 - Loue 2 gîtes 5/6 P proxi Epinal - Gérardmer, week-end, cours séjour, vacances, TC.
✆ **03 29 65 72 78**

Immobilier

21 - Appartement à proximité de Dijon. VENDS appartement à Chevigny-Saint-Sauveur, à 3 minutes du lycée agricole de Quétigny et 10 min. de la faculté de Dijon (AgroSup). Résidence et quartier récents (2008). T2 au premier étage de 48m2, balcon de 12m2 plein Sud. Décoration moderne, possibilités de négocier et d'acheter meublé. Prix: 124 000 €. Photos, renseignements et visite sur demande.
✆ **06 81 06 73 01**

Mariage

Rencontre

18 - JF agricultrice aimerait vous rencontrer pour vie à deux. Demandez journal 4.500 PA avec n° tél. www.rencontres-agriculteurs.odavia.com
✆ **02 41 74 06 93**

19 - Agriculteur 27A CH. F 27 à 32A pour vie à 2, peut aider à la ferme. Pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 22 51 25 46.**

38 - Jeune africaine recherche de 50 à 65 ans pour relation sérieuse pouvant aboutir ou mariage.
✆ **07 62 04 31 33**

57 - JH 31 a. agriculteur sérieux, dynamique, posé, désire rencontrer JF sérieuse milieu agri. de préférence aimant la nature, pour construire une vie ensemble. Ecrire au journal La Moselle Agricole - 64, av. André Malraux, 57045 METZ cedex 1 sous la référence 62298.
✆

Offre

Emploi

01 - Groupement d'employeurs de Bâgé la Ville, recherche salarié agricole polyvalent débutant accepté CDI
✆ **06.27.26.16.43**

Pareur H/F

Localisation : Bourgogne (saône et Loire,Côte d'or)
Coopérative d'élevage et d'insémination Animale à dimension interrégionale.
Mission : parage préventif et curatif des pattes avant et arrière de bovins, ovins, caprins. Conseils sur les aménagements des sols des stabulations : tapis d'étable, rainurage. Vente de produits gamme soins des onglons et produits pédiluves. Entretien de la cage de parage.
Profil : CAP/BEP minimum. Expérience souhaitée de 1 à 3 ans.
Bon relationnel avec les éleveurs. Autonomie. Organisation de l'emploi du temps de manière hebdomadaire en fonction des appels transmis par le siège.
Conditions : entrée début novembre 2013. CDI. Rémunération selon profil du candidat.
Adresse :
Pôle de Fontaines
Rue du Gué de Nifette - 71150 Fontaines
Tél. 03 85 91 52 56 - Fax. 03 85 91 50 77
jacqueline.pion@elvanovia.fr

01 - Rech. vendangeurs/es nourris logés début octobre
✆ **04.74.03.26.77**

71 - Domaine viticole Mâcon Sud cherche salarié avec exp. vignes et cave cond. tract., début nov., bon sal. si capable.
✆ **03 85 35 80 25**
06 14 55 18 80

89 - RECHERCHE chauffeur CDD pour travaux labour, semis et divers, permis VL du 01/09 au 25/12/2013, logé, nourri (réf. 360G)
✆ **03 86 65 02 69**

Animaux

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vds taureaux 12 à 30 mois, type mixte «viande, finesse, taille, bassin» Elevage indemne IBR, livraison possible
✆ **06.77.19.11.44**

18 - Elevage HBC, vends choix de 12 TB reproducteurs, 14 – 18 mois : 2 issus mère R 45, 2 vêlage facile. EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Vends jeunes taureaux limousins, type viande, non inscrits.
✆ **06 14 40 22 10**

21 - Vends 20 taureaux de 9 à 12 mois, dont 10 taureaux à génisses, Lorsini, Virgil S C, Artois, Unico, Trezegoal, - 10 taureaux à vaches , VF, Vivier, Vittoz, Tamilly et Sisteron. IVMAT des mères de 103 à 115, TGS, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 25 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (réf. 370A)
✆ **06 15 28 77 63**
03 80 84 33 13

21 - Elevage HB Limousin VEND repro. 12 mois, primables, génisses repro. 12 mois, toutes garanties sanitaires (réf. 36VB1)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS taureaux 18 mois charolais HBC, ind. IBR. EARL Bauby. (réf. 3606)
✆ **03 80 97 20 48**

39 - Achète vaches simmental pure ou vaches MO portantes char. ou BB même avec cellule terme 09-10
✆ **06 33 10 82 65**

42 - Vds taureaux prêts à saillir Prim'Holstein, Noir et rouge et montbéliards poss location + très bonnes vaches au lait
✆ **06 89 30 04 69**

42 - vds génisses FFPN terme octobre pleines IA
✆ **06 79 41 80 95**

42 - vds vache au lait (6) Montbéliarde CL UPRA CEL ok bonne origine cse surnombre
✆ **06 76 85 44 52**

42 - Vds taureau Aubrac né 6/01/2008 cse consang. HBA indem IBR typ. viande docile, facilt. naissance, production visible sur élevage
✆ **06 07 59 08 74**

58 - VENDS taureaux 18 mois et veaux reproducteurs HBC ou non, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 3515)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - GAEC LAUDET Gérard et Fils VEND 2 taureaux 18 mois, - taureau adulte, - veaux reproducteurs issus IA. El. HBC (réf. 3703)
✆ **06 16 20 33 25**

58 - VENDS génisses Montbéliardes pleines, terme septembre à décembre, TGS, cause santé. SCEA Cendre (réf. 3607)
✆ **03 86 29 24 80**

69 - Vds taureaux charolais 18 mois HBC Indem IND IBR BVD - Vêlage facile.
✆ **04 74 63 49 93**
ou 06 85 73 49 86

69 - Achète vaches charolaises et broutards pour encaissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds génisses prêtes Primholstein + salle de traite 2x4 Decro et DAC 4 box Westfalia.
✆ **06 41 88 28 96**

69 - Vds bons taureaux charolais inscrits HBC 18 mois et 2 ans TGS.
✆ **06 31 41 82 83**

69 - AV génisses limousines 20-24 mois inscrites ou non HBL mâles reproducteurs inscrits 11 13 mois TGS livraison possible.
✆ **07 61 50 41 16**

69 - Vds génisses - vaches Prim'Holstein à terme TGS.
✆ **06 28 19 19 94**

69 - Vends génisse vosgienne croisée Prim'Holstein Ind IBR - Née 01/08/2011 IA charolais - Terme 29/09/2013 + mélangeuse Storti 6 m3 année 1988 - En l'Etat.
✆ **04 74 26 37 78**
ou 06 59 42 54 85

71 - Vends 70 taureaux de 18-20 mois, HBC reproducteurs, TB qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
Site internet nouveauté à partir du 20/08 : http://gaecbonnot.free.fr/
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds 1 très bon taureau adulte, 6 ans, avec référence d'origine, pointage à 3 ans, DM78, DS83, QR78, en état 5, bon index + taureaux 14-15 mois, HBC.
✆ **03 85 24 16 96 H.R.**

71 - VENDS taureaux HBC, viande, gabarit, bonnes origines sans complémentation. GAEC Goulliard (réf. 360H)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends génisses charolaises pleines, vêlages du 01/09/13 au 31/10/13, indem. IBR BVD Paray-le-Monial.
✆ **06 30 64 66 94**
03 85 81 45 28

71 - Elev. charolais HBC vd pour reprod. génisses 30 mois pleines, taureaux 18 mois et 30 mois, excel. origine, IBR A. Dufraigne Jean, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ **03 85 54 41 10**

71 - Vends 15 taureaux de 18 à 20 mois, HBC, TGS, livraison possible. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - Cessation retraite vds vaches charol. HBC, IBR A, orig. Bernardet Devillard Debarnot Bernigaud.
✆ **06 12 49 29 08**

71 - Vends génisses charolaises, vêlage nov. déc., 1 taureau vêlage facile, IBR A.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre 2013, portes ouvertes. Reproducteurs charolais HBC, mâles de l'année, taureaux 18 mois, taureaux adultes. Elevage Gaudet Fabien et Jean-Louis, 71420 Marly/Arroux.
✆ **06 62 14 35 44**

71 - Issy-L'Evêque, 21 et 22 septembre 2013, exposition-vente de reproducteurs charolais de tous âges, inscrits HBC, garanties sanitaires, livraison assurée, dans les élevages : Baudin François, Perrigny, tél. 03.86.30.01.15 - EARL Buteau, Perrigny,
✆ **03 86 30 07 76**

71 - Elevage charolais HBC, Gaec Bonnot Fernand et fils, 71220 La Guiche, portes ouvertes les 27, 28 et 29 septembre 2013 - vente de veaux mâles de l'année, 70 taureaux de 20 mois. Nouveautés sur http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

Caprin

38 - Vds 4 boucs 20 mois nés d'IA chèvres pleines MB 15 nov., élev. alpin CL Gêne +.
✆ **04 74 58 34 69**
ou 06 37 22 29 00

89 - 45 chèvres poitevines bio table inox 290 yaourtière mat. récolte foin autochargeuse remorque vitrine frifo. (350B)
✆ **06 85 22 10 50**
06 41 90 21 10

89 - 70 brebis Lacaunes bio mat. fromagerie élevage et récolte foin machine traite. (350D)
✆ **06 85 22 10 50**
06 41 90 21 10

Ovin

21 - VENDS béliers Texel antenais non inscrits cause consanguinité. (réf. 360E)
✆ **06 19 22 14 06**
06 75 85 55 91

58 - Vends béliers Antenais et agneaux charolais inscrits ou non très bonne souche TGS (3509)
✆ **03 86 22 43 27**

71 - Vds béliers repro. charollais. Site internet email : gaec.berland@free.fr
✆ **06 73 34 07 96**
06 85 13 37 68

Equin

18 - Vds jument comtoise montée, attelée, née 04/2007, classée concours départ., inscrite studbook, prix : 2.000 euros.
✆ **06 20 42 28 81.**

42 - Vds jument Bretonne 3 ans pleine suitée poulain mâle
✆ **06 78 48 84 98**

Volaille-Lapin

38 - Poules vivantes 2,80 pièce tarif dégressif p/lot de 20 ou 30 tous les samedis sept réserv.
✆ **06 08 88 10 83**

Chien

38 - Braque Allemand né le 05.04.13 LOF bon pour chasse dispo parents bons chasseurs LOF de la mère 7BRAL97167/20721
✆ **04 76 35 30 81**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapin Garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Viticulture

Vendanges

69 - Cherche chauffeur porteur vendangeurs (euses) nourris logés 10 j. vers le 25 sept.
✆ **04 74 71 80 98**

69 - Cherche vendangeurs (euses) et porteurs nourris logés pr fin sept début oct.
✆ **04 74 71 86 60**
ou 06 07 01 39 32

69 - Viticulteur cherche vendangeurs pour fin septembre nourris logés 10 jours env.
✆ **06 86 79 27 30**

69 - Rech. chauffeur tracteur avec exp. pour vendanges beaujolais fin sept 15 j. nourri logé.
✆ **04 74 04 33 62**

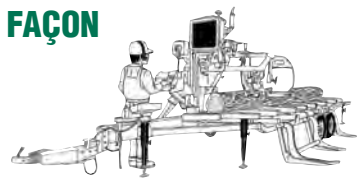
69 - Cherche vendangeurs (euses) chauffeur nourris logés début octobre.
✆ **06 80 57 68 31**

69 - Cherche vendangeurs environ du 30/09 nourris logés dans le beaujolais.
✆ **06 87 66 72 79**

69 - Viticulteur cherche vendangeurs (euses) nourris logés 1er octobre 9 jours.
✆ **04 74 71 61 74 HR**

69 - Cherche vendangeurs vers début octobre pour 8 jours ni nourris, ni logés si possible. Tarif préfectoral.
✆ **04 74 71 34 83**
ou 06 15 21 77 39

Travaux à façon

SCIERIE MOBILE DU MORVAN
SE DÉPLACE À DOMICILE
• SCIAGE À FAÇON
Plots
Poutres
Chevrons
Planches
etc…

• VENTE DE BOIS AU DÉPÔT
• VENTE DE PLAQUETTES FORESTIÈRES (pour chaudières)
• ABATTAGE • ÉLAGAGE
William TESTA
Chalvron - 58190 Saint Aubin des Chaumes
Tel./Fax 03 86 24 86 71 - Portable 06 80 74 52 42

ESPACE Affaires

LA BOUTIQUE RÉUSSIR à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LA LIBRAIRIE DU GROUPE RÉUSSIR


et de nombreux autres…
www.reussir-boutique.com

Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent ?
Une solution alternative au rainurage : le surfaçage thermique

Réhel - 56800 Ploërmel
Déplacement sur toute la France
Luc Papeta
06 20 01 48 74
tournel

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
Charpente - Couverture - Bardage
FACILE À MONTER
GARANTIE DÉCENNALE
Etude et conseil sur place
Option montage
ELEVAGE STOCKAGE PME - PMI CHEVAL
NOUVEAUTÉ Gamme BatiGalva 200
STRUCTURE GALVANISÉE
DEMANDEZ UNE DOCUMENTATION :
UNISERVICE - Z.I. Les Gravasses - 12200 VILLEFRANCHE-DE-RGUE
Tél. 05 65 81 29 66 www.batiments-kit-uniservice.com
e-mail : contact.uniservice@groupe-unicor.com

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Autres univers disponibles : Travaux publics,Militaria… Tout le catalogue sur le site !
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET - Tél. 02 33 96 02 79

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS

	CV	Heures	an
CASE IH 845XL + charg. Faucheux	84	8950	1990
CLAAS Celtis 436RC, hi lo	82	2800	2006
CLAAS Celtis 436 + c. Claas FL, hi lo	82	2600	2007
CLAAS Axos 330 CX + c. Claas, rév.	92	2000	2010
CLAAS Arés 566RZ + c. MX100, rév.	100	5900	2005
DEUTZ Agrotro N90 + c. Fauch F 20	90	3700	2005
DEUTZ M410, ca/pt sus. + c. Manip	134	3300	2010
FIAT 70.90 + charg. Stoll	70	8200	1987
FIAT 8894, état exceptionnel	88	6950	1995
JOHN DEERE 6300	90	9960	1995
JOHN DEERE 6110 + charg.	80	6500	1998
J D 6230 Act., TLS + ch. JD 633, rév.	90	3500	2009
JOHN DEERE 6534 P, état excep.	125	1600	2001
JOHN DEERE 6534, état excep.	125	1500	2011
JOHN DEERE 6800	120	6700	1996
LANDINI Atlas 80, ch. Manip MP 75	80	3400	2003
LANDINI Légende 105, clim.	105	6200	2000
M F 6455, capot plong. + char MX 100	100	5900	2004
N H 8670 Powershift, rel/av	170	6200	1998

TRANSPORTEUR
J D Gator HPX, 4X4, cab., homol. route, TBE, an 2007

MATERIELS ELEVAGE
Dér., **KUHN** DBR, bras de charg., dist. dr., an 1996
DPD, **JEANTIL** DP5800C, 5 m³, g/lat., c/tél, an 98
DPD, **JEULIN** Alizée F2, 4 m³, 2 g., c/é, TBE, an 06
DPD, **JEULIN** Zéphir, 6 m³, com/éléc - g lat., an 95
Mél., **JEULIN** Optima 14, 14 m³, 2 v/v., pes., an 03
Des/pail/dis., **KUHN** BABY 1750, portée, 1.7 m³
Des/pail/dis., **LUCAS** Castormix + 80GUC, 8 m³, com/éléc, goul uni., revisée, an 2009

FERTILISATION SEMIS
S à g., **MONOSEM** NCCM-4R, 4 r, mic gra., rév., an 07
C S., **KUHN** Ventral C302, her., sem., L 3 m, rév., an 05

OUTIL DU SOL
Fraise. rot., **KUHN** EL100 N 230, 2,30 m, ro/pac, an 92
Fraise roto, **KUHN** EL142, 3 m, roul. packer, an 2006
HR, **POTTINGER** Lion 301, 3m, roul. pack at/ar, rev., an 07

ENSILEUSE ET ACCESSOIRES
Bec., **KRONE** Easycut 6000, 8 rgs, vd avec bigx 650 E/aut, **KRONE** Big x 650, 1606 h, rot., 4RM, rév., an 07

EPANDAGE
Epa/fum., **CARGO** KVX9000, 9 m³, porte hydro, an 04
T. à lis., **JOSKIN** 8400ME, 8400L, b/pom, fr, bh, an 05
Tonne à lisier, **PROMODIS** TP65, 6500 L, an 1998
Tonne à lisier, **PROMODIS** TPS65, 6500 L, fr, be, van/indus, con/rem., an 97
Epa, **KUHN** MDS932R2, 1800 L, tam., agit., bor., 2001
E/pul., **PROLOG** MXV594, L 8 m, co/éléct, dpa, an 08

Offre de financement JOHN DEERE financial
4 campagnes à 1,05%*
1re échéance à 1 mois.
*Offre soumise à condition.

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable


La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
2/4 avenue de la Cerisaie • Silic 311
94266 FRESNES CEDEX
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
E4s - Photononstop studios



PORTES OUVERTES D'ELEVAGE

Un rendez-vous à ne pas manquer !

PORTES OUVERTES
Vendredi 20 et samedi 21 septembre
Veaux de l'année et 18 mois inscrits et non inscrits
Gaec **PAUTET**
LE BOIS GIZET
58170 SAVIGNY POIL FOL
Tel. 03 86 30 85 24 - 06 13 33 44 38

PORTES OUVERTES
Samedi 21 et dimanche 22 septembre
- Gaec **du Grand Domaine**
 André et Gérard Bourry - Sury - St-Jean-aux-Amognes **03 86 58 66 94**
- Scea **Gauthier**
 Etienne et Jean-Luc Gauthier - Aglan - Bona **06 20 30 86 75**
- Olivier **Vieux**
 Rue Chérault - 58270 St Benin **07 86 72 80 09**

VEAUX DE L'ANNÉE - TAUREAUX DE 18 MOIS - TAUREAUX ADULTES Élevages HBC, IBR A, TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

PORTES OUVERTES
20, 21, 22 septembre
- 40 veaux de l'année
- 15 taureaux 18 mois
- 2 adultes
- 8 génisses de 18 mois
- Inscrits HBC ou non
- Disponible à la vente

le meilleur accueil vous sera réservé
MONTCHARMONT Roland
Magny, 58170 Millay
Tel. 06 14 09 77 66
06 09 74 90 23- 06 16 36 19 68

3 ÉLEVAGES CHAROLAIS HBC
pendant 3 jours vous ouvrent leurs portes les **13 - 14 et 15 Septembre**

LACOMBE Éric	EARL BERGER Stéphane	MARTINET Damien
Hiry - 58250 Ternant	Lenteur - 58250 Ternant	(Ancien élevage Guérin) Le Petit Satenot-58250 Ternant
06 70 91 40 86	06 25 72 20 74-06 03 61 72 87	06 50 30 32 26

Exposition au pré de taureaux adultes,taureaux 18 mois, veaux.
Qualification IBR : A - TGS

PORTES OUVERTES les 27, 28 et 29 septembre
SCA LEMAITRE Raymond, Chevanes, 58 Monteron
ELEVAGE CHAROLAIS HBC
Vend 40 reproducteurs veaux et 18 mois TGS
Tel. 03 86 30 61 65

PORTES OUVERTES
Samedi 14 et dimanche 15 septembre
Christelle et Nicolas BAUDION
29, rue Notre Dame
21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 64 61
&
GAEC Baulot Y et S
Ch Dubois de Champeau
21140 Villenotte
06 74 71 75 30
Élevages inscrits HBC
Taureaux de 18 mois, veaux de l'année
Le meilleur accueil vous sera réservé autour du verre de l'amitié

CHAROLLES - mercredi 25 septembre 2013
VENTE aux ENCHÈRES à 14h
73 veaux mâles de l'année et jeunes taureaux
Expo dès 9 H - Les meilleurs des élevages de sélection
Org. : Ass des Eleveurs Charolais d'entre Saône et Loire - Tél 03 85 24 17 54
Catalogue visible sur le site www.charolaise.fr et www.maison-charolais.com

CHEVALIER Jean
Les Vincents - 71190 MESVRES
PORTES OUVERTES
20 et 21 septembre 2013
Expo vente d'animaux reproducteurs HBC ou non. Taureaux 18 mois.
TGS prix raisonnables
Cheptel vacciné FCO
Tél. 03 85 54 49 69

PORTES OUVERTES
ELEVAGE CHAROLAIS
EARL JEANNOT
Pascal et Martine
Les Etangs Charollais
71410 Sanvignes les Mines
20, 21 et 22 SEPTEMBRE
27 veaux repro et 2 taureaux de 18 mois à vendre
TEL : 06.23.36.62.92

LE GAEC GAUTHÉ VOUS PROPOSE
45 veaux et 12 taureaux 18 mois HBC à14 h
À UNE VENTE ORGANISÉE LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE
au Domaine St Etienne, 58290 Vandenesse
Visite à partir de 10h00

PERRIN Guy • 03 86 85 06 37 • 06 87 48 78 23
Theury, 58120 St Léger de Fougeret
Élevage HBC vous invite à découvrir son troupeau
LES 20, 21 & 22 SEPTEMBRE
Le meilleur accueil vous sera réservé

Earl **PAPONNEAU**
MAUBOUX - 58240 Livry
03 86 37 24 14 / 06 87 70 13 84
06 73 32 02 87

Earl **L. PACQUET**
BONAY - 58240 Langeron
03 86 37 44 65
06 80 05 84 11

ÉLEVAGE BOVINS CHAROLAIS HBC
PORTES OUVERTES Les 20 et 21 septembre
Nombreux reproducteurs mâles et femelles, 20 taureaux 18 mois et génisses pleines

Fabienne et Jean-Michel CHATILLON
Elevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
03 85 54 45 04
PORTES OUVERTES
Les 20, 21 et 22 septembre 2013
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

JOURNÉES COMMERCIALES
20, 21 et 22 septembre
Élevage HBC CHOUBLEY Laurent
Mercueil - 21210 La Motte Ternant
06 76 65 35 98
ANIMAUX PRÉSENTÉS EN PLEIN AIR
- Veaux de l'année
- Taureaux 18 mois
- Vaches pleines

Toutes garanties sanitaires

CHAROLAIS SUD MORVAN
La Génétique du Sud Nivernais l'Image et la Fierté d'un terroir
58 LUZY
VENTE AMIABLE
DE TAUREAUX CHAROLAIS 18 MOIS ET VEAUX REPRODUCTEURS
VENDREDI 13 SEPTEMBRE
à la Grande Halle www.charolais-sud-morvan.fr
EXPOSITION - VENTE DE 9H À 18H
RESTAURATION RAPIDE LE MIDI
RENSEIGNEMENTS: 03 86 30 10 91 OU 06 22 22 86 46

GAEC Deboux - Cuy 58110 Chougny
06 26 01 58 72 - 06 09 97 30 97
Portes Ouvertes pour la visite
de notre élevage inscrit au HBC
les 27, 28 et 29 septembre à Cuy 58110 Chougny
Veaux reproducteurs et taureaux de 18 mois.
Buffet froid offert

Élevage charolais inscrit
Gaec **CADOUX Bernard et fils**
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 03 86 32 53 33 - 06 89 18 05 87
Journées PORTES OUVERTES - visite de l'élevage au pré
les 27, 28 et 29 septembre 2013
• 100 mâles reproducteurs de l'année • 30 taureaux 18 mois et vaches pleines
http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux - Email: gaeccadoux@yahoo.fr

JOURNÉES PORTES OUVERTES
de 2 élevages sur site de Beaumont
Les 20, 21 et 22 septembre
Élevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny-en-Morvan
Élevage charolais Guenot Nicolas - 21230 Allerey
A VENDRE
- Taureaux 18 mois
- Veaux reproducteurs

PRIX RAISONNABLES
03 86 76 12 83 / 06 70 34 71 84
site : pagesperso.oranges.fr/earldebeaumont

Race **LIMOUSINE**
DES ÉLEVEURS NIVERNAIS
vous proposent leur meilleur choix de reproducteurs(trices) HBL ou non les **21 et 22 SEPTEMBRE**
VENEZ DÉCOUVRIR LES ÉLEVAGES
- BREUGNOT François - Rangleau 58120 Blismes 06 76 29 30 60
- GARUCHET Christian - Chauvetières - 58170 Flety - 06 10 34 28 10
- THOULE David - Le Couault - 58340 - Diennes Aubigny - 06 10 09 65 69

EXPO VENTE Les 20, 21, 22 sept. 2013
Cause retraite
Exposition/ Vente d'animaux reproducteurs
Génisses et mâles de l'année
Génisses 18 mois
Vaches pleines
Taureaux repro
SCEA des Buffots
Les Buffots 71760 Grury
Tél. 03 85 84 82 52 / 06 75 85 30 43

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 20, SAMEDI 21 et DIMANCHE 22 SEPT. 2013
Portes Ouvertes
de reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Elevage Gaudet Fabien et Jean-Louis
71420 Marly/Arroux - Tél 06 62 14 35 44

SAINT-CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
VENDREDI 20 SEPT. 2013
FOIRE AUX ANIMAUX MAIGRES
CULARDS ET ÉPAIS
Femelles et bœufs (de tout âge) / Broutards et taurillons (de 6 à 24 mois)
HORAIRES :
5h00 : entrée des animaux / 7h00 : vente au cadran
Passage des animaux par ordre d'arrivée
Annonces des animaux avant mercredi 18 septembre 18h00
Contact : 03 85 25 99 00 - Jacky : 06 37 09 20 89 - Antoine : 06 83 95 37 13

ELEVAGE CHAROLAIS HBC
GAEC BONNOT Fernand & Fils - 71220 La Guiche
Portes Ouvertes
27, 28 et 29 septembre 2013
Vente de :
• Veaux mâles de l'année • 70 Taureaux de 20 mois
Bonnes qualités et origines. Livraison poss. / Prix raisonnables / Buvette
06 81 89 18 52 Nouveautés sur http://gaecbonnot.free.fr

ISSY L'EVEQUE • 21 et 22 Septembre 2013
EXPOSITION VENTE
REPRODUCTEURS CHAROLAIS de tous âges INSCRITS H.B.C.
Dans les élevages :
• **BAUDIN François - Perrigny - 03 86 30 01 15**
• **EARL BUTEAU - Perrigny - 03 86 30 07 76**
Garanties sanitaires - Livraison assurée
Le meilleur accueil vous sera réservé

JOURNÉES PORTES OUVERTES
27 ET 28 SEPTEMBRE 2013
GAEC STAR 2000 - Messieurs PERRAUDIN
Ferme du Bourg - 71760 Marly-sous-Issy - Tél. 06 14 24 87 52 - 06 22 92 16 72
Elevage HBC - Indemne I.B.R., visite de l'élevage au pré, reproducteurs Charolais, taureaux de 18 mois, veaux mâles de l'année issus de vêlages faciles.
Toutes garanties sanitaires

SOTTY B.
STEWART R.
CREUSEVEAUX - 71760 GRURY
Tél. 03 85 84 82 80
ELEVAGE BOVINS HBC
PORTES OUVERTES
21 et 22 septembre 2012
Vente de reproducteurs dont nombreux descendants des 2 Prix d'honneur : Défi de Gueugnon 2008, Banco d'Issy L'Evêque 2006

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

D & S CREATIONS

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 47 rue Marcel Dassault
92100 Boulogne Billancourt
479 674 574 RCS Nanterre

Aux termes d'une délibération en date du 03 mai 2013, la collectivité des associés a décidé :
- de tranférer le siège social, à compter du 02 mai 2013 de : 47 rue Marcel Dassault 92100 Boulogne Billancourt au : 11 boulevard Georges Clémenceau 21200 Beaune,
- de modifier l'objet social par adjonction d'une activité de : «décoration, dorure et négoce de tous produits alimentaires ou non et de toutes boissons alcoolisées ou non»
- et de modifier corrélativement les statuts.
Mention en sera faite au R.C.S. de Dijon
Le gérant
Patrick Provost 10 B Richard 21200 Beaune.
AL213710788

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 1er novembre 2005 enregistré, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Dénomination : Société civile immobilière INDRA II
Capital : 150 euros en numéraire
Siège : 6 rue Colson, 21000 Dijon.
Objet : la propriété, la jouissance et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers.
Les cessions de parts entre associés sont libres, toutes autres cessions seront soumises à agrément.
Aux termes d'une assemblée générale en date du 1er novembre 2005, les associés ont désigné, en qualité de gérante, pour une durée indéterminée, Mademoiselle Angélique Mercier, demeurant à Migennes, 123 bis avenue Jean Jaurès.
La société sera immatriculée au registre du commerce de Dijon.
Pour avis. *AL213710759*

SCI FRANET

Société civile immobilière au capital de 2 000 €
Siège social : 4 Place de l'Eglise
21121 Hauteville les Dijon

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Hauteville les Dijon du 30 Août 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI FRANET
Siège social : 4 Place de l'Eglise 21121 Hauteville les Dijon.
Objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : . Monsieur Bertrand Franet, demeurant 4 Place de l'Eglise 21121 Hauteville les Dijon,
. Monsieur Etienne Franet, demeurant 4 Rue du Bas Velard 21121 Hauteville les Dijon,
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
La Gérance
AL213710773

DISSOLUTION LIQUIDATION

COSTA

EURL au capital de 3.200 €
Siège social : Rue de la Carrière
21540 Verrey sous Drée
RCS Dijon 503 430 225

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2013, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de l'EURL COSTA à compter du 15 juillet 2013 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Monsieur Joaquim Moreira Da Costa demeurant Rue de la Carrière 21540 Verrey sous Drée a été nommé liquidateur à compter de la même date. La gérance assumée par Monsieur Joaquim Moreira Da Costa a pris fin à la même date. L'associé unique a conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au Rue de la Carrière 21540 Verrey sous Drée et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis et mention
Le liquidateur
AL213710767

FEERIE FLORALE

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 7 622 €
Siège :
Centre Commercial de la Champagne Haute
21160 Marsannay la Côte
RCS Dijon B 378 839 245

Aux termes d'une décision en date du 10 août 2013, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Raymonde Bernard, demeurant 26 rue des Craies 21220 Gevrey Chambertin, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 26 rue des Craies 21220 Gevrey Chambertin.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,
Le liquidateur *AL213710770*

«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARTICULIERE LOCATION DES RESIDENCES DARCY»

SCI au Capital de 163.227,16 Euros
Siège à : Dijon (21000) 5 Rue de Larrey
RCS : Dijon - SIREN : 318 977 766

Suivant délibération du 01/08 2013 et après avoir entendu le rapport de Mme Michelle Bouquard, liquidateur, dt à Dijon (21000) 5 Rue Larrey, la collectivité des associés a d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur et de constater la clôture de la liquidation de la société.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
AL213710779

B.D.G.E. 97

Société Civile en liquidation
au capital de 916.218,59 €
Siège social Dijon (21000)
12 Boulevard Eugène Spuller
413 376 302 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2013, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Monsieur Bernard Broye, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au RCS de Dijon.
Le liquidateur
AL213710785

B.D.G.E. 97

Société Civile au capital de 916.218,59 €
Siège social : Dijon (21000)
12 Boulevard Eugène Spuller
413 376 302 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2013, a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter de cette même date. Monsieur Bernard Broye, ancien gérant, demeurant à Dijon(21000) 12 Boulevard Eugène Spuller est liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur à Dijon (21000) 12 Boulevard Eugène Spuller. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Le liquidateur
AL213710786

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHAMPAGNY :
17 ha 59 a 53 ca - En charmois: ZB-24 - En combe jacquot: ZC-29(A)-29(BJ)-29(BK)-30(A)-30(B)-30(C)-31(J)-31(K)-36 - La cote d etain: ZK-28-29 - La croix de chanceaux: ZC-32(J)-32(K) - La fin: ZH-15-16-17 - La tete du laye: ZH-25
- Sous le larrey: ZE-48 - Sur l eglise: ZE-6(J)-6(K)-32 - Sur le larrey: ZE-2(B)-2(AJ)-2(AK)-3(J)-3(K)-42
Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.
ECHENON:
2 ha 78 a 00 ca - Es indes : ZI-6
FUSSEY :
6 ha 93 a 00 ca - Combe au piteu: ZA-58
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/09/2013 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.
AL213710789

MODIFICATION DE CAPITAL

EDITIONS SPIRALINTHE

SARL au capital de 42.000 €
Siège social - 26 Place Notre Dame
21140 Semur en Auxois
407.888.346 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 28 mai 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 80.000 € pour le porter à la somme de 122.000 € par compensation de créances en compte courant. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'émission au pair de 190 parts sociales de 420 € chacune.
En conséquence, les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés.
Mentions seront portées au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Le représentant légal. *AL213710790*

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI MITCHOUSAN

RCS Dijon 411 172 562

Par assemblée en date du 1er septembre 2013, les associés ont décidé :
Le transfert du siège social du 6 rue Colson à Dijon 21000 au 11 rue Berthelot 89000 Auxerre
Pour avis *AL213710762*

NOMINATION

TERRES FRANCHES AUTO

SAS au capital de 50.000 €uros
Siège : Chenôve (21300)
52 Rue de Longvic
319 076 220 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013, Monsieur Olivier Gallezot domicilié 51 Avenue Françoise Giroud BP 16601 (21066) Dijon cedex, a été nommé Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Monsieur Frédéric Gorecki, réputé démissionnaire. *AL213710787*

DÉMISSION

PAQUET

SAS au capital de 300.000 €
Siège social Fontaine les Dijon (21121)
77 Route d'Ahuy
452 373 087 RCS Dijon

Aux termes de ses décisions du 2 septembre 2013, l'associé unique a constaté la démission de Monsieur Jean-François Paquet, avec effet au 30 août 2013, de ses fonctions de Président et a décidé de nommer en remplacement en qualité de Président :
- La société BATIPAQ
SARL au capital de 100.000 €
Siège : Fontaine les Dijon (21121) 77 Route d'Ahuy
513 937 045 RCS Dijon représentée par Monsieur Stéphane Gazelle
Le Président *AL213710777*

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
10 Chemin de l'Espérance 25000 Besançon

SCI DES FOSSES

SCI au capital de 457 euros
Siège social : rue des Fosses - 21250 Seurre
RCS Beaune 320 443 997

Modification des dirigeants
AGO du 17/07/2013 : nomination de M. Aurélien Vaillant demeurant Corcelles les Citeaux (21250)33 rue des Chênes, en qualité de cogérant (associé), pour une durée indéterminée.
Pour avis. *AL213710783*

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
10 Chemin de l'Espérance
25000 Besançon

SCM CABINET MEDICAL DES FOSSES

SCM à capital variable
au capital de 228,67 euros
Siège social : 11 rue des Fosses - 21250 Seurre
RCS Beaune 383 675 501

Modification des dirigeants
AGO du 17/07/2013 : nomination de M. Aurélien Vaillant demeurant Corcelles les Citeaux (21250) 33 rue des Chênes, en qualité de cogérant (associé), pour une durée indéterminée.
Pour avis. *AL213710784*

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

SPR 58

Société A Responsabilité Limitée
Au capital social de 1.500 euros
Siège social : 41, route de Jaugenay
58160 Chevenon
528 208 812 RCS Nevers

Par assemblée générale extraordinaire en date du 04/09/13, il a été pris acte de la démission de M Kévin Coutin en sa qualité de cogérant en date du 28/06/13 ayant pris effet le 01/07/13, il n'a pas été nommé de nouveau cogérant, M Franck Martinez demeure donc l'unique Gérant. De plus il a été procédé au transfert du siège social du 41, Route de Jaugenay à Chevenon(58160) au 20 Rue de Charleville à Nevers (58000), ainsi qu'au changement de la dénomination sociale de la société «SPR 58» par «S.P.R». Il a donc été procédé à la modification des statuts de la société.
Pour avis. Mention sera faite au RCS de Nevers *AL583710903*

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

SCP J.P Jacob et C. Théveny
Notaires Associés
14 rue du maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul Jacob, Notaire associé à Cosne Cours sur Loire, le 28 aout 2013,
Mr Rameau Guy François, et Mme Rouxel Monique Madeleine Jeanne, son épouse, demeurant ensemble à Saint Malo en Donzois (Nièvre) «Les Métairies»,
Mariés à la mairie de Auxerre (Yonne) le 15 juin 1963, sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage, préalable,
Ont adopté pour l'avenir, le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Jacob, notaire à Cosne Cours sur Loire.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour avis,
Me Jacob, notaire. *AL583710899*

AVIS DE CONSTITUTION

Notaires

Office Notarial
de Clamecy (58500)

Avis de constitution
Par acte de Me Guillaume Dinet, notaire à Clamecy, le 09/08/2013, enregistré à Nevers, le 28/08/2013, bord. 2013/1058 Case 1, a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : S.A.R.L. LAGARDE
Siège : Villiers sur Yonne (Nièvre), 2, rue de la Petite Plante.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.
Objet : toutes activités de maçonnerie, couverture, carrelage, rénovation d'immeubles, isolation et toutes opérations de menuiserie.
Capital social : 7 600,00 € constitué d'apports en numéraire.
Gérant : Monsieur Jérémi Lagarde, entrepreneur en bâtiment, demeurant à Villiers sur Yonne (Nièvre), 2, rue de la Petite Plante.
Parts sociales : clause restrictive de cession de parts sociales à des tiers étrangers à la société.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis et mention
Maître Guillaume Dinet *AL583710898*

Société d'Avocat Gilbert Martin
14 rue Georges Dufaud 58000 Nevers

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée AXICLEAN au capital de 20.000 €, ayant pour objet toutes prestations d'hygiène et de propreté pour manifestations sportives, festives, événementielles et pour clients multisites. Le siège social est situé à Baudreuil 58240 Saint Pierre le Moutier. La gérante est Mme Sylvie Zamora dt 74 rue du Docteur Michel Gaulier 58640 Varennes Vauzelles.
Pour avis, *AL583710901*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Nièvre

COMMUNE DE MARCY, 58210

Avis d'enquête publique
Relative au projet de carte communale

Par arrêté numéro 019-2013 du 02 août 2013, le Maire de la commune de Marcy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Carte Communale.
Par arrêté numéro 021-2013 du 9 septembre 2013, le Maire de la commune de Marcy a prolongé l'enquête publique de huit jours,
Par conséquent, cette enquête se déroulera en Mairie de Marcy pendant trente-huit jours consécutifs, du 28 août au 4 octobre 2013.
À l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal de la commune de Marcy délibérera pour approuver la Carte Communale en tenant compte des observations émises par les personnes publiques associées et éventuellement modifiée suivant le résultat de l'enquête.
Par décision du Tribunal Administratif de Dijon :
- Monsieur Claude Braidy, architecte en retraite, demeurant 26, rue de la Garenne à Prémery (58700), a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, et,
- Monsieur Pierre Bard, contrôleur principal de la Direction Départementale de l'équipement en retraite, demeurant 6, rue de Villars à Lormes (58140), a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du projet de Carte Communale en Mairie de Marcy aux jours et heures habituels d'ouverture au public (tous les vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h).
Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur sera déposé à l'ouverture de l'enquête et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de celle-ci. Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront également les adresser par écrit en Mairie de Marcy à l'attention du Commissaire Enquêteur.
Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Marcy les :
- mercredi 28 août 2013 de 9 h à 12 h,
- vendredi 6 septembre 2013 de 14 h à 17 h,
- vendredi 27 septembre 2013 de 15 h à 18 h,
- vendredi 4 octobre 2013 de 15 h à 17 h.

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants:
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT (AA **12/033) Avec bâtiments habitation et exploitation:**
16 ha 41 a 13 ca - Champs brin: A-36-37-39-40-41-42-43-44-45-46-854[45] - Le museau: B-46-49(B)-49(A)-50
Cmne de SAINT-FIRMIN
Avec bâtiments exploitation
Biens loués en totalité: maintien du fermier en place.70 ha 72 a 32 ca - Champ des alluees: A-21 - Champ des belouses: A-175 - Champ des comes: A-114 - Champ des grandes coutures: A-29-30-36-244 - Champ des petites coutures: A-37-40 - L allier de l arpent: B-243-244 - La come au borgne: B-77 - La gouyauderie: A-66-67-229[68](*) - Le champ du clou: A-65 - Le champ griviot: B-112-113-114 - Le champ jeannin: B-245-246 - Le grand champ: B-228-229-234(*)-235-236-237-238-239-240-241-242 - Le grand patureau: A-50 - Le grand pre: B-356 - Le pre de l etang: A-51-52 - Le pre des gourlottes: A-170 - Le pre du cimetiere: B-344-519[343] - Le pre sacre: A-57 - Le rompee grisard: A-53-54-56 - Le rompez: A-198 - Le savouy: A-149-151-152 - Les petits grands pres: A-59 - Village de bligny: A-264(B)-264[64](A)-271-272
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/09/2013 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus. *AL583710921*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

• sur le site www.infogreffe.fr
• par minitel 3617 Infogreffe*
• par téléphone 0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,06 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
LE PREAU (SARL)
27, rue du Docteur Duret
58110 Châtillon-en-Bazois
Pizzeria, restaurant, bar, plats à emporter
RCS Nevers : 419 660 428
Mandataire Judiciaire Selarl Aurélie Lecaudey. 14, avenue Marceau BP 529
58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion au BODACC du jugement d'ouverture, au mandataire judiciaire. *AL583710902*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a converti en liquidation judiciaire avec le procédure ouverte à l'égard de :
GELY Stéphanie
14, Grande rue
58130 Guérigny
532 791 845
Soins de beauté et vente de produits
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529 - Nevers 58000
AL583710904

Jugement en date du 04/09/2013, prononçant la résolution du plan et la liquidation judiciaire de :
SA BFCLA (SA)
58, route d'Antibes
58400 Mesves sur Loire
Location de véhicules sans chauffeur et moins de 3.5 tonnes et moins de 14 M3
RCS : 400 648 390
désignant liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey - 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans les deux mois de l'insertion au BODACC, à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. *AL583710906*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a converti en liquidation judiciaire avec la procédure ouverte à l'égard de :
DPSI (SAS)
Le Pré Charpin
58300 Champvert
449 941 285
Négoce, représentation, fabrication de tous produits fournitures et matériels pour le bâtiment et les travaux publics.
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529 58000 Nevers
AL583710907

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a converti en liquidation avec la procédure judiciaire ouverte à l'égard de :
SILICE DU CENTRE SICE (SA)
Le Pré Charpin
58300 Champvert
440 530 731
Fabrication d'agrégats durcisseurs pour sols industriels et tous produits pour le bâtiment et travaux publics.
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529 58000 Nevers
AL583710908

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a converti en liquidation judiciaire avec la procédure ouverte à l'égard de :
VOYAGE DÉCOUVERTE ET CONSEIL (SARL)
3, Place Mancini
58000 Nevers
444 738 587
La délivrance de titres de transport et la vente de séjours touristiques.
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529 58000 Nevers
AL583710909

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans activité à l'égard de : **EURL MARTINI COIFFURE (SARLU)**
38, rue Solaire
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
RCS Nevers : 508 476 546
Date de cessation de paiements : 03/08/2013
Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529
58000 Nevers liquidateur judiciaire
Les déclarations de créances sont à faire dans les deux mois de la publication au BODACC de l'ouverture auprès du liquidateur judiciaire. *AL583710910*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure judiciaire simplifiée à l'égard de :
ROUSSEAU Aurélien Jean-Michel Marie
Route de Chivres
Le Petit Sauzay
58460 Corvol-l'Orgueilleux
Achat, coupe et vente de bois, abattage, débroussaillage, débardage, plantation, achat et vente de bois de chauffage et d'œuvre.
RCS Nevers : 491 855 979
Date de cessation des paiements : 29/08/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529
58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur. *AL583710911*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
SAVAM (SARL)
RN 81
Le Charnay
58250 Lanty
Serrurerie aluminium et acier vitrage fermeture bâtiment et petits travaux de maçonnerie et de peinture.
RCS Nevers : 434 298 469
Date de cessation des paiements : 13/08/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur *AL583710912*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
INFORMATIQUE A VOTRE SERVICE (SARL)
1,rue Jeanne Labourde
58640 Varennes-Vauzelles
Formation groupée et individuelle de logiciels bureautique de gestion et divers. Mise en place de solutions informatiques auprès des entreprises. Développements spécifiques. Maintenances logiciels et suivi des applications. Vente et location de matériels informatiques et consommables. Consultant conseil auprès des entreprises. Traitement informatiques de pièces comptables, établissement de bulletins de salaire et tout ce qui concerne le social. Secrétariat d'entreprises et de particuliers.
RCS Nevers : 410 079 495
Mandataire judiciaire : Selarl Aurélie Lecaudey 14, avenue Marceau BP 529 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur *AL583710913*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure judiciaire simplifiée à l'égard de :
L'ATELIER DE PHOTOGRAPHIE SARL (SARL)
6, rue Gambette
58600 Fourchambault
Photographie d'art, vente d'appareils et accessoires photographiques de films et pellicules, tirages, pellicules, vente de postes de TSF et de matériels s'y rattachant.
RCS Nevers : 409 596 871
Date de cessation des paiements : 01/08/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529
58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur *AL583710914*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
VIAUD Roland Julien
Place de l'église
58240 Chantenay-Saint-Imbert
Boucherie, vente de charcuterie, de volailles, de produits alimentaires.
RCS Nevers : 391 531 183
Date de cessation des paiements : 01/08/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529
58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur. *AL583710915*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
BOUMERZOUG Boubkeur
411, route de Greux
58130 Urzy
Peinture
RM Nevers : 514 311 034
Date de cessation des paiements : 30/07/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529
58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion au BODACC du jugement d'ouverture, au liquidateur. *AL583710916*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
PIC Fabienne
1, rue du Lieutenant Paul Theurier
58240 Saint-Pierre-le-Moutier
Fleuriste, vente de cadeaux
RCS Nevers : 441 944 931
Date de cessation des paiements : 04/03/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529
58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur. *AL583710917*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a arrêté le plan de continuation avec apurement du passif de :
FERY ARNAUD LUCIEN HENRI
Boulangerie Pâtisserie
4T, rue Faidherbe
58000 Nevers
RCS Nevers : 429 734 031
Le Greffier. *AL583710918*

Par jugement en date du 04/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
C.N.R. 58 (SARL)
2, chemin de la Garenne
58600 Fourchambault
Climatisation, installation de tous types de chauffages, pompes à chaleur, énergies renouvelables.
RCS Nevers : 509 838 884
Date de cessation des paiements : 01/08/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529
58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion au BODACC du jugement d'ouverture, au mandataire liquidateur. *AL583710919*

Société Civile au capital de 3.811,23 €
Siège social
54, rue des Chauvelles - 58000 Nevers
343 356 465 RCS Nevers

L'assemblée générale du 29 juin 2013 a pris acte de la cessation du mandat de gérant de M. André Thibaudat décédé. Le seul gérant en fonction est Mme Martine Thibaudat, dt 54 rue des Chauvelles 58000 Nevers.
Pour avis, Mme Thibaudat *AL583710896*

CESSION

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud 58000 Nevers

Cession de fonds de commerce
Suivant acte SSP en date à Nevers du 05 septembre 2013, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 09 septembre 2013, Bord. n°2013/1096, Case n°1, extrait 2417 la Société GARAGE SAINTE VALIERE, SAS ayant son siège social 21, rue Mlle Bourgeois 58000 Nevers, a cédé à la SASU LEVANNIER, ayant son siège social 77, ave de Paris 58320 Pougues les Eaux, immatriculée 794 416 198 RCS Nevers :
Un fonds commercial et artisanal de garage pour voitures automobiles, vente et location de véhicules automobiles sis et exploité 21, rue Mlle Bourgeois 58000 Nevers, pour l'exploitation duquel fonds, la Société GARAGE SAINTE VALIERE est immatriculée 343 544 664 RCS Nevers.
Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal hors marchandises de 90.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 27.230 €, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 62.770 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 09 septembre 2013.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au cabinet de la Société d'Avocats NOVO CONSEILS, 15 rue Adam Billault 58000 Nevers.
Pour unique insertion *AL583710920*

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

L'AGO du 28/06/2013 de la SAS A.M.S.I, capital de 150.000 €, siège social à Auxerre (89) 44 av. Charles de Gaulle, 349 580 191 RCS Auxerre, constatant l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes, a décidé de ne pas les renouveler et de nommer de nouveaux Commissaires aux comptes.
Anciennes mentions publiées, CAC titulaires : M. Jean-Louis Raymond, 42, av. de Provins 77130 Montereau et AUDIT PARTENAIRE CONSEIL, 13, rue T. de Bèze 89000 Auxerre ; CAC suppléants : M. François Pons, 65, rue de Bercy 75012 Paris, et M. Antoine Birenholz 13, rue T. de Bèze
Nouvelles mentions, CAC titulaires : M. Arnaud Rougagnou, 21, rue d'Artois 75008 Paris et AUDIT PARTENAIRE CONSEIL, 13, rue T. de Bèze 89000 Auxerre, CAC suppléants : M. Daniel Pernot, 21, rue d'Artois 75008 Paris et M.Richard Delattre, 1, bd Noyers Pompons 89100 Sens *AL893710688*

Aux termes des décisions en date du 9 août 2013, l'associé unique de la société CHEMILLY PLUS SERVICE (CPS), société à responsabilité limitée au capital de 100 euros ayant son siège social 17 Rue du Pont 89800 Chemilly sur Serein, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°510336480, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 100 euros.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. David Guilleminot.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. David Guilleminot demeurant 17 Rue du Pont 89800 Chemilly sur Serein, Président de la société
Pour avis
La Gérance *AL893711001*

PRECILEC

SAS au capital de 8 224 808,40 €
Siège social
41-47, rue Guynemer 89000 Auxerre
542 103 031 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 04/09/2013, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : ZODIAC ACTUATION SYSTEMS.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS Auxerre.
AL893711051

GAEC DE L'ETANG

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital social de 128 057,17 euros
89420 Saint André en Terre Plaine
RCS d'Auxerre n°408 970 903

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2013, il a été décidé de procéder à une augmentation du capital de la société :
Ancienne mention : 128 057,17 €
Nouvelle mention : 330 000,00 €
Au cours de la même assemblée, les associés ont agréé la démission des fonctions de gérant de M. Sylvain RIOTTE à compter du 30 septembre 2013, et la transformation du groupement en une exploitation agricole à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : EARL DE MERCET
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 330 000,00 euros
Nature des apports : biens meubles agricoles
Siège social : 89420 Saint André en Terre Plaine
Objet : activités agricoles
Durée : 98 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Rodolphe Riotte 89420 Saint André en Terre Plaine
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui agrément donné par les associés
Pour avis *AL893711083*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 1er septembre 2013 enregistré, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Dénomination : Société civile immobilière AURECO
Capital : 250 euros en numéraire
Siège : 1 route de Chevannes, Saint Georges sur Baulches, 89.
Objet : la propriété, la jouissance et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers.
Les cessions de parts entre associés sont libres, toutes autres cessions seront soumises à agrément.
Aux termes d'une assemblée générale en date du 1er septembre 2013, les associés ont désigné, en qualité de gérante, pour une durée indéterminée, Madame Corinne PERO, demeurant à Saint Georges sur Baulches - 89 - 1 route de Chevannes.
La société sera immatriculée au registre du commerce de Auxerre.
Pour avis. *AL893711003*

Par acte sous seing privé en date du 4 septembre 2013, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ESPAL
Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €
Siège social : 12 rue Pierre Larousse 89100 Sens
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Co-Gérants : Monsieur Miguel-Angel Cela, demeurant à Sens (89100), 89 rue des Charmes et Madame Véronika Neuschild demeurant à Sens (89100), 21 rue du Général Alix.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
AL893711029

Suivant acte sous seing privé à Egriselles le Bocage du 5 Août 2013, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : RODRINET SERVICES
Siège : 7 Rue de la Forêt , 89500 Egriselles les Bocage
Objet : Le nettoyage et l'entretien de tous locaux, ainsi que la réalisation de tous travaux ménagers, repassage, petits travaux de couture
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens
Capital : 1 000 euros
Gérance : Soraia de Sousa Dias Rodrigues, 7 Rue de la Forêt 89500 Egriselles le Bocage
AL893711032

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit des sociétés
15 rue Pasteur 89100 Sens

TARTENEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 121 rue de Lyon - 89200 Avallon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sens du 2 septembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : TARTENEAU
Siège social : 121 rue de Lyon, 89200 Avallon
Objet social : l'activité de boucherie, charcuterie, traiteur. Le négoce, l'import, l'export, la transformation de toutes denrées alimentaires et notamment de viande.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Benoît Tarteret demeurant à Cussy les Forges (89240) 25 Grande Rue.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis, La Gérance *AL893711034*

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI DES IMPASSIENS au capital de

Ä l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions et les transmettre à Monsieur le Maire de Marcy.
Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Marcy.
Des informations pourront être demandées auprès du Maire de Marcy, responsable du projet.
Le Maire / Pierre Aubery *AL583710905*

DISSOLUTION LIQUIDATION

A'CHATS DOGS SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7623 euros
Siège social Le Bourg 58150 Saint Andelain
440 871 564 RCS Nevers

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2013 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2013 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
A été nommé comme liquidateur : Monsieur Stéphane Bourgeois, demeurant à 23 impasse les Sablons 45270 Auvilliers en Gatinais.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social à 23 impasse les Sablons 45270 Auvilliers en Gatinais. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
AL583710890

L'AUBERGE DU CRESCENT

SARL au capital de 5 000 euros
Le Bourg 58140 Marigny l'Eglise
RCS Nevers 529078990

A compter A.G.E du 31-08-2013: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateurs durée liquidation : Vinand (Urbanski) Gaëlle et Vinand Alexandre, tout deux 4, Laty, 63410 Manzat. Siège liquidation : adresse liquidateur. Mention au RCS Nevers.
AL583710893

TRANSFERT DE SIÈGE

JOBOURG

Société par actions simplifiée
au capital de 182.960 euros
Siège social : 70 route Nationale
58300 Saint Léger des Vignes
RCS Nevers 448 339 481

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 juin 2013, il résulte que le siège social a été transféré à Beaucourt (90500), 4 rue sous les Vignes, à compter du 28 juin 2013.
L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Belfort.
Pour avis *AL583710897*

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud - 58000 Nevers

SCI DE LA PRAIRIE THIBAUDAT

100 €, dont le siège social est à Auxerre(89) 11, rue Charles de Foucault, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. Laurent Amelin demeurant à Auxerre (89) 7, impasse du clos, et Mme Amel Dorgham demeurant à Auxerre (89) 5, impasse du Clos ont été nommés gérants. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre. *AL893711035*

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

• sur le site
www.infogreffe.fr
• par minitel
3617 Infogreffe*
• par téléphone
0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SARL MUNGRANVILLE** rue des Caillottes ZI La Plaine des Isles 89000 Auxerre (Achat et vente de produits d'équipements de la personne, de la maison), RCS Auxerre 512922857, CIP 3402, et autorisant la poursuite de l'activité jusqu'au 21/09/2013. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au BODACC. *AL893711055*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **SARL PAUPY** 1 rue du Colonel Goureau 89420 Santigny (Electricité du bâtiment). RCS Auxerre 379393663. CIP 3291. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au BODACC.
AL893711056

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SARL Z-AUTO-SPORT** Bel-Air 89220 Bléneau (import export de tous vehicules). RCS Auxerre 521487405. CIP 3470. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au BODACC.
AL893711057

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL DISTRILIGNY** 22 rue du Carrouge 89144 Ligny-le-Châtel (Epicerie). RCS Auxerre 524511474. CIP 3473. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC. *AL893711061*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL AUGY** Sabine 2 rue Rougemont 89700 Tonnerre (transactions mobilières et immobilières), RCS Auxerre 522673987, CIP 3475, et autorise la poursuite d'activité jusqu'au 30.09.2013. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL893711062

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SARL M.C.P.I. THUILAND PERE ET FILS** 2 route de Ronchère La Chapelle 89520 Saints (Maçonnerie). RCS Auxerre 431497049. CIP 3472. Administrateur : Maître Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL893711063

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SARL S.A.T.R**. Z A des Champs Casselins 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (rénovation, réfection de maçonnerie). RCS Auxerre 350424552. CIP 3474. Administrateur : la SELAS SEGARD CARBONI 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC. *AL893711064*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SARL LA FEUILLETTE**-132 8 rue des Moulins 89800 Chablis (restaurant). RCS Auxerre 443071907. CIP 3476. Administrateur : Maître Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC. *AL893711065*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie decontinuation de la-**SARL LOISIRS CULTURE PARTICIPATION INVESTISSEMENT** (anciennement SARL FINANCIERE FAUVERNIER) Le moulin des Baudieres 89550 Hery. RCS Auxerre377696786. CIP 3222.
AL893711066

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie decontinuation de**ANDOPACK** rue de la Ferronnerie ZA des Vallées 89220 Bleneau. RCS Auxerre342291002. CIP 2782. *AL893711067*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede la **SARL LES CHARPENTES DE BOURGOGNE** 16 rue François Brochet 89470 MONETEAU. RCS Auxerre 353445612. CIP 2969 *AL893711068*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede la **SARL TAXI 2000** 25 route de Paris 89380 APPOIGNY. RCS Auxerre 430260703. CIP 2955. *AL893711069*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede Madame Renée Françoise Louise née **IVON PERROT** 17-19 avenue Aristide Briand 89700 TONNERRE. RCS Auxerre 353117708. CIP 1824. *AL893711070*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede **Madame Martine Elisabeth BARA** 76 Rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 539561480. CIP 3343. *AL893711071*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede **Monsieur Jean Claude GREGOIRE** 29 rue du Pont 89420 Guillon. RCS Auxerre 478829518. CIP 3411. *AL893711072*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede l'Eurl **SADLER S.A.R.L**. Z I route de Tanlay 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 347750200. CIP 3319. *AL893711073*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede **Monsieur José HENRIQUES** 28, Rue du Bourg Basson 89480 ucy sur Yonne. RCS Auxerre 479082299. CIP 3240. *AL893711074*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede la **SARL LACOUR** 5 rue des Grands Champs Lieudit le Bréau 89240 Lindry. RCS Auxerre 418437265. CIP 3390. *AL893711075*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede **l'EURL ECO DIAGNOSTIC IMMOBILIER** 11 rue de l'Abreuvoir Aubigny 89560 Taingy. RCS Auxerre 520961368. CIP 3300. *AL893711076*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede **Madame Véronique COP** 4 rue Philippe Verger 89130 Toucy. RCS Auxerre 481923928. CIP 3031. *AL893711077*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerredu 02/09/2013 prononçant la clôturepour insuffisance d'actif de la liquidation judiciairede **l'EURL GLITTER** 9 place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 750654030. CIP 3320. *AL893711078*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du02/09/2013arrêtant le plan de redressementde la **SAS LA REGIONALE DE L'HABITAT** route de Genève 89600 Saint-Florentin (Travaux du bâtiment). RCS Auxerre 531565950. CIP 3310. Commissaire au plan :Maître Contant 7 rue du Pithou 10000 TROYES. *AL893711058*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/09/2013prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL NEW ENERGY SOLUTION** 21 route de Chassigny 89200 Avallon (Vente et installation d'appareils de chauffage). RCS Auxerre 509009635. CIP 3471. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC. *AL893711060*

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VILLON - pré 83 a 40 ca - Sous les robinettes: D-303
ARCY-SUR-CURE bois et friches1 ha 74 a 68 ca - Cotat le roy: C-425-429 - La cote de chauvotte: C-943-991-1043-1047(C) - La cote de la chaux: B-2473-2474-2552 - La cote de la courois: A-1812 - La cote judee: B-2572-2603-2605 - Le cotat favoin: B-2632-2672-3418[2672] - Les grands geverniers: A-1363 - Les huit fourches: A-1404-1461
ETIGNY - friches 4 ha 86 a 14 ca - La vallee tannerre: ZE-3-97[3]-106[3]
GRON - friches 2 ha 08 a 79 ca - Les taupes: C-757 ZT-50
MAILLY-LA-VILLE - friches 17 a 92 ca - Les lavieres ouest: C-1215
VERON terre et friches 2 ha 05 a 48 ca - Les antes: ZN-128 ZO-581 - Les oux: ZN-126
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30 septembre 2013 à
Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer CS 30128 89002 Auxerre cédex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. *AL893711082*

Malard Associés - Paris
Notaire à Paris 11ème, 32 rue de Malte

Suivant acte reçu par Me Nicolas MALARD notaire à PARIS (75011), le 25 juillet 2013, il a été constitué la société dénommée : Hauterive Le Chatal
Siège : Hauterive (89250), 19 Les Cornets
Durée : 99 ans à compté de son immatriculation au RCS de Auxerre
Forme : Société civile
Objet : l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, la conservation et l'exploitation par bail ou autrement, de tous immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis, de tous biens et droits représentatifs de tels immeubles
Capital : 400.001,00 €
Gérance : Mr Henri Fleury Bertrand Guichard, Directeur général délégué de société, demeurant à Paris 15ème arrondissement (75015) 29, rue des Favorites.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.
Pour Avis et mention,
Me Nicolas Malard *AL893711036*

Dénomination : B.J. DE BRETAGNE
Forme : SCI
Capital : 100 euros
Siège : 32 rue Carnot 89140 Vinneuf
Objet : Achat, vente, location, gestion de biens immobiliers.
Durée : 99 ans. Gérant:M. Bruno Granger, 32 rue Carnot 89140 Vinneuf.
RCS : Sens *AL893711041*

Aux termes d'un acte SSP en date du 3 septembre 2013 il a été constitué une société :
Dénomination sociale : RESTAURANT DU GOLF DU SENONAIS
Siège social : lieu dit Les Ursules, 89140 Lixy
Forme : SARL
Sigle : RGS
Capital : 20 €
Objet social : restauration traditionnelle et débit de boissons
Gérance : Monsieur Daniel Audoli, Moulin le Ponceau, 89140 Gisy-les-Nobles
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens *AL893711042*

RECTIFICATIF

SCI LE PRESIDENT

Société Civile au capital de 7.622,45 €
Siège social : 8 rue Henri Surier 89400 Migennes
403.281.348 RCS Sens

Avis rectificatif
Dans l'annonce parue le 09/08/2013, il fallait lire il a été décidé de réduire le capital social d'un montant nominal de 731,75 €, pour le ramener de 7.622,45 € à 6 890,70 €
AL893711080

DISSOLUTION LIQUIDATION

POSE MULTI SERVICES POUR L'INTERIEUR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège : 29, rue de Chantereine
89110 Sommecaise - 484 490 339 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du19 août 2013, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Cédric, Dugé de Bernonville, demeurant à Sommecaise (89110) 29 rue de Chantereine, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Sommecaise (89110) 29 rue de Chantereine. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur. *AL893711054*

MODIFICATION DE CAPITAL

D.J.S.M.

Société Civile au capital de 1 500 000 €
Siège social : 10 rue du Clos le Roi
89100 Sens
435 297 866 RCS Sens

Le 01/08/2013, les associés ont décidé : - d'augmenter le capital social de 15 200 € par création de 152 parts sociales nouvelles de 100 € chacune, et par incorporation de réserves, pour le porter à 1 515 200 € ; - de réduire le capital social par le rachat de 3 750 parts sociales au prix de 172,90 € la part.
Le capital social se trouve ainsi fixé à 1 140 200 € divisé en 11 402 parts sociales de 100 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. *AL893710916*

NON DISSOLUTION

SARL COLLOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : L'Epinoy 89240 Beauvoir
392 811 857 RCS Auxerre

Avis de non dissolution
Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance *AL893711043*

TRANSFERT DE SIÈGE

www.statutsonline.com

E.V.S.G

SARL au capital de 1000 €
RCS Sens N° 533394615
30 av Vauban 89100 Sens

Modification statutaire
Par AGE du 10/08/2013 il a été décidé le transfert du siége social au : 3 Chemin de Champbertrand 89100 Rosoy
Les statuts sont modifiés en conséquence.
AL893711081

JLD SCI, SCI au capital de 800 euros, 49 rue de Stalingard 95120 Ermont. RCS Pontoise 440295517. Durée : 99 ans. Objet : Acquisition, revente, mise en location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Gérance : Geneau David demeurant 2 rue du Puits du Château 89560 Chastenay. A compter A.G.E du 30-08-2013: Transfert du siège social à: 2 rue du Puits du Château, 89560 Chastenay. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Pontoise et Auxerre. *AL893711030*

SCP «Lendais & Associés»
Notaires à Villeneuve sur Yonne (89500)
8 quai du Commerce

SCI MICHEL MORANGE

Société civile immobilière Capital de 15 244,90 €
Siège social : 13 rue du Général de Gaulle
89100 Sens
SIREN : 348 152 281 - RCS : Sens

Avis de transfert de siège
Par décision prise en assemblée générale extraordinaire le 20 août 2013, les associés ont transféré le siège de la société à Misy sur Yonne (77130), 5 Grande rue et ce à compter du 20 août 2013.
Et décidé en conséquence la modification de l'article 4 des statuts.
Mentions seront portées au RCS de Melun et de Sens.
Pour avis et mention
Me Lendais *AL893711033*

ELAÈS

SARL au capital de 10 000 euros
12 rue Jehan Pinard - 89000 Auxerre
491213526 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 septembre 2013 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 22 avenue Père Pinya, 66350 Toulouges à compter du 2 septembre 2013.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre *AL893711040*

NOMINATION

SOCIETE DES CARS LAMBERT

SAS au capital de 775.000 Euros
Siège social : Rue Saint-Pregts
89140 Gisy Les Nobles
338 735 384 RCS Sens

Aux termes des délibérations de l'AG du 7 février 2013, la collectivité des associés a décidé de nommer le cabinet WERNERT AUDIT ET CONSEIL, SARL, 14 allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg, 481 414 829 RCS Strasbourg, Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Papeix, suite à son départ à la retraite.
Modification au RCS de Sens *AL893710169*

SARL RICHOUX CHRISTIAN

Société à responsabilité limitée au capital
de 50 000 euros
Siège social : 17 Avenue du Tertre,
89290 Champs sur Yonne (Yonne)
RCS Auxerre 326 368578

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2013, il résulte que :
- le mandant du commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Raymond Hardy est venu à expiration ce jour,
- en remplacement, Madame Geneviève Durand, demeurant 17 rue des Près, 89200 Avallon, a été nommée Commissaire aux comptes suppléant à compter de ce jour.
Mention sera faite au RCS Auxerre
Pour avis, *AL893710943*

Pierre Guillet Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
tél. : 02 48 70 95 81

AG RECRUTEMENT

SARL au capital de 100.000 Euros
Siège social : 94, Grande Rue 89400 Bassou
528 244 387 RCS Sens

Aux termes de l'assemblée des associés en date du 3 septembre 2013, ont été désignés Commissaires aux comptes :
- titulaire : la société AUDIT PARTENAIRE CONSEIL, SARL, 13 rue Théodore de Bèze, 89000 Auxerre, 414 880 211 RCS Auxerre,
- suppléant : M. Jean-Luc Paupert, 95, route de Lyon, 89200 Avallon.
Modification au RCS de Sens.
Pour insertion,
Maître Pierre Guillet,
Avocat spécialement mandaté *AL893711050*

SUCCESSION

Avis
La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale France Domaine, Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon :
- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre en date du 02/09/2013, curateur des successions de :
. M. Julien Georges MERAT célibataire, décédé le 13/07/2012 à Auxerre, réf 13.5707
. M. Alain Pierre MANCINI divorcé, décédé le 17/02/2007 à Fontainebleau (77), réf 13.5708
. M. André Pierre COUILLAUD célibataire, décédé le 29/02/2012 à Auxerre, réf 13.5709
. Mme Yvette Jeanne DEFAIX célibataire, décédé le 17/09/2011 à Auxerre, réf 13.5710
. M. Louis Ernest PARDIEU célibataire, décédé le 23/12/2012 à Auxerre, réf 13.5711
- a été nommée par décision du tribunal de grande instance de Sens en date du 01/07/2013, curateur de la succession de M. Jean-Luc DERIVE célibataire, décédé le 07/04/2008 à Clamart (92), réf 13.5705
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
AL893711059

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI PLACE VICTOR HUGO

RCS Sens : 318883907

Aux termes d'une AGO, il a été décidé de nommer Mr Pol-Perrier Florent aux fonctions de gérant en remplacement de Mr Perrier André. *AL893711047*

SCI RESIDENCE LE VILLAGE

RCS Sens : 778681502

Aux termes d'une AGO, il a été décidé de nommer Mr Pol-Perrier Florent aux fonctions de gérant en remplacement de Mr Perrier André. *AL893711048*

SCI RESIDENCE LES ROSIERS

RCS Sens : 307020479

Aux termes d'une AGO, il a été décidé de nommer Mr Pol-Perrier Florent aux fonctions de gérant en remplacement de Mr Perrier André. *AL893711049*

Groupama Prévention

Pour une chasse en toute sécurité…

La saison de la chasse approche. Le nombre de tués ou de blessés graves à la suite d'accidents de chasse est en nette progression depuis plusieurs années. Plus que jamais, les chasseurs doivent respecter certaines règles de sécurité.

Parce que chez Groupama, 1ère mutuelle d'assurance en France, nous pensons que la prévention fait partie de notre métier d'assureur, nous avons choisi de vous informer et de contribuer à vous faire prendre conscience de vos possibilités d'agir sur les causes de ces accidents. C'est grâce à une parfaite connaissance du milieu rural et une grande expérience de l'assurance chasse que Groupama Rhône-Alpes Auvergne vous propose un bref rappel des règles à ne pas oublier…

Comment un chasseur doit se comporter ?

• Avec les autres chasseurs

Les sonneries (ou trompes) indiquant le début, la fin de la chasse et le retour au rassemblement, répondent à des règles bien précises qui peuvent varier en fonction des régions. Il est impératif que vous les connaissiez. Par conséquent, renseignez-vous au préalable, avant le début de la chasse, sur les règles en vigueur dans votre société de chasse.

En règle générale, on annonce :

• Le début de la chasse,

• Le gibier tué ou vu,

• La fin de la chasse. A ce stade, on décharge immédiatement et on laisse son fusil ouvert. Plus aucun tir n'est autorisé, quelles qu'en soient les circonstances.

• Avec les autres : soyez vigilant et attentif à votre environnement et à votre entourage à tout instant.

Le langage des armes

Une arme devient dangereuse par méconnaissance de son fonctionnement, mauvais entretien et non respect des précautions de maniement.

• Les armes à la maison

- Une arme, même bien rangée dans un placard, est un danger potentiel pour un non-initié. En aucun cas, elle ne doit être laissée à portée d'enfants.
- Les munitions et l'arme doivent être stockés séparément dans des endroits fermés à clé. L'arme peut être rangée démontée.
- Il est également préférable de séparer et de ranger à part la «culasse» des carabines et le «devant» des semi-automatiques. Ainsi, les armes ne seront pas en état de fonctionner.

• L'inspection des armes : nettoyez et vérifiez régulièrement le fonctionnement de votre arme.

Le transport

• Les armes

Le transport des armes est réglementé depuis 1986. Pour tout trajet, même ceux très courts, vos armes devront être déchargées, démontées ou mises sous étui.

Laisser un fusil, même ouvert et sans cartouche, dans votre coffre de voiture vous met en infraction.

• Les munitions

Les munitions doivent être protégées des rayons du soleil ou de la chaleur, même en voiture. Rangez-les de préférence dans une mallette, par calibre et par numéro de plomb.

Sur le terrain

Règles de sécurité absolue

- une arme doit toujours être considérée comme si elle était chargée,
- l'index ne se pose sur la détente qu'au moment de tirer,
- le canon d'une arme, quel que soit le type, ne doit jamais être dirigé vers une autre personne, même si elle semble hors de portée.

• Avant et après la chasse, votre arme doit être ouverte et déchargée. Manipulez-la toujours «comme si» elle était chargée.

• Lors de la chasse,

- Ne portez jamais horizontalement une arme chargée,
- Refermez toujours une arme basculante, les canons maintenus vers le sol,
- Chargez et armez aussi les armes qui ne basculent pas, les canons vers le sol.
- Ouvrez votre fusil et retirez les cartouches pour des passages de barrières et d'obstacles sur terrains difficiles. Pensez à vérifier après franchissement de l'obstacle, qu'aucun débris n'obstrue votre canon,
- Déchargez votre arme lorsque vous la posez au sol ou que vous l'appuyez contre un quelconque support.

• Tirez uniquement après identification du gibier et jamais à l'approximation. Le tir d'une espèce protégée est sévèrement condamné.

Ne pointez jamais votre arme :

- Vers des maisons,
- En direction des routes et des chemins,
- Face à un autre chasseur ou n'importe quel obstacle (une haie, une rangée de maïs),
- Sur les sols durs et les surfaces gelées où les projectiles peuvent ricocher et provoquer des accidents.

Les armes rayées

• Même si les armes lisses ou rayées répondent aux mêmes consignes de sécurité, les précautions de tir seront renforcées pour une arme rayée, sa portée pouvant être supérieure à 1500 m.

• Tout tir horizontal avec une arme rayée est interdit lors de la chasse. Après identification du gibier, veillez à ce que votre tir soit «fichant» c'est-à-dire que le projectile se fichera en terre rapidement, cible ou non atteinte.

Les règles en battue

• Ne quittez jamais votre poste avant la fin de la traque.

• Restez à votre poste et ne vous déplacez jamais au cours de la battue.

• Faites connaître votre emplacement à vos voisins,

• Chargez votre arme seulement après le signal de départ de la battue,

• Placez-vous «ventre au bois» et tirez toujours en tir «fichant» et au «rembucher» à l'extérieur de la battue, en respectant un angle de 30°,

• Évaluez votre environnement,

• Déchargez votre arme dès le signal d'interruption ou de fin de battue,

• Respectez toujours les consignes du responsable de battue.

• Par arrêté préfectoral, le port d'un dispositif de signalisation de couleur rouge ou orange est devenu obligatoire pour les chasseurs et les accompagnateurs en battue. Renseignez-vous auprès de votre société de chasse ou de la mairie de votre domicile.

Avant que ne débute la chasse, vérifiez que vous êtes bien assuré contre les dommages que vous pouvez causer aux autres sur le lieu de chasse mais également pendant les trajets et le nettoyage de vos armes. Pensez aussi à assurer votre chien…

Un conseiller Groupama Rhône-Alpes Auvergne est à votre disposition pour toutes vos questions sur les contrats chasse.

Vous aider à éviter certains risques et vous donner les moyens d'agir en toute sécurité, telle est la manière dont Groupama envisage son métier et sa responsabilité d'assureur.



à Dijon
Mail Général Delaborde
Les 27, 28 et 29 septembre
Vendredi 18h-20h30 Samedi 14h30-17h30-20h30
Dimanche 10h30-14h30-17h30
www.cirque-medrano.fr

Terres de Bourgogne vous offre des places* pour assister à la représentation :
du vendredi 27 septembre
à 20h30 à Dijon
Téléphonez au 03 80 78 90 40
avant le 24 septembre
* 2 places maximum par famille et dans la limite du nombre de places disponibles.



Passez commande au plus tôt pour bénéficier des meilleures conditions…
Financement
5 échéances à 0%
Jusqu'au 30 septembre 2013
JOHN DEERE

▶ Sudoku

© ACIP

	1			4	8			
	3					5		
			1		7			6
2	4	7	5					
5						9		
							4	
			9		6		3	
	2					7		

Résultat du précédent numéro

1	7	8	2	4	3	6	5	9
9	6	2	1	7	5	3	4	8
3	4	5	6	8	9	1	2	7
5	3	1	8	9	4	2	7	6
2	8	7	5	3	6	4	9	1
4	9	6	7	2	1	5	8	3
8	5	4	3	6	7	9	1	2
6	2	9	4	1	8	7	3	5
7	1	3	9	5	2	8	6	4

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
- chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.



Chaque vendredi dans votre boîte à lettres

Je m'abonne pour 1 an

à Terres de Bourgogne **98 €**

◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **35 €**

Total.....

Je m'abonne pour 2 ans

à Terres de Bourgogne **185 €**

◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **70 €**

Total.....

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:..... Prénom:
Raison sociale:.....
.....
Adresse:
.....
Lieu-dit:CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile: Email:@.....

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

ABO2013-1218

☐ **Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je demande une facture

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

TÉLÉVISION

Sélection de la semaine du 14 septembre 2013 au 20 septembre 2013

Samedi 14

TF1

20.50 Ce soir tout est permis avec Arthur. Divertissement présenté par Arthur, avec Dany Boon, Valérie Bonneton, Franck Dubosc, Anthony Kavanagh, etc.
23.15 Les experts, Manhattan ⓾.

FRANCE 2

20.45 Hier encore. Divertissement présenté par V. Guilhaume et Charles Aznavour, avec Hugues Aufray, Dave, Yves Duteil, Grégoire, etc.
22.55 On n'est pas couché. Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3

20.45 Enquêtes réservées : (3 et 4/6). Série avec Jérôme Anger ⓾.
22.50 (La) nouvelle Maud (3 et 4/6) ★★. Téléfilm avec Emma Colberti. *Pas mal, mais prévisible.*
00.40 Appassionata «Roméo et Juliette». Opéra de C. Gounod.

ARTE

20.45 L'aventure humaine : «Reliques du Bouddha», «Koxinga : L'héritage d'un héros».
22.30 Kraftwerk «Pop art».

M6

20.50 Touch. Série avec Kiefer Sutherland.
23.20 Enquêtes extraordinaires «Les énergies qui traversent nos maisons», «Prémonition, télépathie, voyance : Avons-nous tous un 6e sens ?».

CANAL +

20.55 Associés contre le crime… ★★. Comédie (2011) de P. Thomas, avec Catherine Frot, André Dussollier (1h41). *Délirant et sympathique.*

Dimanche 15

TF1

20.50 Largo Winch 2 ★★. Aventures (2011) de J. Salle, avec Tomer Sisley, Sharon Stone (1h55) ⓾. *Excellent.*
23.00 Les experts. Série ⓬.

FRANCE 2

20.45 Black swan ★★★. Drame (2010) de Darren Aronofsky, avec Natalie Portman, Mila Kunis, Vincent Cassel (1h44) ⓬. *Brillant, mais morbide et érotique.*
22.30 Faites entrer l'accusé «Sophie Berkmans, le meurtre de la rhumatologue». Magazine ⓬.

FRANCE 3

20.45 Commissaire Montalbano : «Un éclat de lumière», «La chasse au trésor». Série avec Luca Zingarettii ⓾.
00.20 Three strangers. Policier en VO et NB (1946) de Jean Negulesco, avec Sydney Greenstreet (1h30).

ARTE

20.45 Ariane ★★★. Comédie en NB et VO (1957) de Billy Wilder, avec Gary Cooper, Audrey Hepburn (2h09). *Une comédie délicieuse.*
22.50 La femme de Gilles ★★. Drame (2004) de F. Fonteyne, avec Emmanuelle Devos, Clovis Cornillac (1h44). *Prenant, mais très cru.*

M6

20.50 Zone interdite «Ados et cannabis : Les nouveaux dangers révélés». Magazine de Wendy Bouchard.
23.00 Enquête exclusive «Fumeurs et planteurs, trafiquants : Les nouveaux rois du cannabis».

CANAL +

21.00 Football «Lyon/Rennes».

Lundi 16

TF1

20.50 Les experts, Miami : «Sous le sable», «Parties de chasse», «Lendemain de fête», «Le vaporisateur». Série avec David Caruso, Emily Procter ⓾.
00.15 New York, unité spéciale ⓾.

FRANCE 2

20.45 Castle : «Œil pour œil», «Rire et châtiment, «Dans la peau de Nikki». Série avec Nathan Fillion, Stana Katic ⓾.
22.55 Mots croisés. Magazine présenté par Yves Calvi.
00.25 Slogan ★. Comédie dramatique (1969) de P. Grimblat, avec Serge Gainsbourg, Jane Birkin (1h26). *Pas mal, mais sans plus.*

FRANCE 3

20.45 Les anges gardiens de l'océan ★★. *Impressionnant.*
23.25 La case de l'oncle Doc «Victor Jara n°2547». Documentaire.

ARTE

20.50 Espion lève-toi ★★. Espionnage (1981) de Yves Boisset, avec Lino Ventura (1h35). *Passionnant.*
22.25 Le caméléon ★★. Drame en VO (2009) de Jean-Paul Salomé, avec Marc-André Grondin, Famke Janssen (1h42). (voir Sélection)

M6

20.50 L'amour est dans le pré «Le bilan». Divertissement.
23.00 L'amour est dans le pré (1/2) «Que sont-ils devenus ?».

CANAL +

20.55 Platane (1, 2 et 3/12). Série avec Éric Judor et Ramzy Bedia.

Mardi 17

TF1

20.50 Mentalist : «Braquage de cœur», «De père en fils», «L'or noir». Série avec Simon Baker ⓾.
23.20 Baby boom. Documentaire.
02.15 Imposture ★★. Comédie (2005) de et avec Patrick Bouchitey (1h37) ⓾. *Original et réussi.*

FRANCE 2

20.45 Secrets d'histoire «Louis XIV, les passions du Roi-Soleil» ★★★. Magazine de Stéphane Bern. (voir Sélection)
22.40 Infrarouge «Escort girl».

FRANCE 3

20.45 Plus belle la vie «Nuit blanche». Série avec Cécilia Hornus
22.20 Plus belle la vie «Les secrets de la famille Marci». Documentaire.
23.50 Sa Majesté Minor ★. Comédie (2007) de J.-J. Annaud, avec José Garcia (1h37) ⓾. *Décevant.*

ARTE

Santé : Quand l'ordonnance fait loi
20.50 Soigner à la chaîne.
21.45 Les maladies ont-elles un sexe ? Documentaire.
22.40 Stress scolaire.
23.50 I love democracy «L'Allemagne à la veille des élections».

M6

20.50 Scènes de ménages entre amis. Série avec Ary Abittan.

CANAL +

20.55 À perdre la raison ★★★. Drame (2011) de J. Lafosse, avec Émilie Dequenne, Niels Arestrup, Tahar Rahim (1h47) ⓾. (voir Sélection)

Mercredi 18

TF1

20.50 Esprits criminels : Soldat pour toujours», «Le mal dominant», «Jeux de miroir ⓬». Série avec Joe Mantegna, Matthew Gubler ⓾.
23.15 Dr House. Série avec Hugh Laurie.

FRANCE 2

20.45 La source (1 et 2/6) ★★★. Série avec Flore Bonaventura, Christophe Lambert, Clotilde Courau, Maruschka Detmers, Édouard Montoute ⓾. (voir Sélection)
22.25 Cash investigation «Les récoltes de la honte». Magazine présenté par Élise Lucet.
00.05 Grand public. Magazine présenté par Aïda Touihri.

FRANCE 3

20.45 Des racines et des ailes «En terre de Bourgogne» ★★. Magazine de Patrick de Carolis. *Superbe.*
23.35 Les chansons d'abord.

ARTE

20.50 Soul kitchen ★★. Comédie en VO (2010) de Fatih Akin, avec Adam Bousdoukos, Moritz Bleibtreu (1h39). *Amusant, mais complaisant.*
22.25 Beat generation «Kerouac, Ginsberg, Burroughs».
23.20 We are four lions. Comédie dramatique en VO (2010) de Chris Morris, avec Riz Ahmed (1h37).

M6

20.50 Maison à vendre. Magazine présenté par Stéphane Plaza.

CANAL +

20.45 Football «Ligue des Champions : Marseille/Arsenal».

Jeudi 19

TF1

20.50 Profilage : «Disparus», «Réminiscences», «Le prix de la liberté». Série avec Odile Vuillemin, Philippe Bas, Jean-Michel Martial ⓾.
23.55 New York, section criminelle. Série avec V. D'Onofrio ⓾.

FRANCE 2

20.45 Envoyé spécial «Textile : Mode toxique ?». Magazine
22.15 Complément d'enquête «Poubelles : Un monde sans déchet ?». Magazine présenté par Benoît Duquesne.
23.20 Concert unique «Laurent Voulzy».

FRANCE 3

20.45 Tanguy ★★. Comédie de É. Chatiliez, avec Sabine Azéma, André Dussollier, Éric Berger (1h48). *Amusant, mais grinçant.*
23.35 Les gens du fleuve (3/3) «Le Mékong» ★★. *Excellent.*

ARTE

20.50 La gifle (5 et 6/8) ★★. Série avec Jonathan LaPaglia, Sophie Okonedo, Melissa George, Alex Dimitriades, Essie Davis, Sophie Lowe. *Très prenant.*
22.40 Le jeûne, une nouvelle thérapie ? ★★★. (voir Sélection).
23.35 Comme si de rien n'était.

M6

20.50 Bones. Série avec Emily Deschanel ⓾.

CANAL +

20.55 House of cards (8 et 9/13) ★★. Série avec Kevin Spacey ⓾. *Très brillant.*

Vendredi 20

TF1

20.50 Masterchef. Divertissement avec Frédéric Anton, Yves Camdeborde, Amandine Chaignot, et Sébastien Demorand.
23.15 Masterchef se met à table.

FRANCE 2

20.45 Les limiers (5 et 6/6) ★★. Série avec Jean-Yves Berteloot, Marc Ruchmann ⓾. *Bouleversant, mais terrible.*
22.20 Ce soir (ou jamais !). Magazine présenté par Frédéric Taddéï.

FRANCE 3

20.45 Thalassa «De la mer de Cortez à Los Angeles». Magazine présenté par Georges Pernoud.
23.05 La crise grecque «Une faillite européenne ?». Documentaire.

ARTE

20.50 Wallander «Les chiens de Riga» ★★. Téléfilm en VO avec Kenneth Branagh, Saskia Reeves (1h30). *Excellent.*
22.20 Borgen (5, 6 et 7/10) ★★★. Série avec Sidse Babett Knudsen (2h54). *Très brillant.*

M6

20.50 NCIS, enquêtes spéciales : «Shiva», «Les conséquences de nos actes», «Écran de fumée», «Mort au long cours», «Dernières paroles d'un mort». Série avec Mark Harmon ⓾.

CANAL +

20.55 Astérix et Obélix «Au service de Sa Majesté» ★★★. Comédie (2012) de L. Tirard, avec Gérard Depardieu, Édouard Baer, Guillaume Gallienne (1h46). *Hilarant.*

SÉLECTION


DR

■ **À perdre la raison** - Adopté dès l'enfance par le docteur André Pinget, Mounir s'installe avec son épouse chez le bon docteur. La générosité qui se transforme, peu à peu, en perversité est un thème original et fascinant. Sans tomber dans l'outrance, Joachim Lafosse montre comment un bonheur familial paisible peut se transformer en cauchemar. Le cinéaste filme la lente et inexorable dérive de son héroïne jusqu'à la tragédie finale. Avec une atmosphère feutrée, mais vénéneuse, il montre la terrible ambiguïté d'une bonté possessive et dominatrice. Niels Arestrup campe ce médecin à la fois sympathique et inquiétant avec la subtilité qu'on lui connaît, et il retrouve Tahar Rahim, son excellent partenaire de «Un Prophète» de Jacques Audiard. Mais c'est Émilie Dequenne, remarquable en victime consentante d'un bonheur familial trop parfait et étouffant, qui impressionne par la justesse de son jeu. Si la fin atroce glace le sang, ce beau film subtil et parfaitement maîtrisé est poignant. ***Mardi 17, sur Canal +, à 20h55.***

■ **Le caméléon** - Un jeune garçon mutique a été trouvé par la police espagnole. Cette œuvre fascinante et troublante retrace l'aventure authentique de Frédéric Bourdin. Cette histoire intimiste et subtile met en scène un garçon en mal d'amour qui s'installe dans les chaussures d'un autre. En braquant sa caméra sur le comportement étrange de cette famille éprouvée, Jean-Paul Salomé apporte une autre dimension à cette histoire singulière. ***Lundi 16, sur Arte, à 22h25.***

■ **Secrets d'histoire «LouisXIV, les passions du Roi-Soleil»** - C'est un Louis XIV intime que présente l'animateur dans cette émission qui détaille la vie quotidienne du roi. À Versailles, on visite des endroits inconnus, on redécouvre certains coins des magnifiques jardins, et des historiens et des écrivains racontent les épisodes de ce long règne. C'est superbe et bien illustré, même si l'ensemble n'apporte pas grand-chose de nouveau. ***Mardi 17, sur France 2, à 20h45.***

■ **La source (1 et 2/6)** - Babysitter dans une famille, Marie est approchée par les services secrets pour espionner son patron. Le cinéaste Xavier Durringer signe une passionnante plongée dans la vie quotidienne des services secrets. Sans effets spectaculaires, il filme le travail d'approche et de manipulation des agents. C'est original, parfaitement rythmé, et l'interprétation est remarquable, Christophe Lambert excepté. ***Mercredi 18, sur France 2, à 20h45.***

■ **Le jeûne, une nouvelle thérapie ?** - La pratique du jeûne existe depuis la nuit des temps. Cette passionnante enquête montre que l'homme est programmé pour faire face aux périodes de pénuries de nourriture. Aujourd'hui, le jeûne est utilisé pour lutter contre certaines affections de la vie moderne, telles l'arthrose, le diabète, l'hypertension ou les effets secondaires d'une chimiothérapie. Mais cela fait des siècles que les religions préconisent ce genre de thérapie... ***Jeudi 19, sur Arte, à 22h40.***

Paimpol

Le festival des «champs marins»

Hommage à la tradition orale maritime, le festival international des chants de marins de Paimpol est aussi une vitrine sans pareil pour les producteurs légumiers de la région.


Le festival a également à cœur la promotion de la langue et de la culture bretonne

N'en déplaise au *«Grand Jacques»*, il n'y a pas que dans le port d'Amsterdam où les marins chantent. Dans celui de Paimpol aussi ! Créé en 1989, le festival du *«chant de marin, et des musiques des mers du monde»* a pris une place à part entière dans le paysage culturel breton. Cette année encore, on estime à 140 000 le nombre de visiteurs qui ont arpenté les quais de Paimpol, du 8 au 11 août. Haut lieu de l'histoire maritime des Côtes d'Armor, la ville était connue jusqu'au début du 20e siècle pour être l'un des principaux ports de la pêche à la morue. Jusqu'à 80 goélettes armées chacune de 20 à 25 hommes y appareillaient chaque année pour rejoindre les *«grands bancs»*, au large de l'Islande.

Les chants de marins, créés à l'origine pour rythmer le travail sur les bateaux et chalouper dans les tavernes le soir venu, ont fait voyager les festivaliers en musique quatre jours durant. Plus de 200 bateaux traditionnels, vêtus de bois, dont une vingtaine de vieux gréements, ont contribué à la fête, rhabillant les bassins du port de leurs voiles multicolores.

Une production de 500 000 tonnes de légumes à l'année

Réunis sous la banderole *«Princes de Bretagne»*, les producteurs légumiers de Paimpol et Treguier ont su tirer parti d'une telle vitrine pour présenter aux visiteurs toute la richesse de leurs productions. Avec pour écrin le pont du *«Saint C'Hireg»*, un ancien langoustinier des années 30, ils ont exposé la palette des différents légumes cultivés dans la région, proposant à la dégustation des recettes parfois surprenantes, comme le caviar d'artichaut ! Bénéficiant d'un climat océanique tempéré conjugué à des terres limoneuses et un ensoleillement insoupçonné, on cultive ici en bord de mer et jusqu'à 10 km à l'intérieur des côtes. C'est dans ce terroir exceptionnel, qu'est née il y a plus de quarante ans, la marque *«Princes de Bretagne»*, regroupant 6 coopératives légumières. Travaillant le plus souvent en famille, sur des exploitations à taille humaine, 2350 producteurs commercialisent par an 500 000 tonnes de légumes frais, sur près de 31 000 ha. Une gamme composée de 46 espèces différentes ! Si choux fleurs, artichauts et tomates se taillent la part du lion, avec respectivement 140 millions de têtes, 80 000 et 40 000 tonnes à l'année, il existe d'autres productions plus surprenantes, comme le brocoli, le fenouil, ou le poivron. La récolte est essentiellement manuelle et la plupart des productions directement conditionnées dans les champs. La transparence des transactions entre production et négoce étant assurée par le système de vente au cadran initié dès 1961, à Saint Pol de Léon.



◀ Palette kaléidoscope des légumes produits dans la région, sur le pont du Saint C'Hireg

Plus de 200 bateaux réunis dans le port de Paimpol le temps du festival ▼

Le Coco de Paimpol à l'honneur

Culture emblématique de la région, le *«Coco de Paimpol»* aura lui aussi été à l'honneur tout au long du festival. Il aura suffi de quelques graines rapportées d'Argentine par un marin de la Royale en 1928, pour que la culture s'implante durablement en Tregor-Goëlo. Produit dans une zone délimitée par 84 communes, il est le premier légume frais à avoir obtenu une AOC en 1998, attestant à la fois de son origine géographique et des compétences de ses 270 producteurs. L'an passé, près de 9000 tonnes ont ainsi été récoltées. Une collecte plus connue sous le nom de *«plumage»*, entièrement manuelle, effectuée par plus de 2000 *«plumeurs de Coco»* de juillet à novembre. Les rendements pouvant varier de 4 à 12 tonnes par ha selon les secteurs.


Le Coco de Paimpol a son propre Syndicat de défense et sa confrérie. Présents sur le festival, ils se sont livrés à plusieurs intronisations qui ont valu aux impétrants de goûter sous toutes ses formes le légume à la délicate robe jaune paillée marbrée de violet. Sans parti pris aucun, l'auteur de ces lignes persiste à préférer une intronisation en pays chablisien… Allez savoir pourquoi !

DOMINIQUE BERNERD



Des productrices reconverties en ambassadrices des légumes de Bretagne.


La chorale des « Marins d'Iroise »



Une confrérie aux couleurs du Coco de Paimpol : jaune paille et violine.